



DOSSIER DE CANDIDATURE
Label GRAND SITE DE FRANCE
PROJET GRAND SITE DE FRANCE MONTSÉGUR

avril 2025



Château de Montségur vu du ciel



Déclaration d'engagement

Notre engagement : être à la hauteur des ambitions d'un Grand Site de France

Ce n'est pas rien de pouvoir prétendre au prestigieux Label Grand Site de France. Nous en sommes conscients et nous mesurons toute la responsabilité qui nous incombe. Ce Label est la reconnaissance par les instances nationales d'un travail de grande qualité et valide une stratégie territoriale en cohérence avec les enjeux d'un tourisme durable, soucieux de préserver des sites et des paysages exceptionnels. Un tourisme humain et solidaire mettant au cœur de la découverte le partage d'expérience avec celles et ceux qui font vivre un territoire.

Nous faisons nôtre ces valeurs et, par cette candidature, nous souhaitons démontrer combien cette démarche revêt une importance capitale pour le site de Montségur et plus largement le territoire du Pays d'Olmes.

Pour bien comprendre notre engagement, il est important de revenir sur notre histoire. Non pas celle, déjà bien connue, du Montségur médiéval qui attire de nombreux visiteurs, mais celle, plus discrète et pourtant fondatrice, de notre passé industriel lié au textile. Une histoire humaine et sociale profondément ancrée dans notre identité.

Un passé, au cœur de l'esprit Grand Site et marqueur de nos paysages

Dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, le Pays d'Olmes devient le premier centre français pour le cardage de la laine et l'un des leaders de l'habillement. Parmi nos grandes entreprises textiles, certaines se sont démarquées par des productions prestigieuses, comme les établissements Couquet de Lavelanet, à l'origine des tapisseries appelées « Montségur » réalisées pour le paquebot France. L'industrie textile en Pays d'Olmes atteint son apogée dans les années 70.

C'est à partir des années 80 que le territoire fait face à un déclin industriel. Durant une vingtaine d'années, plusieurs milliers d'emplois ont été supprimés. La crise économique de 2008 aggrave significativement la situation avec la perte de 1 000 emplois supplémentaires. Sur un bassin de vie de 20 000 habitants, il s'agit d'une catastrophe économique avec toutes les conséquences sociales et humaines que cela implique. L'impact est immense pour un si petit territoire. Au-delà des conséquences sociales et économiques, c'est l'identité et la fierté de tout un bassin de vie qui sont mises à mal.

Écrire une nouvelle page de notre histoire

Repenser le développement du territoire autour des ressources locales tout en les préservant : voilà le défi auquel se devaient de répondre les élus de ce territoire alors sinistré. Montségur s'est ainsi retrouvé au centre de nos préoccupations de développement raisonné du Pays d'Olmes.

Bien que ce site majestueux mais fragile affiche une fréquentation largement en deçà de ce que sa notoriété devrait produire, force est de constater que l'enceinte du château est le point de convergence naturel des visiteurs. Bien que limité, ce flux impacte défavorablement la qualité environnementale du site. Au regard de la fréquentation actuelle et du surcroît des flux habituellement générés par une perspective d'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, il est aujourd'hui nécessaire que le territoire se dote d'une politique volontariste en termes de gestion et de préservation.

Aujourd'hui, les élus s'engagent à soutenir une dynamique économique respectueuse de l'écologie, des valeurs et des singularités du site. Nous faisons le choix d'un tourisme réfléchi, en accord avec les populations locales, qui valorise Montségur tout en irriguant l'ensemble du territoire, afin de faire découvrir aux visiteurs la richesse de ses paysages, de son patrimoine et de ses savoir-faire. Cette démarche s'accompagne d'un soutien actif aux activités agricoles et sylvicoles, essentielles à la préservation de ces paysages remarquables.

Nous avons vu dans la démarche d'Opération Grand Site un incroyable outil nous permettant de nous mobiliser pour atteindre ces objectifs vertueux.

Des choix d'aménagements en écho de l'esprit Grand Site

Il est intéressant de rappeler la genèse de la démarche en réponse à une très forte pression des acteurs économiques pour renforcer la mise en tourisme du site. En 2008, une étude dite « Etude Rostand » présente plusieurs scénarios d'implantation d'un futur Musée de France au pied du site. Ces scénarios retiennent alors l'intérêt des acteurs du tourisme. Un argument imparable : mettre à disposition l'ensemble des services d'accueil au plus proche du site. Les acteurs locaux souhaitent, quant à eux un musée au cœur du village pour renforcer son activité économique.

C'est dans ce contexte que naît l'idée d'une Opération Grand Site. Cette démarche nous a permis de nous engager dans une analyse poussée des enjeux afin d'asseoir nos choix politiques : quels aménagements réaliser sans impacter le site ? Comment penser la gestion des flux pour permettre une découverte de l'ensemble du Pays d'Olmes et de ses richesses environnementales ? Comment préserver l'écrin paysager majestueux du site par le maintien d'une activité pastorale ? Comment fédérer la population locale dans ce projet de territoire ? Autant de questions qui sont finalement au cœur de la philosophie des Grands Sites de France.

Une mission d'Inspection Générale, conduite conjointement par le Ministère de l'environnement et le Ministère de la culture, est alors sollicitée par la Préfecture de l'Ariège. Cette mission d'inspection se déroule en juin 2013. Le rapport de la mission confirme la nécessité de s'engager dans une Opération Grand Site permettant un travail de fond sur les enjeux spécifiques du site et plus généralement du territoire. Elle confirme également le risque avéré de voir se réaliser des aménagements en totale incohérence avec l'esprit du site.

Ce retour sur les prémises de l'Opération Grand Site confirme bien la volonté des élus de préserver le site : développer sans dévoyer l'esprit des lieux qui se fonde sur sa double histoire, celle d'abord médiévale autour du catharisme et celle, plus contemporaine, de l'industrie textile. Ces histoires marquent de leur empreinte nos paysages avec ce château qui trône au sommet de son éperon rocheux et ces bâtisses industrielles accompagnées de leur cheminée en briques rouges. Au-delà de ces marqueurs paysagers, la mysticité des lieux et la richesse de notre biodiversité font de Montségur, et plus largement du Pays d'Olmes, un territoire unique et singulier qui mérite une attention particulière.

Des actions réalisées, un programme ambitieux

Vous l'aurez compris, c'est avec beaucoup d'humilité et d'enthousiasme que nous candidapons au Label Grand Site de France. Depuis 2016 qui marque l'engagement officiel de la démarche, nous nous attachons à préserver le site tout en le valorisant. L'équation n'est pas simple, l'équilibre difficile à trouver, mais nous avançons, pas à pas, vers un projet pensé autour d'un tourisme durable et raisonné.

Nos intentions se dévoilent au travers des actions engagées. Celles-ci sont décrites dans la présente candidature. Certaines, plus emblématiques, méritent une attention particulière.

Le site devait se doter d'un lieu d'accueil de qualité, discret et intégré, pour informer le visiteur. Le bâtiment d'accueil a été inauguré en juillet 2023. C'est pour les qualités d'intégration paysagères et pour les prouesses de cet aménagement, suite à un concours d'architecte, que la jeune équipe de Maîtrise d'Œuvre, associée à l'architecte Bernard Quirot, a été lauréate du prix AJAP 2023 (Album des Jeunes Architectes et Paysagistes) délivré par le Ministère de la culture.

Pour faire de Montségur un site apaisé et préservé, la collectivité a candidaté à l'AMI « Gestion des flux touristiques » piloté par Atout France. Nous avons été lauréats au titre d'une candidature commune avec les sites du Canigou et Gavarnie. C'est dans ce cadre que nous expérimenterons durant l'été 2025 un système de navette permettant à terme de pérenniser un dispositif de découverte afin d'éloigner les véhicules du site. En cohérence à cette démarche, nous projetons de créer une Maison du Grand Site en requalifiant une friche industrielle, considérée comme « point noir paysager », en porte d'entrée du Grand Site : c'est de là que partiront les navettes vers Montségur. Cette démarche permettra de limiter le stationnement en pied de « Pog » afin de réduire son impact paysager en passant la capacité de stationnement de 200 à 60 places. Le permis d'aménager est validé et les travaux débuteront à l'automne.

La collectivité s'est aussi structurée en ingénierie pour mener de front l'ensemble des actions validées en décembre 2020 par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages. Elle s'est mise en marche pour que les projets s'organisent dans une opérationnalité transversale afin que l'esprit Grand Site imprègne l'ensemble des services et missions de la collectivité. La construction de notre PLUi en est l'exemple le plus marquant. Approuvé le 29 janvier 2025, y sont sanctuarisés les grands principes d'aménagement d'un Grand Site.

Nous nous engageons au quotidien afin que la population et les socio-professionnels soient forces de propositions et associés à nos décisions. Dès la validation du programme d'actions, nous avons imaginé un guide de découvertes du Grand Site qui a pour ambition de faire connaître la biodiversité exceptionnelle et le patrimoine culturel du site. Ce ne sont pas moins de 150 rendez-vous annuels qui sont programmés et pilotés par la collectivité. Nous venons tout juste de valider la 5ème édition dont la qualité de la programmation est reconnue par tous. Ce guide est construit et pensé avec l'appui des ambassadeurs du Grand Site qui participent à son élaboration et qui nous accompagnent plus globalement dans la mise en œuvre du programme d'actions.

Nous sommes prêts à être à la hauteur des enjeux d'un Grand Site de France !

Ce territoire, d'une incroyable résilience, tourné vers l'avenir et porté par une économie nouvelle, plus solidaire, plus humaine, plus écologique, basée sur ses savoir-faire et ses ressources locales, mérite d'être récompensé. Avec l'appui de l'ensemble de ses partenaires, le Pays d'Olmes travaille sans relâche, innove et imagine, le tourisme de demain.

Aujourd'hui, nous déposons notre candidature. Si nous sommes convaincus de la nécessité d'un lien étroit entre le développement culturel et le développement touristique, nous sommes également convaincus que la préservation de ce site est plus que jamais indispensable. Sa notoriété grandissante qui conduira à accueillir un nombre plus important de visiteurs exige, en corolaire, que tous les moyens soient mis en œuvre pour préserver ses paysages et renforcer sa qualité environnementale. Les responsables locaux s'y engagent et y sont prêts comme le démontre ce qui a déjà été réalisé et ce que nous prévoyons de faire sur les 10 prochaines années.

Nous voyons dans le Label Grand Site de France la reconnaissance, non seulement de la notoriété du patrimoine attaché au lieu et au nom de Montségur, mais également la reconnaissance d'une volonté de concilier protection et développement, culture et environnement.

Si notre requête trouve un accueil favorable, soyez assurés, Mesdames, Messieurs, que nous saurons populariser et faire vivre les exigences liées à ce Label avec l'ambition de bâtir une démarche d'exemplarité susceptible d'enrichir l'expérience même du Label.

Marc Sanchez,
Président de la Communauté de
Communes du Pays d'Olmes

Déclaration d'engagement.....	p.3
--------------------------------------	------------

1 - Présentation du Grand Site Montségur..... p.15

1- Identification du Grand Site.....p.17

1. Le Grand Site Montségur dans son contexte.....	p.18
1.1. Présentation.....	p.18
1.2. Carte d'identité du Grand Site Montségur proposée pour le Label GSF.....	p.21
2. Site reconnu et fragile : terreau d'un projet de territoire.....	p.23
2.1. Du Site inscrit au Site classé.....	p.23
2.2. Plusieurs autres protections sont présentes autour du château.....	p.25
2.3. Une richesse biologique et environnementale reconnue.....	p.26
2.4. Les démarches territoriales intrinsèques au Grand Site.....	p.31
3. Structuration de l'Opération Grand Site : périmètre et gouvernance.....	p.35
3.1. Le périmètre proposé pour le Grand Site de France.....	p.35
3.2. Gouvernance du projet.....	p.37

2- Paysages d'exception..... p.39

1. Des paysages, cœur de la démarche.....	p.40
1.1. Notre approche partagée du paysage.....	p.40
1.2. La genèse des paysages : une histoire géologique complexe.....	p.41
2. Implantation humaine et paysages : un entrelacement marqué au fil du temps.....	p.42
2.1. Une occupation humaine très ancienne.....	p.42
2.2. L'héritage textile lisible au fil de l'eau.....	p.43
2.3. La silhouette repère du Pog à travers l'histoire.....	p.45
3. Les séquences paysagères du Grand Site.....	p.47
3.1. Les paysages montagnards, entre ombre et lumière.....	p.47
3.2. Les vallées montagnardes.....	p.52
3.3. La chaîne du Plantaurel.....	p.53
4. Le Plan de paysage, un outil structurant de la démarche	p.55
4.1. Plan de paysage au service d'une approche durable du territoire.....	p.55
4.2. Les valeurs paysagères.....	p.56
4.3. Enjeux majeurs pour alimenter les réflexions.....	p.57
4.4. Faire vivre le Plan de paysage.....	p.57

3- Une forte notoriété, un esprit des lieux.....p.59

1. Une notoriété internationale et des singularités.....	p.60
1.1. Un refuge cathare juché sur le Pog : château porteur d'une symbolique forte.....	p.60
1.2. Une forteresse royale.....	p.61
1.3. Une épopée industrielle.....	p.62
1.4. Un espace naturel préservé.....	p.64

2. Source d'imaginaire et d'inspiration.....p.65

2.1. Un Pog générateur d'émotions au fil du temps.....	p.65
2.2. Lieu d'émulsion pour les écrivains et les peintres.....	p.66
2.3. Montségur dans le 7 ^{ème} art et la musique.....	p.68

3. La synthèse de l'esprit des lieux..... p.69

4- Une stratégie politique affirmée en réponse aux enjeux posés..... p.71

Introduction.....	p.72
-------------------	------

1. Engagement 1 : Élargir et améliorer l'accueil dans le respect de l'esprit des lieux..... p.73

1.1. Des enjeux multiples à l'origine d'une stratégie touristique locale.....	p.73
1.2. Intégrer les enjeux du Grand Site dans la stratégie touristique globale.....	p.74
1.3. Une meilleure répartition des visiteurs pour une immersion plus progressive sur le territoire.....	p.75
1.4. Accompagner les projets porteurs de valeurs Grand Site permettant des retombées économiques locales.....	p.76

2. Engagement 2 : Construire une culture paysagère commune auprès de tous les publics.....p.77

2.1. Un accueil fondé sur la richesse patrimoniale et paysagère pour alimenter l'identité du territoire	p.77
2.2. Le choix d'un tourisme de rencontre pour découvrir le Grand Site autrement.....	p.78
2.3. Vers un développement maîtrisé des Activités Physiques de Pleine Nature	p.78

3. Engagement 3 : Accompagner les dynamiques agricoles et forestières pour favoriser des paysages et des milieux variés et résilients..... p.79

3.1. Préserver et reconquérir les milieux ouverts.....	p.79
3.2. Accompagner la gestion de la forêt et de la filière forestière en tenant compte des paysages.....	p.79

4. Engagement 4 : Révéler et préserver les continuités naturelles, paysagères et leurs patrimoines associés.....p.80

4.1. Observer, connaître pour sensibiliser et protéger les espaces naturels sensibles.....	p.80
4.2. Requalifier et valoriser le patrimoine au profit de la vie économique, sociale et de la biodiversité.....	p.80

5- Conclusion.....p.83

Cadre de l'évaluation..... p.89

Volet 1 : Répondre aux enjeux de préservation et de valorisation des espaces du Grand Site.....p.95

Axe 1 : La qualité paysagère, un atout pour repenser les mobilités sur le Grand Site en projet.....p.97

- Action 1.1.** Accueil et requalification paysagère des stationnements en pied de Pog..... p.98
- Action 1.2.** Découvrir, explorer et cheminer sur le Grand Site..... p.102
- Action 1.3.** Tester un service de navette et établir un plan de circulation..... p.106
- Action 1.4.** Requalifier le Site classé de la fontaine de Fontestorbes – Entrée nord-est..... p.108
- Action 1.5.** Requalifier la friche SAB à Montferrier – Entrée nord-ouest..... p.110

Axe 2 : Concilier les activités agro-pastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site en projet.....p.115

- Action 2.1.** Reconquérir les déprises agricoles en co-visibilité avec le Pog..... p.116
- Action 2.2.** Elaborer et mettre en œuvre une Charte Forestière de Territoire..... p.118

Axe 3 : Observer et connaître pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et paysagers du Grand Site en projet.....p.123

- Action 3.1.** Élaborer le Plan de paysage..... p.124
- Action 3.2.** Créer un Atlas de la biodiversité..... p.126
- Action 3.3.** Coordonner les acteurs en charge de la gestion de l'eau..... p.128
- Action 3.4.** Reprise de la gestion du site Natura 2000..... p.130

Axe 4 : Effacer les stigmates de l'activité humaine pour qualifier et préserver les paysages du Grand Site en projet..... p.135

- Action 4.** Intégration des ouvrages techniques réduisant l'impact paysager dans l'OAP patrimoniale du PLUi..... p.136

Analyse et perspectives du Volet 1.....p.140

Volet 2 : Bien vivre sur le Grand Site et garantir un accueil de qualité.....p.143

Axe 5 : Transmettre les valeurs identitaires du Grand Site par des outils de médiation.....p.145

- Action 5.1.** Structurer et coordonner un pôle éducatif autour des enjeux du Grand Site..... p.146
- Action 5.2.** Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication autour du Grand Site..... p.150
- Action 5.3.** Créer la Maison des Paysages, une antenne de la Maison du Grand Site. p.154

- Action 5.4.** Fédérer un réseau d'acteurs socio-professionnels pour valoriser leur activité et promouvoir les valeurs du Grand Site..... p.156
- Action 5.5.** Créer la Fête de la Montagne en lien avec le Grand Site..... p.160

Axe 6 : Structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite du Grand Site en projet.....p.165

- Action 6.1.** Structurer l'accueil du Grand Site / Projet Montségur : Musée et Maison du Grand Site..... p.166
- Action 6.2.** Structurer, qualifier et renforcer l'offre d'hébergement..... p.168
- Action 6.3.** Mettre en cohérence avec les enjeux du site les démarches de reconnaissance départementale, régionale, nationale et internationale..... p.172
- Action 6.4.** Réorganiser l'accueil, la médiation et la promotion du site en accord avec les objectifs de fréquentation..... p.176

Axe 7 : Améliorer le cadre de vie et favoriser l'installation de nouveaux habitants.....p.181

- Action 7.1.** Élaborer une charte des bonnes pratiques architecturales et référencer les artisans de l'écoconstruction et de la construction traditionnelle..... p.182
- Action 7.2.** Mettre en œuvre des chantiers écoles sur le petit patrimoine..... p.184
- Action 7.3.** Accompagner la réalisation d'études de faisabilité de rénovation de bâtiments vacants dans les centres-bourgs..... p.186
- Action 7.4.** Requalifier les friches en résidences d'artistes et lieux de diffusion culturelle..... p.188

Axe 8 : Préserver et valoriser les savoir-faire du Grand Site en projet...p.193

- Action 8.1.** Engager une réflexion autour de la création de la marque identitaire du Grand Site..... p.194
- Action 8.2.** Diagnostiquer et sécuriser le monument historique dans le cadre de l'inscription du bien en série au Patrimoine Mondial..... p.196

Analyse et perspectives du Volet 2..... p.200

Volet 3- Volet transversal.....p.203

Axe 9 : Gouvernance de projet.....p.205

- Action 9.1.** Ingénierie et coordination..... p.206
- Action 9.2.** Gouvernance politique..... p.210

Analyse et perspectives du Volet transversal.....p.215

Comprendre l'ossature du programme d'actions..... p.219

Engagement 1 : Élargir et améliorer l'accueil dans le respect de l'esprit des lieux.....p.221

- Action 1 :** Accompagner la réflexion sur l'évolution de la gouvernance du site en lien avec la gestion du château.....p.222
- Action 2 :** Accompagner à la conservation des vestiges du Monument Historique dans le cadre de l'inscription du bien en série du Patrimoine Mondial et valoriser ses histoires.....p.223
- Action 3 :** Requalifier le stationnement aux abords du Pog de Montségur et le connecter au village.....p.224
- Action 4 :** Accompagner le projet de rénovation de l'ancienne école de Montségur pour accueillir le Musée de France.....p.225
- Action 5 :** Requalifier la porte d'entrée nord-ouest : la Maison du Grand Site, lieu ressource sur les paysages et plateforme de mobilités à Montferrier.....p.226
- Action 6 :** Requalifier la porte d'entrée nord-est : un parking pour reculer le véhicule des abords du Site classé de la fontaine de Fontestorbes.....p.227
- Action 7 :** Rédiger un Schéma des mobilités pour qualifier l'accueil.....p.228
- Action 8 :** Offrir une alternative à la voiture individuelle pour la découverte du Grand Site.....p.229
- Action 9 :** Découvrir, explorer et cheminer sur le Grand Site.....p.230
- Action 10 :** Structurer, qualifier et renforcer l'offre d'hébergement.....p.231
- Action 11 :** Répondre au besoin d'un accueil de grande capacité : requalification de l'Hôtel du Parc à Lavelanet.....p.232
- Action 12 :** Aménager une halle d'accueil et d'interprétation des paysages à Bénix.....p.233
- Action 13 :** Etudier les faisabilités d'aménagements de l'accueil à Roquefixade.....p.234
- Action 14 :** Etudier les possibilités d'aménagement d'aires de stationnement à Roquefort-les-Cascades.....p.235

Engagement 2 : Construire une culture paysagère commune auprès de tous les publics.....p.239

- Action 15 :** Poursuivre la création d'un programme de découvertes annuel.....p.240
- Action 16 :** Coordonner les ambassadeurs, maraudeurs et autres acteurs relais.....p.241
- Action 17 :** Créer une stratégie de communication pluriannuelle.....p.242
- Action 18 :** Faire vivre le service éducatif autour des enjeux du Grand Site.....p.243

Engagement 3 : Accompagner les dynamiques agricoles et forestières pour favoriser des paysages et des milieux variés et résilients.....p.247

- Action 19 :** Soutenir les actions de reconquête de milieux fermés permettant la diversification des paysages.....p.248
- Action 20 :** Accompagner les cédants et faciliter l'installation de nouveaux exploitants.....p.249
- Action 21 :** Valoriser les métiers et savoir-faire agricoles afin de transmettre les connaissances et inspirer les jeunes générations.....p.250
- Action 22 :** Rédiger et animer le programme d'action de la Charte Forestière de Territoire.....p.251

Engagement 4 : Révéler et préserver les continuités naturelles, paysagères et leurs patrimoines associés..... p.255

- Action 23 :** Faire vivre le site Natura 2000 des Gorges de la Frau et Bélesta.....p.256
- Action 24 :** Créer un Atlas de la biodiversité.....p.257
- Action 25 :** Etudier l'opportunité de reprendre la gestion du site Natura 2000 du Pechs de Foix, Soula et Roquefixade, grotte de l'Herm.....p.258
- Action 26 :** Faire vivre et évoluer le PLUi, en considérant les enjeux paysagers, patrimoniaux et écologiques.....p.259
- Action 27 :** Coordonner un projet de valorisation d'un sentier le long d'un cours d'eau à enjeu biodiversité.....p.260
- Action 28 :** Accompagner la réhabilitation des cheminées, marqueurs paysagers de l'histoire textile depuis les portes d'entrée du Grand Site.....p.261
- Action 29 :** Etudier la possibilité de réhabiliter le Musée du Textile et du Peigne en Corne.....p.262
- Action 30 :** Maintenir le savoir-faire local et les patrimoines bâtis industriels associés.....p.263
- Action 31 :** Faire vivre les friches en transition : résidences et événements culturels pour réactiver les espaces.....p.264

Engagement 5 : Établir un socle solide et transversal..... p.267

- Action 32 :** Une gouvernance bien établie.....p.268
- Action 33 :** Une équipe structurée et des partenariats solides garantissant la bonne mise en œuvre des actions.....p.269
- Action 34 :** Garantir une montée en compétence du binôme élu/technicien.....p.270
- Action 35 :** Sensibiliser les acteurs à l'esprit Grand Site et à l'impact paysager des infrastructures.....p.271
- Action 36 :** Créer une feuille de route partagée avec les acteurs qui font vivre le Grand Site.....p.272

Synthèse des perspectives 2025 - 2033..... p.275

Annexe 1 : Délibération - Dépot du dossier candidature au Label GSF.....**p.282**
Annexe 2 : Rapport CSSPP de novembre 2020.....**p.285**
Annexe 3 : Bilan financier - Programme d'actions 2020 - 2025 -
 Actions ultra prioritaires.....**p.290**
Annexe 4 : Bilan financier - Programme d'actions 2020 - 2025 -
 Actions à priorité élevé.....**p.291**
Annexe 5 : Cartes - Plan de paysage.....**p.292**
Annexe 6 : Délibération - Convention cadre ANA-CEN / CCPO.....**p.296**
Annexe 7 : Délibération - Convention cadre Chambres Consulaires / CCPO..... **p.302**
Annexe 8 : PLUi - Approbation et OAP « patrimoniale ».....**p.314**
Annexe 9 : Délibération - Gestion Natura 2000 « Gorges de la Frau et Bélesta ».....**p.328**
Annexe 10 : Délibération - Plan Territorial de Randonnée.....**p.334**
Annexe 11 : Convention Agence des Pyrénées / Ambassadeurs.....**p.335**
Annexe 12 : Permis d'Aménager Montségur - Autorisation Ministérielle..... **p.338**
Annexe 13 : Support de médiation - Maraudage 2024.....**p.339**
Annexe 14 : UNESCO - Candidature au Patrimoine Mondial.....**p.343**

Sigles et abréviations du dossier de candidature.....p.345



©Cécile Zimmer

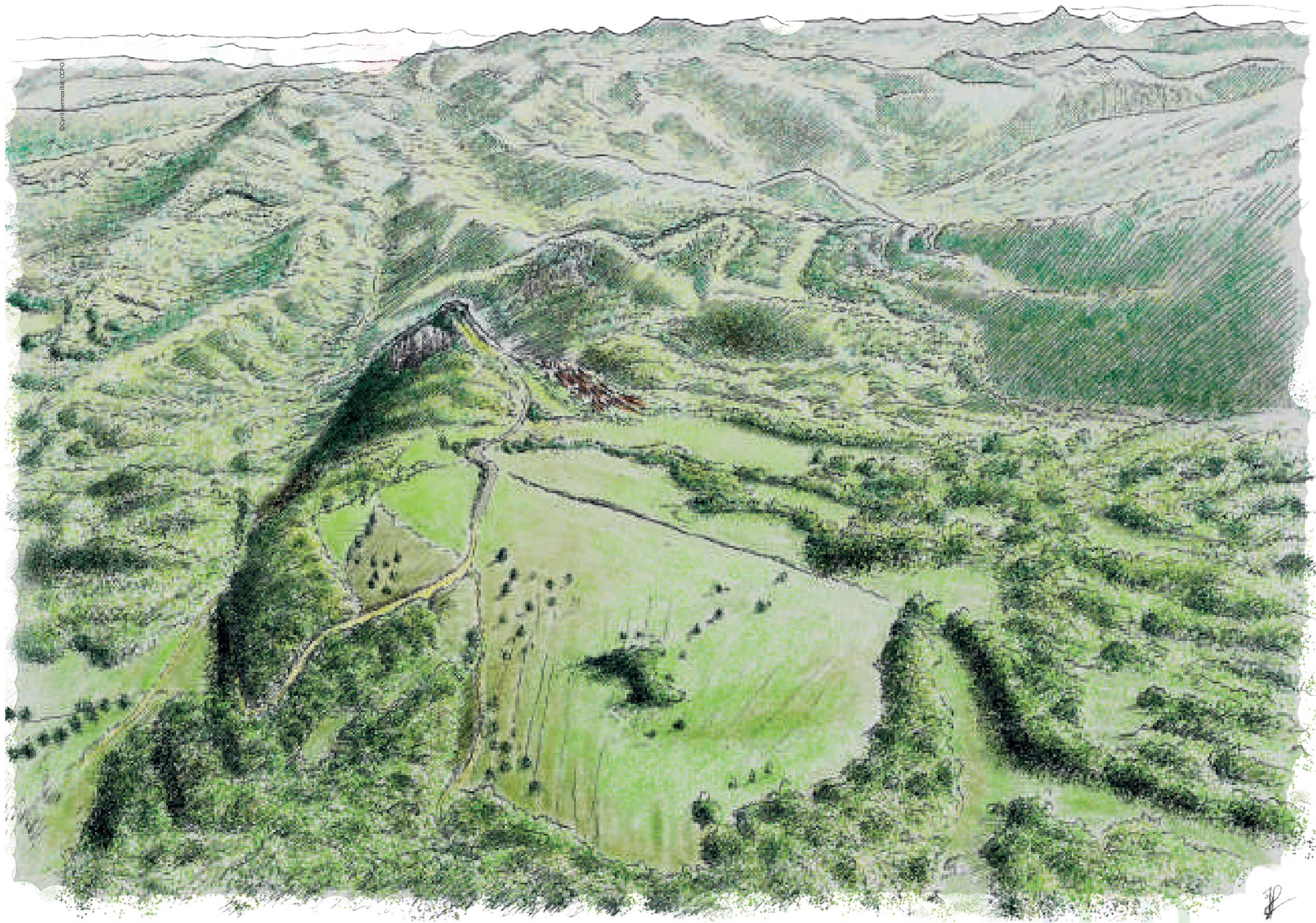
Montségur en aquarelle

Ruines du château de Montségur vues du ciel

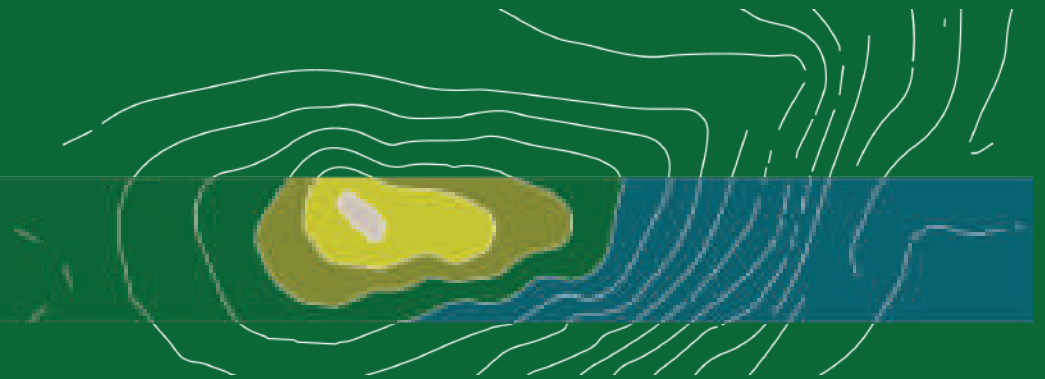


***« Monter à Montségur, c'est gravir les marches du temps.
Chaque pas vous rapproche non seulement du ciel, mais aussi de
notre histoire la plus profonde ».***

(Jean-Pierre Sarrazin, guide local)



Présentation du Grand Site Montségur





Identification du Grand Site



1. Le Grand Site Montségur dans son contexte

1.1. Présentation



Le site de Montségur est le cœur historique d'un territoire qui concentre de nombreuses richesses, incarnées ici tant par la nature que par l'activité des hommes et des femmes qui ont enraciné leurs vies au sein de cette région pyrénéenne.

Situé à l'est du département de l'Ariège, le périmètre qui fait aujourd'hui l'objet de la candidature à une Labellisation Grand Site de France comprend les sites classés de Montségur, de la fontaine intermittente de Fontestorbes et celui des Gorges de la Frau. Est également intégrée la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint-Barthélémy.

Cet ensemble s'étend sur 3 intercommunalités : Communauté de Communes (CC) du Pays d'Olmes, Communauté de Communes de la Haute-Ariège et Communauté de Communes des Pyrénées Audoises. Il comprend sept communes, six en Ariège : Montségur, Montferrier, Fougax et Barrineuf, Bélesta, Bénaix, Prades et une dans l'Aude : Comus.

Il constitue un territoire d'une richesse historique, naturelle et paysagère exceptionnelle. Inséré dans la chaîne des Pyrénées et proche de grandes villes (Toulouse, Perpignan, Carcassonne), il jouit d'une position géographique stratégique.



Situation géographique du Grand Site Montségur

Son atmosphère, chargée d'histoire et de mystères ainsi que sa nature préservée séduisent chaque année une grande typologie de visiteurs (étrangers, tourisme de proximité, etc.). Cet attrait, bien qu'en baisse, pose depuis de nombreuses années des problèmes de gestion de cette fréquentation.

Le classement d'un vaste site autour du château visait à préserver le lieu de projets touristiques peu qualitatifs, susceptibles d'en altérer la singularité, et à maintenir l'intégrité de son paysage naturel, marqué par une grandeur sauvage. Face à une fréquentation importante et à des équipements sommaires, souvent inadaptés aux exigences de gestion, de sécurité et d'accueil d'un tel lieu, le territoire a choisi de s'engager dans une démarche structurée, pour concilier préservation, valorisation et qualité de visite.

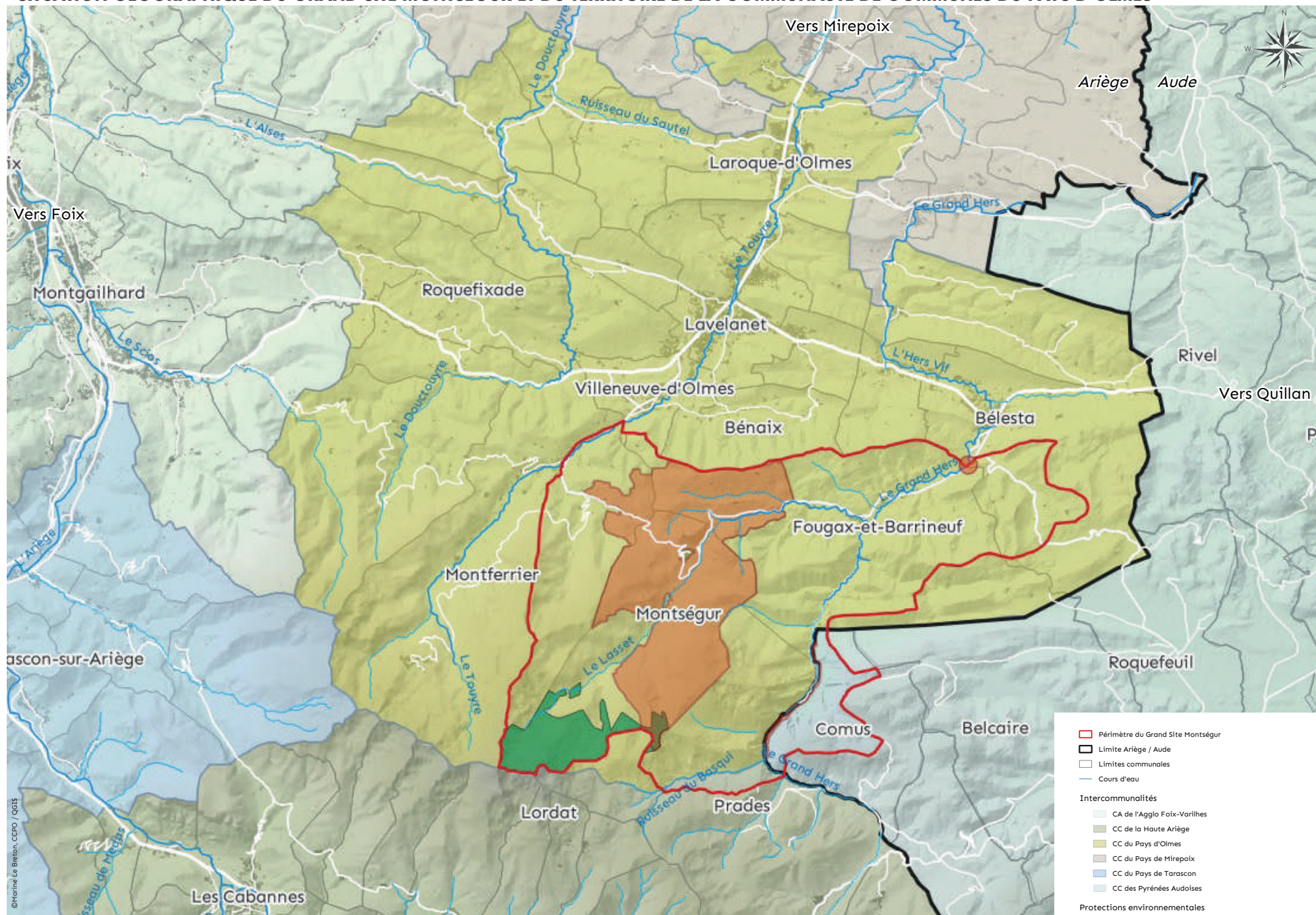
Depuis de nombreuses années, la Commune de Montségur et la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, avec l'ensemble des partenaires, ont cherché à structurer un accueil de qualité sur le site emblématique du Pays d'Olmes.

Cette ambition s'est traduite notamment par la réalisation d'études préalables visant l'amélioration des conditions de visite, la requalification du stationnement ainsi que des cheminements entre le château et le village de Montségur.

Ces premières études ont été enrichies au sein des recommandations formulées à l'occasion des missions d'Inspections Générales menées en 2013 et 2017, qui ont souligné la nécessité d'inscrire le site dans une stratégie globale, et d'en faire un levier structurant pour articuler préservation, valorisation et gestion maîtrisée de la fréquentation.

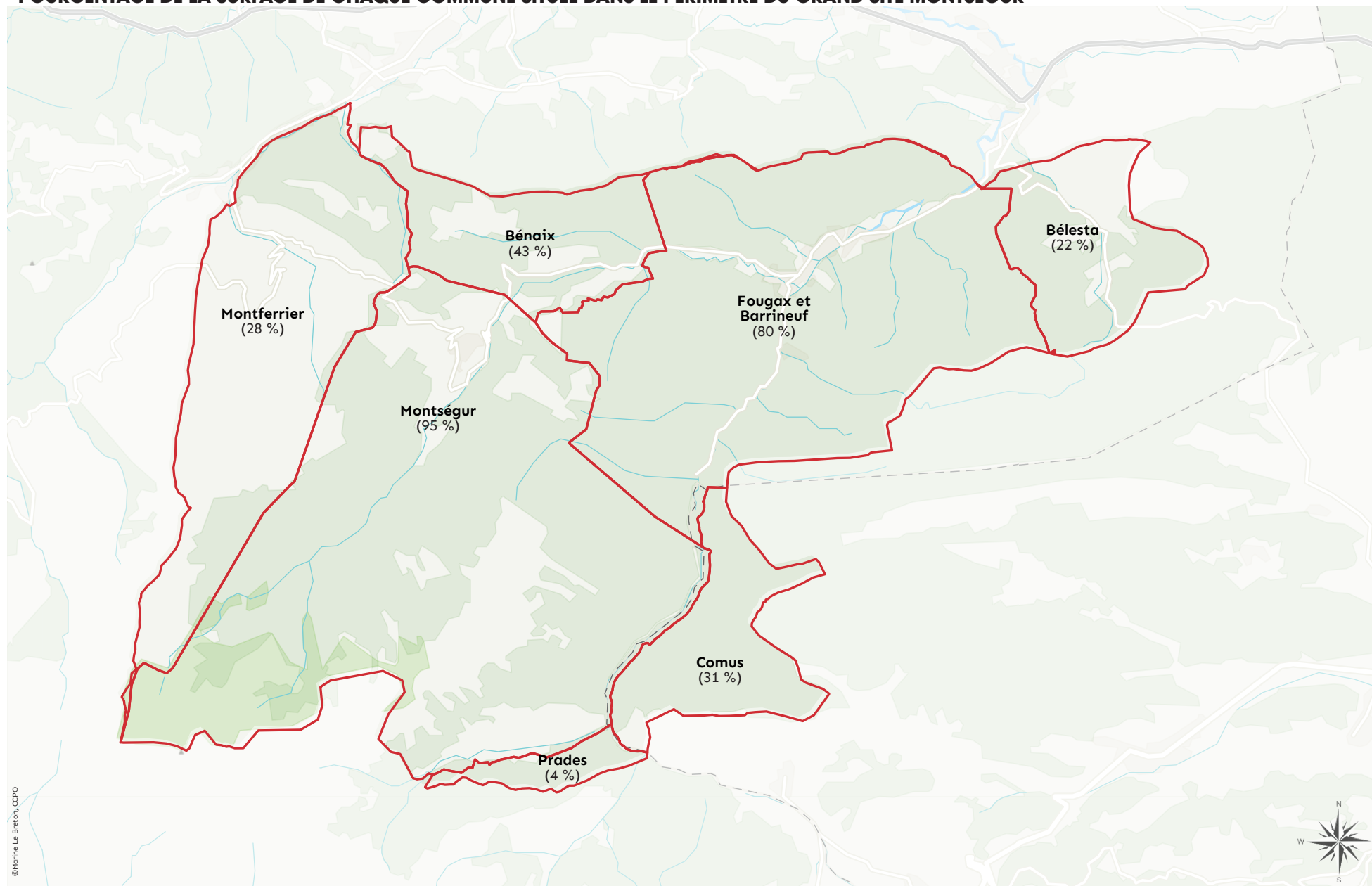
L'Opération Grand Site se positionne comme un outil au service du territoire, en vue de la préservation de ses paysages emblématiques et d'une évolution modérée et raisonnée de sa fréquentation touristique.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU GRAND SITE MONTSÉGUR ET DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLMES



©Harmé Le Breton, CCPC / QGIS

POURCENTAGE DE LA SURFACE DE CHAQUE COMMUNE SITUÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DU GRAND SITE MONTSÉGUR



— Limites communales au sein du périmètre du Grand Site

1.2. Carte d'identité du Grand Site Montségur proposé pour le Label Grand Site de France

Région : Occitanie

Département : Ariège – Aude

Communautés de Communes :
Communauté de Communes du Pays d'Olmes, Communauté de Communes de la Haute-Ariège et Communauté de Communes des Pyrénées Audoises

Structure porteuse : Communauté de Communes du Pays d'Olmes

Superficie : 9 306 hectares

Membre du Réseau des Grands Sites de France : 2016

Date d'entrée en Opération Grand Site : Suite à la lettre de la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie, de la Mer et du Climat, Madame Ségolène Royal, en novembre 2016

Validation du programme d'actions :
Le 03 décembre 2020 par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP)

Nombre de communes :
7 communes, toutes intégrées partiellement : Montségur, Bénaix, Bélesta, Fougax et Barrineuf, Montferrier, Comus, Prades

Population : 2 393 habitants (INSEE, 2021)

Visiteurs : 35 000 pour le château de Montségur, en baisse depuis une dizaine d'année mais non représentatif de la fréquentation de l'ensemble du territoire

Les villes importantes entourant le Grand Site : Foix à l'ouest, Mirepoix au nord, Quillan à l'est, Ax-les-Thermes au sud

Espèces animales protégées d'envergure nationale :
Percnoptère d'Égypte, Gypaète barbu, Calotriton des Pyrénées, Grand tétras, Desman des Pyrénées, Chauves-souris

Sites classés : L'ensemble formé par le Site classé de Montségur classé le 19 décembre 2001, la Fontaine intermittente de Fontestorbes classée le 10 février 1921, les Gorges de la Frau, partie audoise, classées le 30 mai 1944

Monuments Historiques : Les ruines du château de Montségur (1862), classement révisé le 03 mars 1989 pour couvrir la zone de vestiges archéologiques se trouvant sur le Pog

Autres protections patrimoniales :
Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) créée le 02 décembre 1996, devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR) le 12 décembre 2017, constituée par le village au pied du château, les lignes de défense situées sur les versants nord et sud, le poste de guet du Roc de la Tour, le village de Montségur

Démarche UNESCO : Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne (XIII^{ème} – XIV^{ème} siècles). Bien en série concernant 8 châteaux dont celui de Montségur. Le cadre distant du site de Montségur correspond au périmètre de l'Opération Grand Site Montségur, soit 9 306 hectares

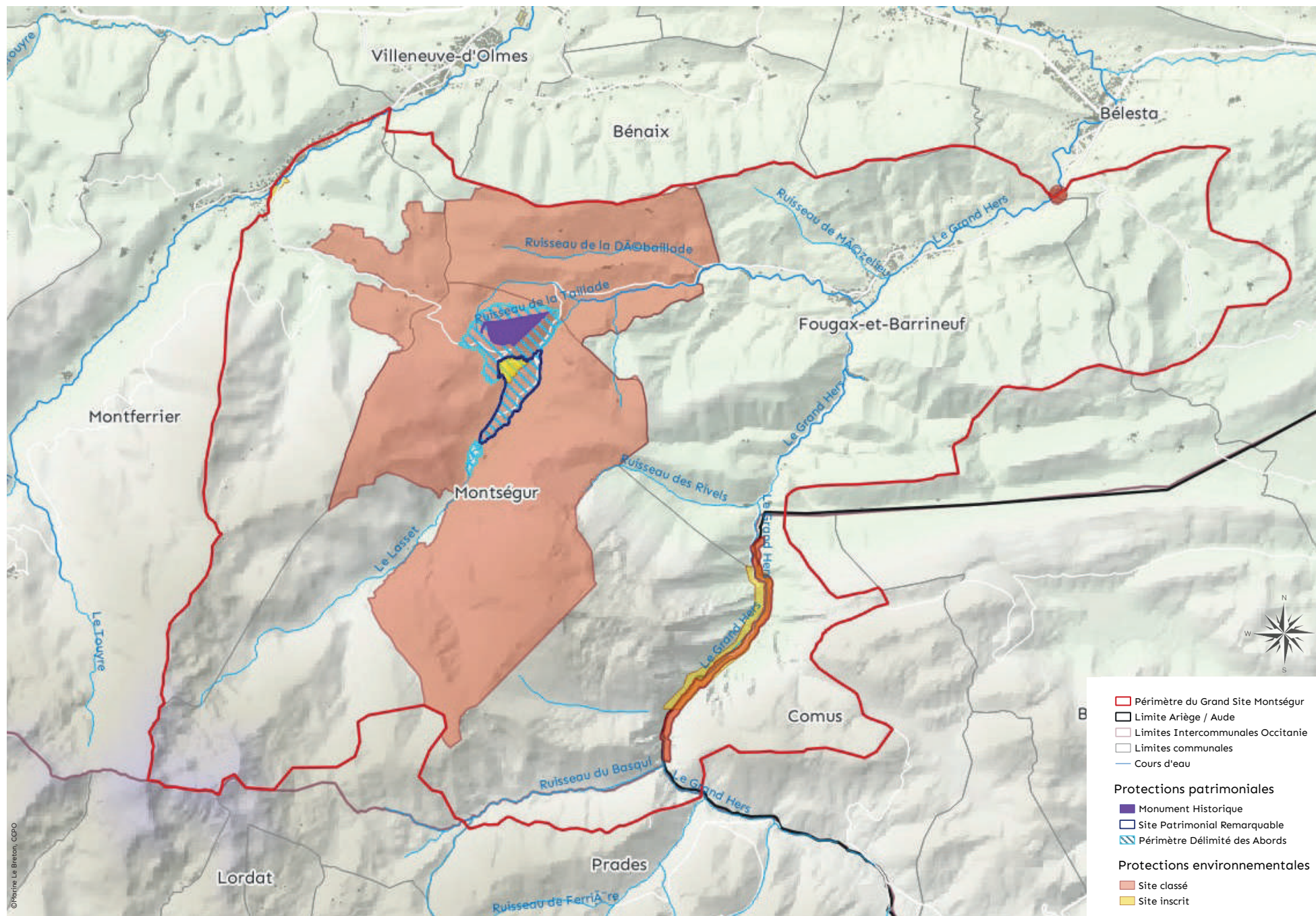
Label Pays d'art et d'histoire :
Décerné en 2008, dont le périmètre englobe les 57 communes de deux Communautés de Communes (CC de Mirepoix et CC du Pays d'Olmes)

Dispositifs complémentaires de protection de l'environnement :
Une Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint-Barthélémy (2015), un site Natura 2000 Gorges de La Frau et Bélesta (2006), une Réserve Biologique Intégrale des Gorges de la Frau (2004), deux ZNIEFF de type 1 (1991), une ZNIEFF de type 2



Pog, château et village de Montségur

CARTE REPRÉSENTANT LES PROTECTIONS PATRIMONIALES DU GRAND SITE



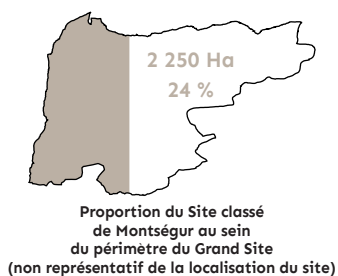
2. Site reconnu et fragile : terreau d'un projet de territoire

2.1. Du Site inscrit au Site classé

Site classé - Monstégur

Considéré comme le « joyau » de l'Opération Grand Site Montségur, ce site a été concerné dès le 22 novembre 1942 et le 8 novembre 1943 par deux inscriptions, qui incluaient le « Pog » de Montségur, c'est-à-dire le piton qui supporte les ruines, le château, le camp des Crémats, le Ségala, ainsi que l'ensemble du village.

Ces premières protections ont constitué une étape décisive vers la reconnaissance nationale du lieu. Elles ont conduit à l'aboutissement d'un classement bien plus vaste en 2001. Ce Site classé, reconnu pour ses qualités historiques et pittoresques majeures, affirme son rôle central de protection au cœur de la démarche.



Ce classement permet de prévenir les atteintes majeures, liées à l'essor de la fréquentation observées dès les années 1960, qui pourraient favoriser l'émergence de constructions touristiques susceptibles d'altérer ou de banaliser le paysage.

Il prend également en compte les effets du déclin de l'économie agricole, qui fragilise l'écrin naturel entourant le Pog.

Le rapport d'inspection préalable au classement souligne, entre autres :

« Que ce soit vu d'en haut ou depuis la route où chaque virage dans les défilés modifie la perception, le paysage est grandiose. On entre dans un monde à part offrant un contraste entre la plaine humanisée qui s'étend vers le nord et la montagne qui encercle le Pog au sud et à l'est. »

« Les sites militaires bénéficient communément d'une mise en scène remarquable, mais pour Montségur et Roquefixade elle est exceptionnelle. La valeur des approches, la variété des points de vue, l'importance de la toile de fond montagneuse et forestière vierge, et surtout son imposante notoriété, ont conduit à établir autour de Montségur un vaste Site classé, opportunité

de gestion et de valorisation des paysages entourant ce monument. Doublement perché, le château domine un paysage très forestier, tourmenté et haché de précipices. En vue du Pog de Montségur, Roquefixade se dissout dans la crête rocheuse, et au contraire domine un paysage agropastoral apaisant, ponctué de villages et bastides, dans une trame végétale conservée. »¹

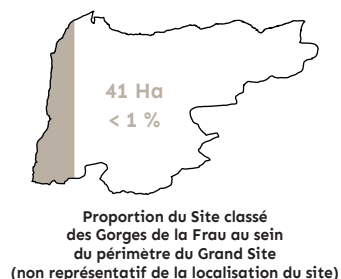


Pog de Montségur depuis la RD 9

¹ Bilan des sites classés et inscrits de l'Ariège, DREAL Occitanie, 2013, p 19.

Site classé - Gorges de la Frau

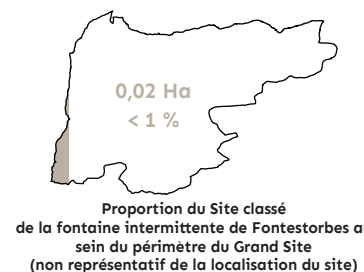
Ces gorges constituent une vallée étroite et profonde de 500 mètres par endroit, aux versants boisés entaillés de vallons abrupts qui participent pleinement à la beauté et la diversité paysagère du Grand Site Montségur. Le site a su conserver et nous transmettre la beauté sauvage de ses précipices et falaises vertigineuses et présente aussi une grande valeur floristique et faunistique. Les Gorges de la Frau ont la particularité d'être inscrites sur 68,66 hectares, à cheval sur deux départements : l'Ariège et l'Aude, mais de n'être classées que sur la partie audoise pour son caractère pittoresque.



Entrée des Gorges de la Frau depuis la RD 5 (à cheval entre Montségur, Fougax et Barrineuf et Comus)

Site classé - Fontaine intermittente de Fontestorbes

Classée en 1921 parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique (1^{er} classement d'Ariège), elle fait partie des vingt résurgences mondiales de premier ordre. La fontaine de Fontestorbes est un élément majeur du patrimoine depuis l'Antiquité et sa description par Pliny l'Ancien (23-79 après JC). C'est à ce titre que le site de Fontestorbes est l'un des monuments naturels mondialement connus.



Fontaine de Fontestorbes en haut débit

Cette résurgence, au régime particulier, voit son débit diminuer subitement pendant 40 minutes puis augmenter pendant 20 minutes en période d'étiage estival. Ce phénomène a aiguïté la curiosité de générations de scientifiques, jusqu'à son élucidation par le laboratoire souterrain de Moulis en 1965.

Le site a été classé afin de préserver son ambiance naturelle et intimiste, tout en assurant une gestion maîtrisée de la fréquentation, du stationnement et de la sécurité du public. Ce classement permet également d'encadrer les aménagements liés à l'accueil des visiteurs.

2.2. Plusieurs autres protections sont présentes autour du château

Le territoire du Grand Site bénéficie d'autres dispositifs de protection, visant à encadrer diverses problématiques et à garantir une préservation aussi complète que possible de ce site exceptionnel.

Monuments Historiques

Les ruines du château sont classées aux Monuments Historiques en 1862 puis révisées en 1989 afin d'inclure les vestiges archéologiques se trouvant sur le Pog, constitué par le village au pied du château, les lignes de défense situées sur les versants nord et sud et le poste de guet du Roc de la Tour.

Site Patrimonial Remarquable

En contrebas du château de Montségur, une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager créée en 1996 fut révisée par arrêté en 2009 puis remplacée par une SPR le 8 juillet 2017.

Périmètre délimité des abords du château de Montségur

Remplaçant la servitude automatique des 500 mètres autour des Monuments Historiques, il constitue une zone de protection essentielle. Il permet notamment de bénéficier de l'avis conforme des Architectes des

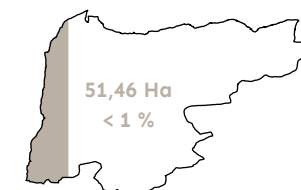
Bâtiments de France pour toute intervention susceptible d'affecter les abords du site.

Ce périmètre a été révisé afin de mieux répondre aux enjeux spécifiques du territoire, en tenant compte de la nécessité de préserver le monument ainsi que la cohérence d'ensemble formée par le site et les constructions qui l'entourent. Sa nouvelle délimitation intègre notamment le cadre paysager du château, les zones en covisibilité, les lieux et potentiels d'accueil, les axes majeurs de découverte comme le sentier reliant le château au village, ainsi que le secteur constructible visible depuis le château mais non couvert par le Site classé.

Cette révision s'inscrit dans une démarche plus large de planification au titre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) porté par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

Un document règlementaire appuyant ces protections, le PLUi

Exécutoire depuis le 7 mars 2025, ce document a notamment permis la mise en œuvre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique sur le patrimoine à différentes échelles autour du château (cf. 2-Bilan 2020 - 2025, axe 4). Celle-ci vise à renforcer la protection du patrimoine bâti et paysager en harmonisant les périmètres de protection existants et décline 6 mesures répondant aux enjeux d'aménagements paysagers qualitatifs et respectueux de l'environnement.



Proportion des autres protections présentes autour du château de Montségur au sein du périmètre du Grand Site (non représentatif de la localisation du site)



Château de Montségur vu du ciel

2.3. Une richesse biologique et environnementale reconnue

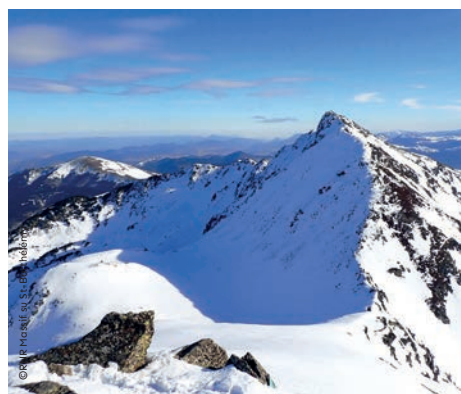
La Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint-Barthélémy



La Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint-Barthélémy, première réserve naturelle d'Ariège, est co-gérée par la commune de Montségur et par l'ANA-CEN Ariège depuis sa création en 2015. Elle s'étend sur 461 hectares au cœur du massif de Tabé, représentant 5 % de la surface du Grand Site dans lequel elle est entièrement intégrée. Elle constitue d'ailleurs l'un des éléments majeurs ayant justifié la délimitation de ce périmètre. Elle assure des missions essentielles de conservation, d'accueil du public, de surveillance et de suivi scientifique des milieux naturels.

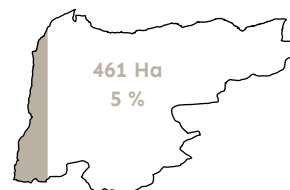
Le massif du Saint-Barthélémy se distingue par la diversité de ses paysages, qui s'étagent entre 1 300 et 2 368 mètres d'altitude. Avec ses panoramas emblématiques, notamment les pics du Soularac et du Saint-Barthélémy, le massif est un véritable observatoire des Pyrénées. Sa position géographique en fait l'un des massifs les plus au nord de la chaîne pyrénéenne, avec une richesse géologique et écologique exceptionnelle. Il est souvent qualifié de « concentré des Pyrénées »,

servant de site pilote pour les études sur les changements climatiques et les impacts des activités humaines en milieu montagnard.



Pic du Soularac

Protégeant cinq types de milieux principaux : pelouses et pâturages naturels, forêts de feuillus, roches nues, forêts en mutation et zone d'extraction de matériaux, elle est une sentinelle pour les paysages environnant du Grand Site en termes de gestion et d'adaptations. Elle joue également un rôle d'expertise et de conseil auprès des acteurs locaux, notamment dans le cadre d'initiatives de conservation ou de mesures compensatoires, en partenariat avec des entités comme la carrière de Talc de Luzenac.



Proportion de la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint-Barthélémy au sein du périmètre du Grand Site (non représentatif de la localisation du site)

Partenaire de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint-Barthélémy joue un rôle essentiel dans la préservation du patrimoine naturel, paysager et de la biodiversité. Elle est un acteur clé du programme de l'Opération Grand Site, contribuant activement à la gestion des enjeux liés à :

- La banalisation des paysages et à la transition des systèmes agropastoraux ;
- Les ruptures paysagères causées par les rivières du territoire, véritables colonnes vertébrales du paysage, marquées par son histoire industrielle ;
- La fragmentation des trames écologiques ;
- Les discontinuités écologiques propres à la trame forestière ;
- Les changements climatiques ayant des effets particulièrement prégnants sur ce milieu montagnard, en discontinuité avec les autres massifs.

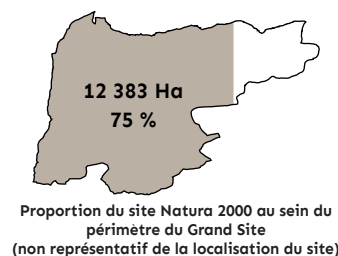
Cette collaboration, amorcée il y a une décennie, a été formalisée en 2023 dans le cadre de l'Opération Grand Site par la signature d'une convention-cadre de coopération d'une durée de cinq ans (cf. Annexe 6). Elle inclut des projets comme l'élargissement des opérations de maraudage sur le massif (cf. 2-Bilan 2020 - 2025, action 1.2), ainsi que la gestion du site Natura 2000 des Gorges de la Frau et de Bélesta (cf. 2-Bilan 2020 - 2025, action 3.4), l'appui au volet environnemental de la Charte Forestière de Territoire (cf. 2-Bilan 2020 - 2025, action 2.2) et le porter à connaissance des enjeux environnementaux au travers de plusieurs actions de sensibilisation (cf. 2-Bilan 2020 - 2025, actions 5.1, 5.5).

Le site Natura 2000 « Gorges de la Frau et Bélesta »

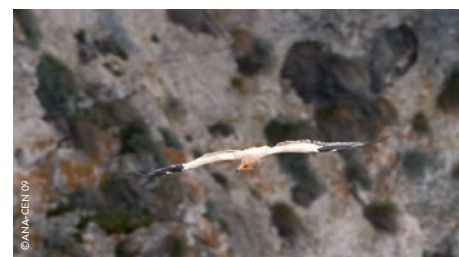


La Zone de Protection Spéciale (ZPS) des « Gorges de la Frau et

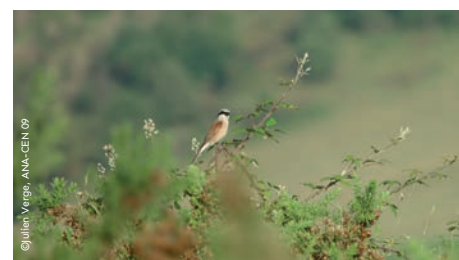
Bélesta », créée le 12 avril 2006 en application de la directive européenne « Directive Oiseaux », constitue un outil majeur pour la préservation de la biodiversité exceptionnelle des paysages du Grand Site Montségur. Un document de gestion (DOCOB) a été approuvé par la préfecture en février 2011. L'Office National des Forêts a assuré son animation de 2012 à 2022. Depuis, l'État a transféré la compétence Natura 2000 aux Régions pour les sites terrestres.



Couvrant 75 % de la surface du Grand Site, cette ZPS abrite une biodiversité remarquable répartie sur trois milieux distincts : rupestre, forestier et ouvert. Ces milieux présentent des enjeux spécifiques de gestion, tels que la préservation des habitats d'oiseaux, la gestion sylvicole durable et la lutte contre l'embroussaillage, qui font échos à certains enjeux identifiés pour le Grand Site (cf. 1-Présentation, partie 4, introduction).



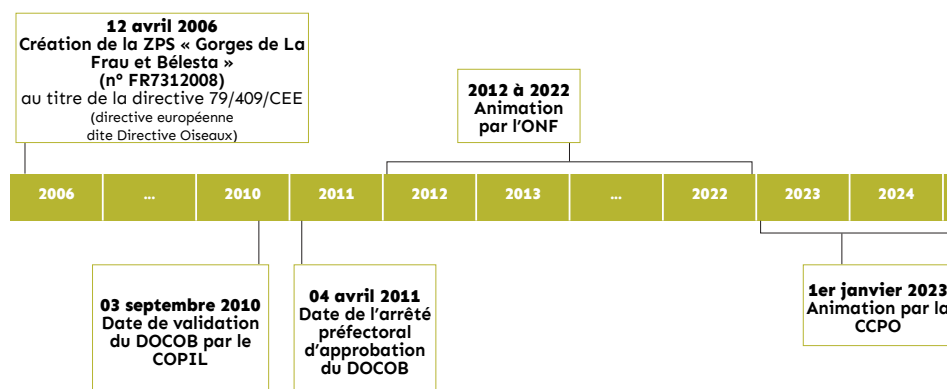
Milieu rupestre (rocheux calcaire), Dérangeant direct ou indirect lors des périodes sensibles (reproduction, nichée) - *habitat du Percnoptère d'Égypte*



Milieu ouvert (pelouses, prairies), Pâturage intensif et embroussaillage - *habitat de la Pie grièche écorcheur*



Milieu forestier, Gestion sylvicole prenant en compte la multifonctionnalité de la forêt - *habitat du Pic noir*



Chronologie de la gestion et animation du site Natura 2000

Le site est particulièrement important en Europe pour les oiseaux de montagne et les grands rapaces. Identifiée comme une action du programme de l'Opération Grand Site 2020-2025, l'intercommunalité assure depuis 2023 l'animation de la ZPS des Gorges de la Frau et Bélesta en collaboration avec l'ANA-CEN Ariège (cf. 2-Bilan 2020 - 2025, action 3.4 et cf. Annexe 9). Ce partenariat a permis le recrutement d'un animateur Natura 2000 au sein du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), favorisant une mise en œuvre opérationnelle efficace et le renforcement des liens entre la collectivité et le CEN.

Cette action s'inscrit dans la continuité des démarches engagées en réponse aux enjeux du Grand Site, en termes de protection du patrimoine naturel sur le territoire et au-delà. Elle est pleinement cohérente avec les orientations conservatoires portées par l'ANA-CEN Ariège. Cet outil de gestion environnementale et de contractualisation contribue à la consolidation des réservoirs de biodiversité en cohérence avec l'intégration des Grands Sites de France (Labellisés ou en projet) dans la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 en 2024.

Réserve Biologique Intégrale et ZNIEFF

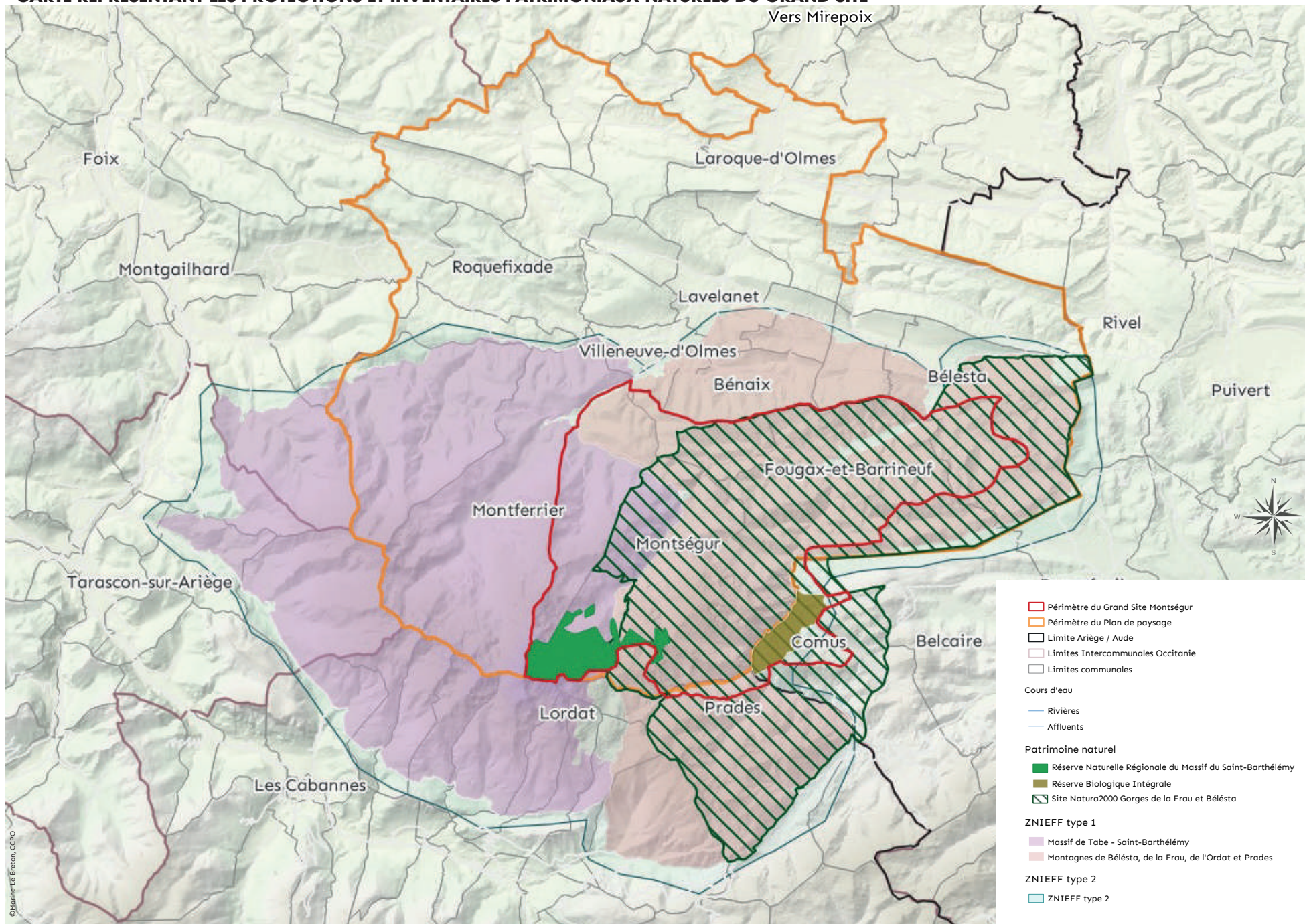
Le Grand Site abrite également une Réserve Biologique Intégrale (RBI) de 251 hectares, gérée par l'ONF, dont l'objectif principal est d'accroître et de préserver la diversité biologique, favoriser l'évolution naturelle des écosystèmes forestiers et d'améliorer les connaissances scientifiques. Elle contribue aux réflexions sur la gestion de la forêt, enjeu majeur pour le territoire.

Deux ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 couvrent l'intégralité du périmètre, s'étendant sur la zone de montagne et élargies à l'ouest en Ariège, ainsi qu'au sud et à l'est dans l'Aude. Ces zones renforcent les actions de connaissance des espaces naturels et de leur intérêt écologique, contribuant ainsi à la préservation et à la valorisation des milieux naturels.



Gorges de la Frau depuis le Pas de l'Ours (Comus) - Réserve Biologique Intégrale

CARTE REPRÉSENTANT LES PROTECTIONS ET INVENTAIRES PATRIMONIAUX NATURELS DU GRAND SITE



Ces espaces protégés, véritables refuges, abritent une biodiversité exceptionnelle

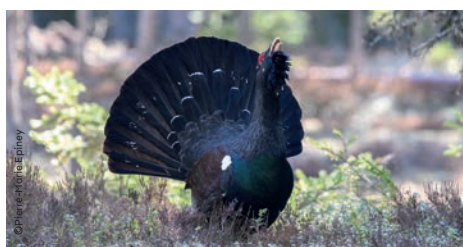
Des mammifères emblématiques de la faune montagnarde sont présents tels que la marmotte (*Marmotta marmotta*), l'isard (*Rupicapra pyrenaica*) et un nombre important d'espèces de chiroptères. On trouve également de nombreuses espèces de galliformes de montagne comme le grand tétras (*Tetrao urogallus aquitanicus*), le lagopède alpin (*Lagopus mutus pyrenaicus*) ou encore la perdrix grise des Pyrénées (*Perdix perdix hispaniensis*).

Les rapaces sont eux aussi bien représentés : le gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), la chouette hulotte (*Strix aluco*), l'aigle botté (*Aquila pennata*), le vautour fauve (*Gyps fulvus*), l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*) et le percnoptère d'Égypte (*Neophron percnopterus*). Il n'est d'ailleurs pas rare, lors d'une pause à mi-pente vers le château de Montségur, d'observer certains rapaces profitant des courants thermiques.

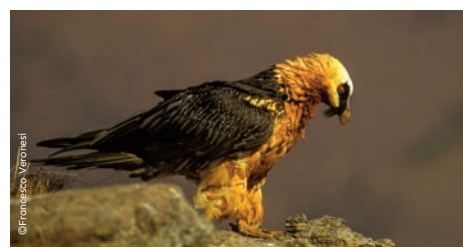
Enfin, de nombreuses espèces végétales comme l'Androsace de Vandelli (*Androsace vandellii*), la Campanule remarquable (*Campanula speciosa subsp. speciosa*), la Saxifrage faux géranium (*Saxifraga geranioides*), le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), la Gentiane des Pyrénées (*Gentiana pyrenaica*) ou encore le Lis des Pyrénées (*Lilium pyrenaicum*) sont présentes au sein du périmètre Grand Site.

Les milieux variés du site — milieux humides, rupestres, ouverts d'altitude ou boisés — offrent un cadre propice à la biodiversité. Ce paysage d'une grande richesse attire de nombreux visiteurs qui viennent découvrir le site, en quête de naturalité et de paysages préservés.

En plus de cette faune et flore remarquables, des invertébrés, champignons, reptiles et amphibiens enrichissent encore cette mosaïque de biodiversité, faisant du site un véritable sanctuaire naturel et paysager.



Grand Tétrás



Gypaète barbu



Androsace de Vandelli



Marmotte des Alpes



Chouette hulotte



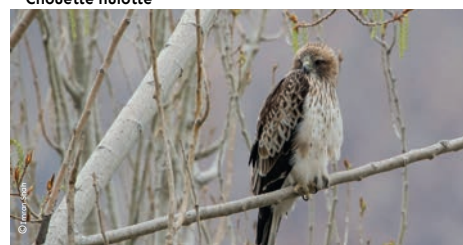
Gentiane des Pyrénées



Calotriton des Pyrénées



Grande Noctule



Aigle botté



Rossolis à feuilles rondes



Leucorrhine douteuse

2.4. Les démarches territoriales intrinsèques au Grand Site

Diverses démarches territoriales sont à l'œuvre à une échelle qui concerne partiellement ou entièrement le périmètre du Grand Site. Un effort a été déployé pour les harmoniser autant que possible avec la politique paysagère globale.

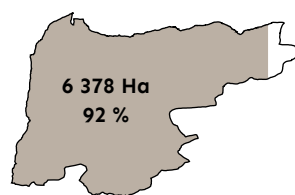
Un Pays d'art et d'histoire

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE Un Label Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares couvre un territoire de 637 km², comprenant 57 communes et deux Communautés de

Communes (Pays d'Olmes et Pays de Mirepoix), avec 26 000 habitants. Depuis sa Labellisation en 2008 par le Ministère de la Culture, ce Pays d'art et d'histoire a agi en tant que catalyseur pour la préservation et la valorisation des patrimoines. Depuis 17 ans, il œuvre pour sensibiliser les habitants et les professionnels à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage et met en valeur l'ensemble des patrimoines et leurs composantes.



Panneau d'interprétation sur la commune de Montségur



Proportion du PAH au sein du périmètre du Grand Site (non représentatif de la localisation du site)

Adapté aux spécificités des Pyrénées Cathares, il valorise l'histoire industrielle, le Moyen-Âge et le paysage. Ce Label partage donc des thématiques communes avec l'Opération Grand Site, mais s'inscrit dans une échelle plus vaste. Son périmètre est étroitement lié à l'histoire de Montségur, correspondant approximativement aux terres concédées aux Seigneurs de Lévis après la croisade contre les Albigeois.



Programme d'animations, printemps 2022

Cette reconnaissance nationale, antérieure à l'Opération Grand Site, a favorisé la création d'une dynamique territoriale forte. Ce Label a permis de replacer les habitants au cœur de leur histoire, en impulsant des projets de développement. Reconnu comme un véritable Projet de territoire, en 2013, il est recommandé à la collectivité de s'appuyer sur cette expérience pour compléter et harmoniser certaines actions menées dans le cadre des deux Labels, afin de renforcer la cohérence et la portée du projet territorial global.

Intégrant les enjeux de médiation du Grand Site, le Pays d'art et d'histoire a contribué à la structuration des actions de valorisation paysagère et de sensibilisation au patrimoine auprès du jeune public (cf. 2-Bilan 2020 - 2025, action 5.1). De manière concomitante à l'écriture du dossier de candidature au Label Grand Site de France, le Pays d'art et d'histoire est en phase de renouvellement de son Label pour une période de dix ans.

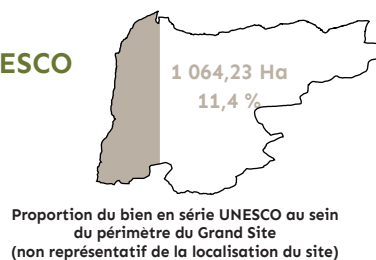


Service éducatif du Pays d'art et d'histoire

L'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

La démarche la plus significative, conférant au territoire une reconnaissance mondiale, est celle visant à obtenir l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. En 1997, la ville historique fortifiée de Carcassonne est inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en raison de sa « Valeur Universelle Exceptionnelle » en tant qu'exemple remarquable de cité médiévale.

Associés à sept autres monuments, le château et les remparts de Carcassonne candidatent à nouveau au Patrimoine Mondial au titre



d'un bien en série sous l'intitulé « Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne (XIII^{ème} - XIV^{ème} siècles) », porté par le Conseil Départemental de l'Aude et mis en œuvre par l'Association Mission Patrimoine Mondial.

Cette série regroupe les forteresses de Carcassonne, Aguilar, Lastours, Montségur, Quéribus, Peyrepertuse, Puilaurens et Termes, les plus représentatives et les mieux conservées de la sénéchaussée. Par la qualité de sa construction, son importance historique et la singularité de son site, Montségur s'y impose comme l'un des éléments les plus emblématiques (cf. 1-Présentation, partie 3, 1.2).

Le Conseil Départemental de l'Aude a constitué un comité scientifique dès 2013.



L'Association Mission Patrimoine Mondial a été créée en septembre 2019. Cette nouvelle entité

permet d'assurer une gouvernance partagée pour piloter la candidature, suivre le plan de gestion, préserver la « Valeur Universelle Exceptionnelle » du site, et gérer les flux touristiques.

Le 31 janvier 2025, la candidature a été déposée par la France au Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour une reconnaissance souhaitée en juillet 2026 (cf. Annexe 14).



Séries de photos prises dans le cadre de la candidature au Label Patrimoine Mondial de l'UNESCO

CARTOGRAPHIE DE L'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION PATRIMONIALE

OAP PATRIMONIALE

I - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

- PÉRIMÈTRE intercommunal : Communauté de Communes du Pays d'Olmes
- Limites administratives
- PÉRIMÈTRE rapproché : le périmètre SPR et le périmètre du Monument historique (Château de Montségur)
- PÉRIMÈTRE intermédiaire : Zone Tampon UNESCO et Site classé DREAL Occitanie
- PÉRIMÈTRE distant : Opération Grand Site - Ecrin paysager UNESCO
- Château
- Jardin extraordinaire
- Station de ski des Monts d'Olmes
- Fontaine intermittente de Fontestorbes
- Cascades
- Les Gorges de la Frau
- Vues remarquables à préserver

II - TYPE DE RECOMMANDATION

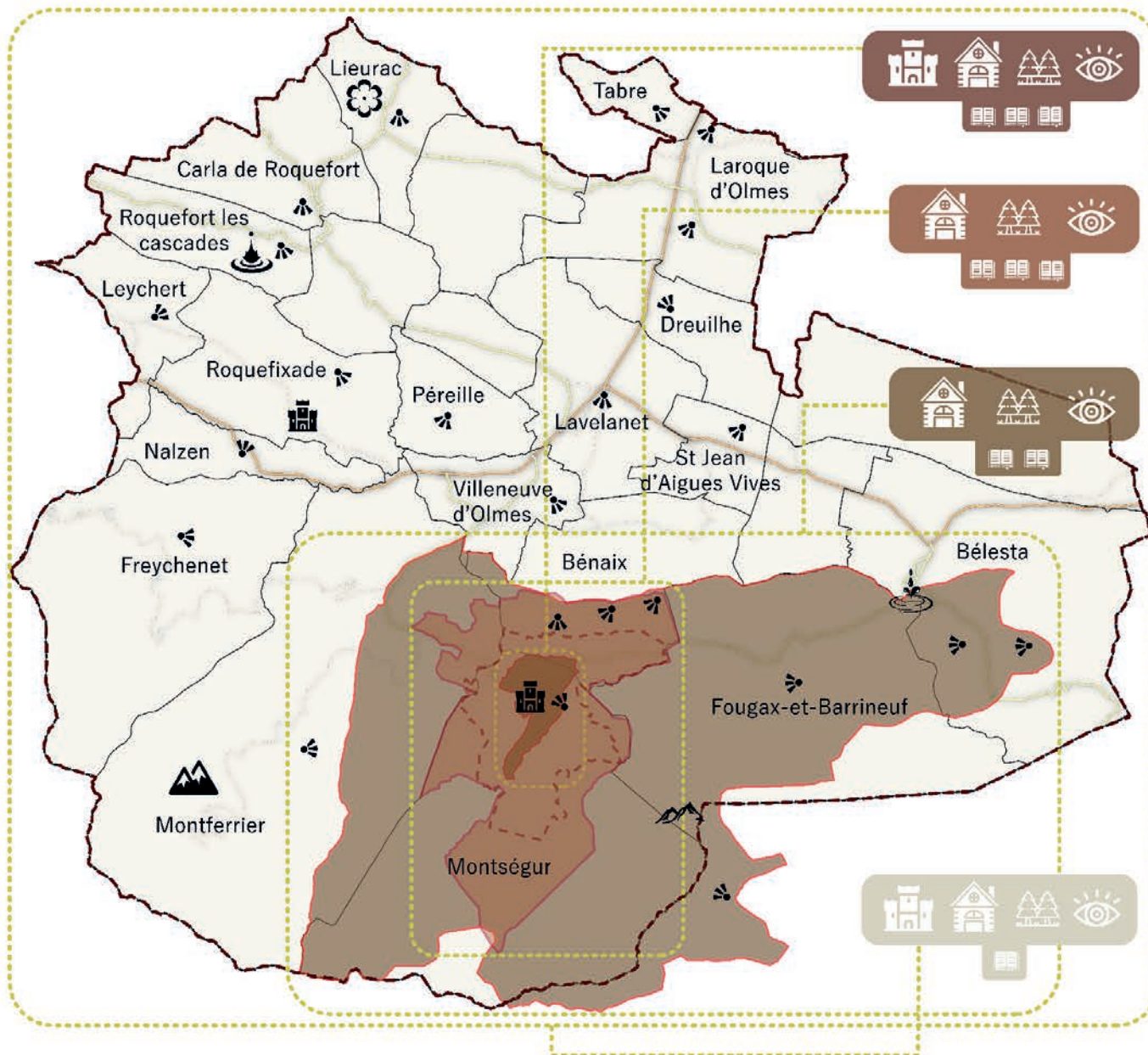
- Recommandation : Patrimoine
- Recommandation : Perception visuelle
- Recommandation : Architecture et qualité urbaine
- Recommandation : Paysage

III - NIVEAU DE RECOMMANDATION

- Recommandation faible
- Recommandation modérée
- Recommandation forte

DONNÉES INDICATIVES

- Échelle de sélection des périmètres



Une articulation forte entre la candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et l'Opération Grand Site

Ces deux démarches d'excellence se nourrissent mutuellement et s'articulent autour de valeurs et d'objectifs communs : préservation patrimoniale et paysagère, développement durable, amélioration du cadre de vie, accueil des visiteurs et mobilisation des acteurs locaux.

La candidature UNESCO se concentre sur la Valeur Universelle Exceptionnelle des huit forteresses médiévales et sur la qualité des parcours d'approche, à travers différentes échelles de gestion de la Communauté de Communes.

L'Opération Grand Site de Montségur, qui agit à une échelle plus large - celle du paysage et de la gestion des flux - s'inscrit dans la dynamique de la candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, et constitue un appui opérationnel et concret pour répondre aux exigences du plan de gestion tout en l'enrichissant. Ces deux démarches veillent à la cohérence et à la coordination des actions menées sur le territoire (cf. Annexes 3 et 4) à travers les engagements suivants :

1. Engager et programmer les travaux et interventions sur le château et ses abords ;
2. Maintenir les paysages ouverts sur et autour du Pog ;
3. Mettre en place un périmètre délimité des abords (PDA) ;
4. Réviser le document de gestion du site patrimonial remarquable (SPR) ;
5. Garantir la prise en compte de la zone tampon dans le PLUi en cours d'élaboration ;
6. Conforter la stratégie d'accueil des publics à l'échelle de la commune.

Un travail a été aussi mené en collaboration avec l'Association Mission Patrimoine Mondial afin d'assurer une meilleure cohérence entre nos périmètres et les protections existantes. Le périmètre du bien, correspondant au Monument Historique du château de Montségur, couvre une superficie de 21,23 hectares, soit 0,2 % de la surface totale du Grand Site. La zone tampon, entièrement couverte par le Site classé, s'étend sur 1 043 hectares soit 11,2 % de la surface totale du Grand Site. L'écrin paysager, quant à lui, correspond intégralement de la surface totale du Grand Site. Ces périmètres ont été inscrits dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes et les enjeux patrimoniaux spécifiques aux deux démarches y ont été co-écrits et intégrés (cf. 2-Bilan 2020 - 2025, Axe 4).

3. Structuration de l'Opération Grand Site : périmètre et gouvernance

3.1. Le périmètre proposé pour le Grand Site de France

L'évolution du périmètre de l'Opération Grand Site Montségur, initialement défini par le Site classé, s'est pleinement justifiée par la prise en compte des enjeux paysagers, environnementaux, sociaux et économiques.

Montségur ne pouvant être appréhendé de manière isolée, le périmètre initialement ajusté sur le Site classé a été réévalué avec les acteurs locaux et l'appui d'un Bureau d'Études spécialisé, entre 2018 et 2019².

Le périmètre proposé pour l'attribution du Label Grand Site de France repose sur des entités biogéographiques et paysagères et non sur des limites administratives. Elles englobent :

- Les sites classés du Château de Montségur, des Gorges de la Frau et de Fontestorbes ;
- La Réserve Naturelle Régionale ;
- L'ensemble de la vallée de l'Hers et ses affluents situés sur le Pays d'Olmes.

Il suit les lignes de crêtes, plus ou moins proches, encadrant le Pog de Montségur et offrant de multiples covisibilités, tout en intégrant des critères tels que les entités paysagères

pour définir ce nouveau périmètre d'intervention.

D'autre part, ce périmètre permet de construire un accueil touristique qualitatif. Des éléments emblématiques, tels que les sites en périphérie immédiate, les belvédères et les lieux permettant aux visiteurs de mieux comprendre et appréhender le site ont également été pris en compte. Les portes d'entrée ont été identifiées à la fois sur des critères paysagers (verrous) et de mise en œuvre de projets futurs en matière d'équipements et de maîtrise de la fréquentation.



Pog de Montségur

La collectivité, en réponse à l'inspection du 20 décembre 2020, a porté durant 5 ans une réflexion sur l'élargissement de son périmètre à la zone de montagne. Le Plan de paysage a été élaboré à l'échelle du Pays d'Olmes (cf. 1-Présentation, partie 2, 4.1), et a produit une proposition en ce sens.

Parallèlement, entre 2023 et 2024, un diagnostic visant à rendre la station de ski des Monts d'Olmes résiliente, en intégrant les enjeux paysagers, environnementaux, architecturaux et économiques, a été réalisé. Cette démarche a permis de guider le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) du Syndicat Mixte de Gestion de la Station des Monts d'Olmes dans une approche cohérente avec celle de « l'esprit Grand Site ». Toutefois, bien que des réflexions aient été engagées et qu'une volonté d'élargissement du périmètre demeure, il a semblé préférable, au terme d'une Opération Grand Site relativement courte mais soutenue, de laisser au territoire le temps de mûrir cette évolution. Il a donc été jugé plus pertinent de maintenir le périmètre initial pour un premier dépôt de candidature, afin de consolider les actions déjà engagées et de renforcer la gouvernance avant d'envisager une extension future.

Le périmètre validé s'étend sur 9 306 hectares répartis sur sept communes. Il facilite la mise en œuvre des actions et l'implication des partenaires au quotidien.

Au cours des prochaines années, des réflexions seront consacrées au traitement des enjeux du Grand Site dans une approche globale, incluant les sites les plus emblématiques du territoire, dont Roquefixade et Roquefort-les-Cascades font partis, qui se répondent et se complètent les uns les autres.

Il permet de faire rayonner l'esprit Grand Site au-delà du Site classé et d'ainsi penser une stratégie d'accueil des visiteurs, cohérente avec les aspirations des acteurs locaux en matière de gestion d'espaces (forêts, estives), de flux et de qualité de vie des habitants.

² Bureau d'Études Terre Histoire




LE SITE ET LA SILHOUETTE DU POG DE MONTSÉGUR DANS LE GRAND PAYSAGE ET LE RÉSEAU D'ITINÉRAIRES









Point de vue depuis la belvédère de Fougax-et-Barrineuf
Un des 9 belvédères que la Communauté de Communes souhaite valoriser






ATOUTS / OPPORTUNITÉS

-  Les ruines de Montségur, classé MH en 1875 et 1989
-  Les points de vue depuis le Pog
-  Le projet des 9 belvédères

-  Périmètre sites classés
-  Périmètre Opération Grand Site
-  Les itinéraires de randonnées liés à Montségur

-  La construction d'un bâti d'accueil au pied du Pog
-  Le futur espace d'accueil de la SAB Monferrier
-  Projet de réhabilitation/hébergement Hôtel Coste à Montségur

FRAGILITÉS / MENACES

-  Les espaces en voie de fermeture à «intervention prioritaire»
-  Les espaces d'accueil peu qualitatifs au pied du Pog
-  Les séquences d'itinéraires de randonnées fragilisées

3.2. Gouvernance du projet

Afin de préserver ce territoire d'exception reconnu par plusieurs démarches territoriales et protections environnementales, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes fut identifiée comme la structure pertinente pour porter la démarche. L'échelle intercommunale permet de faciliter le dialogue et la coordination entre les gestionnaires d'espaces naturels protégés et les services de l'État afin d'organiser avec eux la gestion et la protection des paysages et de la biodiversité et d'ainsi mieux les articuler avec l'esprit des lieux. Cette échelle de projet facilite aussi la mise en cohérence entre les différentes démarches existantes.

Depuis huit ans, la gouvernance de l'intercommunalité, éprouvée et efficace, s'est ouverte à une logique collaborative. Dès la phase de diagnostic, un large éventail d'acteurs a ainsi été impliqué, afin de renforcer la cohérence des actions sur le territoire et de fédérer tous les acteurs concernés autour du projet.

La collectivité assure le suivi du plan d'actions de l'Opération Grand Site et veille à sa bonne mise en œuvre, en mobilisant les nombreuses compétences internes et une équipe renforcée. En effet, depuis 2016, le Pôle Développement Économique

& Projets de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes s'est structuré pour animer de manière pérenne les actions de l'Opération Grand Site et l'équipe allouée à leur mise en œuvre est montée en puissance.

L'ensemble de cette organisation, incluant le schéma de gouvernance, l'organisation territoriale et interne, ainsi que les moyens financiers et humains alloués à la mise en œuvre de l'Opération Grand Site, a démontré son efficacité comme détaillé dans le bilan de ce dossier (cf. 2-Bilan 2020 - 2025, actions 9.1 et 9.2).

Sur des thématiques nécessitant une expertise particulière, la collectivité choisit de favoriser la mutualisation des équipes et des compétences, d'encourager la collaboration dans la mise en œuvre des actions, voire ponctuellement d'en déléguer la conduite à d'autres acteurs du territoire. Dans cette logique, les partenariats ont été consolidés, notamment par le biais de conventions de coopération : une partie de la communication a ainsi été confiée à l'Office de Tourisme, les projets pédagogiques au Pays d'art et d'histoire, une partie de l'animation du site Natura 2000 à l'ANA-CEN Ariège, l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire à la Chambre d'Agriculture et à l'ANA-CEN Ariège (cf. Annexes 6 et 7).

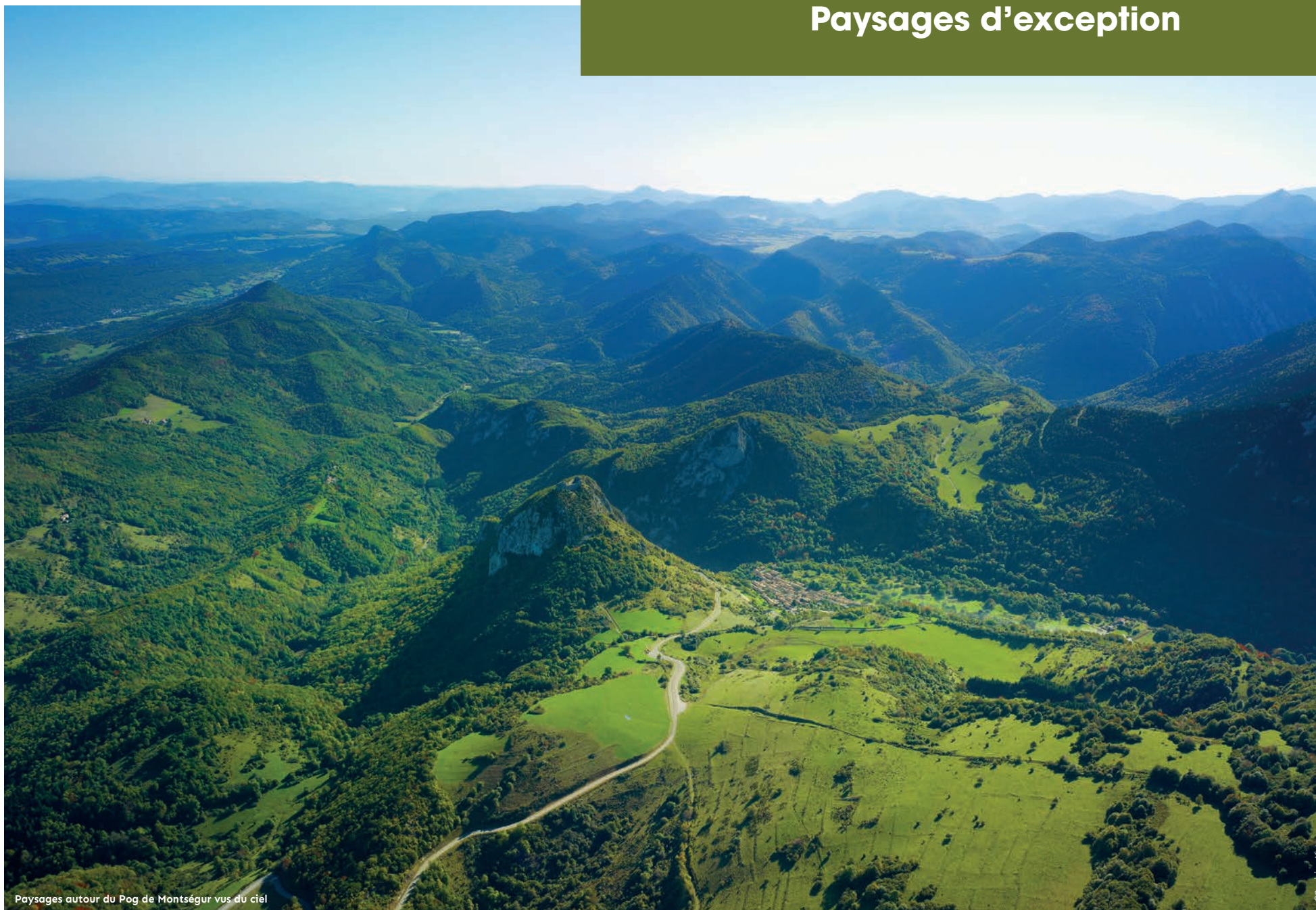
L'Opération Grand Site rayonne au-delà de son périmètre en diffusant ses valeurs et « l'esprit Grand Site » à l'échelle du territoire. Grâce à elle, l'intercommunalité a intégré une approche paysagère au-delà même du périmètre Grand Site, comme en témoigne l'élaboration du PLUi et du Plan de paysage.

Une gouvernance éprouvée, conçue pour sécuriser la mise en œuvre de la démarche Grand Site et affirmer la place centrale du paysage dans ce projet de territoire :

- Un portage politique fédérateur et ancré localement, incarné par le Président de la Communauté de Communes, également élu départemental, facilitant les transversalités et renforçant la légitimité de la structure porteuse ;
- Un plan d'actions réaliste, réajusté à la suite aux conclusions du rapport de l'Inspection Générale de novembre 2020, désormais composé de 37 actions hiérarchisées et cohérentes avec les priorités du territoire ;
- Des moyens humains mobilisés pour garantir la pérennité de l'animation, le suivi financier et le respect du calendrier, reposant sur des compétences internes solides et, lorsque nécessaire, sur des délégations confiées à des partenaires.



Paysages d'exception



Paysages autour du Pog de Montségur vus du ciel

©Dominique Viat

1. Des paysages, cœur de la démarche

1.1. Notre approche partagée du paysage

La Convention européenne du paysage définit celui-ci comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Cette approche met en avant la participation des habitants dans la gestion des paysages, quel que soit leur caractère, remarquable ou ordinaire, et souligne leur rôle essentiel dans la qualité de vie des populations. Elle invite ainsi à une gestion partagée, ancrée dans le quotidien.

La collectivité a ainsi fait le choix de considérer à la fois les caractéristiques physiques du paysage – ce socle commun décrit dans le Site classé et son évolution dans le temps, mais également la perception sensible de ceux qui l'observent. Ce lien aux « sensations » constitue une véritable culture partagée au sein des Grands Sites.

Dans cette logique, l'Opération Grand Site s'est appuyée sur différents outils pour affiner sa lecture du paysage, intégrer les émotions qu'il suscite, et en faire un axe structurant des

projets de territoire (cf. 2-Bilan 2020 - 2025, actions 3.1, 5.4, 5.5).

Lors de la phase de diagnostic de l'Opération Grand Site en 2018-2019, les habitants ont participé aux « Ateliers du Pog » pour partager leurs perceptions sur les aspects socio-économiques, touristiques et paysagers du site. Ces ateliers ont permis d'enrichir les réflexions sur les motifs paysagers à travers des témoignages collectifs et de corrélés les enjeux paysagers au quotidien des habitants.

Par ailleurs, ce socle commun et cette dimension émotionnelle ont été réinterrogés et approfondis lors des phases de concertation menées dans le cadre du Plan de paysage entre 2022 et 2024 (cf. 1-Présentation, partie 2, 4.1). Ces démarches ont permis de croiser les regards et de nourrir une réflexion collective sur les évolutions paysagères autour du château de Montségur.

Ce travail partagé contribue, peu à peu, à ancrer la notion de paysage dans le quotidien des habitants et des élus, tout en l'intégrant aux documents de gestion et aux stratégies de développement du territoire.



Laroque d'Olmes, Plantaurel et Massif de Tabé



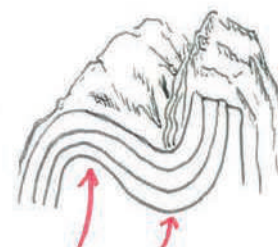
Château de Roquefixade et Pog de Montségur depuis Leychert

1.2. La genèse des paysages : une histoire géologique complexe

Le Grand Site a la particularité d'être en grande partie sur un des massifs composés de roches appartenant à l'immense montagne dite « hercynienne », formée à la fin de l'ère primaire (vers - 300 MA), avant le « cycle pyrénéen ». Les sommets déployés par ce massif nord-pyrénéen tels que les Pics du Saint-Barthélémy et du Soularac délimitent la partie sud du territoire et encadrent Montségur.

Le Pog (ou pic) de Montségur était un synclinal (pli en creux comme le présente le schéma) que l'érosion et le plissement des couches géologiques autour ont isolé, laissant cette falaise dominée par le château de Montségur. Comme protégé par son écrin, le château s'élevant à 1 207 mètres d'altitude est omniprésent dans le paysage du Pays d'Olmes.

PHASE I : TERTIAIRE Plissement et soulèvement des formations calcaires



Anticlinal Synclinal

En effet, le château culmine à une altitude nettement supérieure aux reliefs immédiats qui l'entourent au nord. Son émergence, marquée par un différentiel d'altitude de 250 mètres, surplombe le Pays d'Olmes en direction de la chaîne du Plantaurel.

PHASE II : QUATERNAIRE Erosion glaciaire



Synclinal perché

Les calcaires massifs du Mésozoïque (Crétacé, Jurassique) ont donné les teintes claires et les falaises qui s'imposent visuellement dans le paysage. C'est cette morphologie singulière constituée par des pentes abruptes (parois, éboulis) et des gorges traversées de failles qui amplifie l'impression de verticalité tout en imposant une découverte progressive du lieu. De ce fait, l'expérience physique et sensorielle pour accéder au château est frappante. L'ascension, exigeante dans son ensemble, s'effectue par le versant sud dans un environnement de prairies et de forêts, composé d'une végétation contrastée de chênes et de buis. Le belvédère qui s'offre au sommet récompense les visiteurs en démontrant l'extraordinaire qualité de l'emplacement « sentinelle » du site. La faible empreinte humaine, en apparence, sur le paysage environnant y ajoute une impression de nature sauvage encourageant la contemplation.

PHASE III : PÉRIODE ACTUELLE Erosion glaciaire

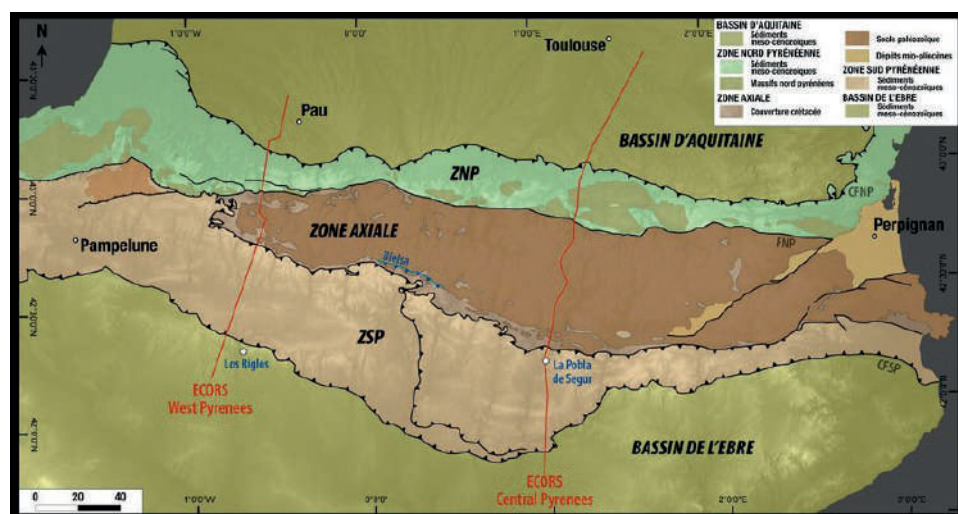
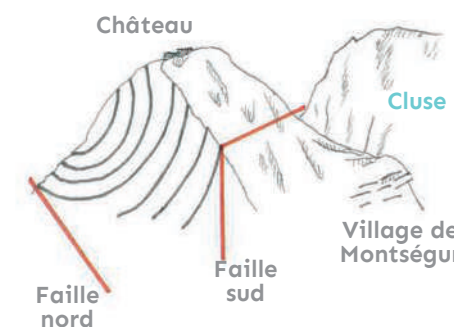


Schéma structural simplifié de la chaîne des Pyrénées par Jessica Uzel

2. Implantation humaine et paysages : un entrelacement marqué au fil du temps

2.1. Une occupation humaine très ancienne

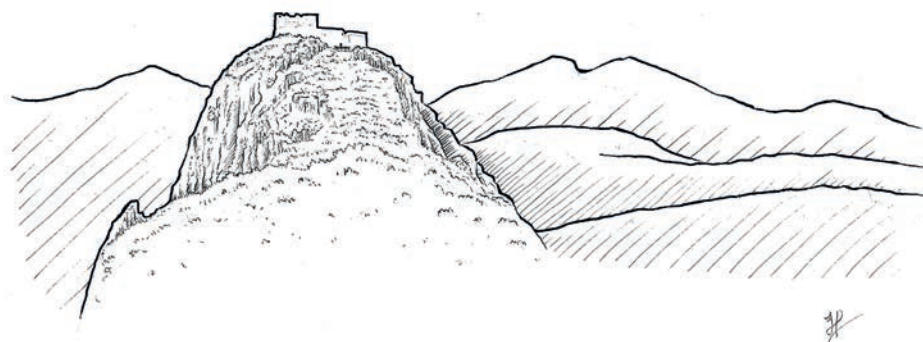
Dans le périmètre du Grand Site, la grotte du Tuteil abrite la plus ancienne trace d'occupation humaine, remontant à l'époque de Néandertal, il y a environ 90 000 ans. La grotte de Las Morts, également l'une des premières habitées au néolithique ancien, montre des signes d'occupation continue jusqu'à l'époque gallo-romaine.

À l'Âge du Fer (450-50 av. JC), l'Oppidum du Mayne, installé sur un éperon rocheux dominant la fontaine de Fontestorbes, révèle des vestiges d'échanges commerciaux : des Celtibères y produisaient des minerais locaux qu'ils échangeaient contre du vin importé d'Italie par les Romains.

Un habitat rural préservé et des constructions millénaires témoignent des activités humaines liées à l'agropastoralisme. La grotte de la Caougnou, située sur la commune de Montségur, était autrefois utilisée comme grotte-bergerie et servait à élever et abattre des porcs à l'époque du Bronze. Le patrimoine rural s'exprime également à travers les terrasses agricoles, jadis dédiées à la culture des légumineuses, céréales et vignes. Ces activités ont façonné les paysages, jusqu'au XIX^{ème} siècle, et demeurent encore perceptibles dans les zones où la végétation est encore entretenue.

désormais perpétuée uniquement par quelques grandes familles forestières du territoire. (source Pays d'art et d'histoire)

©Cyril Hermasilla, CCFO



Silhouette du Pog de Montségur

Malgré l'absence de données parcellaires avant le XIII^{ème} siècle, les connaissances historiques sur l'exploitation forestière sont riches à partir de la période de Lévis-Mirepoix. Cette exploitation a pris de l'importance sur le territoire entre la Renaissance et l'Ancien Régime. Des traces de l'ancienne forêt royale du Basqui, adjacente à la forêt de Montségur, subsistent encore, avec des rochers marqués de fleurs de lys délimitant son périmètre. Cette tradition forestière, qui s'est estompée depuis l'exode rural, est

2.2. L'héritage textile lisible au fil de l'eau

L'activité industrielle, principale source de richesse, a façonné au fil des siècles l'architecture et l'urbanisme d'un vaste bassin dont fait partie le Grand Site.

Dans les villages et hameaux des vallées montagnardes, l'organisation urbaine traditionnelle tisse un lien visible et sensible avec le socle géomorphologique. Le bâti, regroupé en fond de vallée près des cours d'eau, crée un paysage de qualité, mettant en évidence l'harmonie de l'implantation en fonction de la topographie.

L'eau et son exploitation ont aussi une place majeure dans l'occupation des paysages. La force de cet élément est utilisée très tôt pour actionner des moulins et scieries dont les traces subsistent dans le paysage. L'implantation humaine privilégie les zones riveraines à fort débit, comme le Touyre et l'Hers, pour alimenter les moulins des forges catalanes, puis ceux dédiés à l'industrie du jais, du peigne en corne et du textile, faisant de ces rivières le berceau de ces activités artisanales. Jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle, le paysage reste marqué par les bruits, les odeurs et les variations de couleurs des rivières environnantes.

La porte d'entrée ouest du Grand Site incarne cette empreinte d'une riche histoire textile dans les paysages de la

région. De 1960 à 1970, la prospérité textile a entraîné un développement urbain notable le long du Touyre et de la RD117, marquant ce qu'on pourrait appeler « l'évolution du paysage industriel » : avec l'essor de la machine à vapeur, les cheminées en briques réfractaires se multiplient pour évacuer les fumées et ventiler les usines. Souvent ornées d'un couronnement décoratif, elles deviennent un symbole de prestige que les entreprises mettent en avant sur leur papier à en-tête. Un autre élément marquant de cette période est l'apparition des toitures en sheds. Ces structures en dents de scie, dotées d'une paroi vitrée orientée au nord et plus inclinée que la paroi sud fermée, permettent un éclairage constant.

De grandes familles industrielles ont construit des bâtiments au style unique, tandis que des travaux de restauration et d'embellissement, notamment des édifices religieux, ont renforcé la singularité des paysages.

Le chemin des Tisserands, qui relie Lavelanet, capitale historique du textile, au château de Montségur, a servi à des milliers de personnes à travers les siècles et reflète le quotidien des populations liées à cette activité artisanale, qui allaient vendre leur production en ville. Il fait

partie du réseau de routes-paysages et du maillage important de chemins historiques, vecteur d'immersion et d'appréhension de la grande richesse paysagère du Pays d'Olmes. Mais ce chemin est aussi célèbre puisque son histoire s'entremêle à celle des Bonshommes (cathares), qui suivaient ce passage pour aller travailler comme tisserands dans les villages de la contrée : ils avaient choisi cette activité pour faire rayonner leur foi.



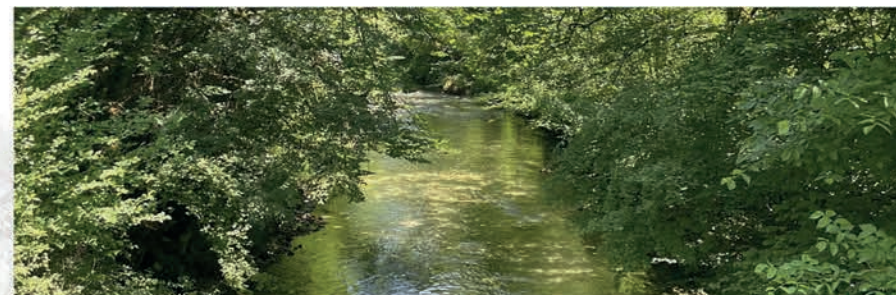
Toiture en shed de l'usine SAB sur la commune de Montferrier



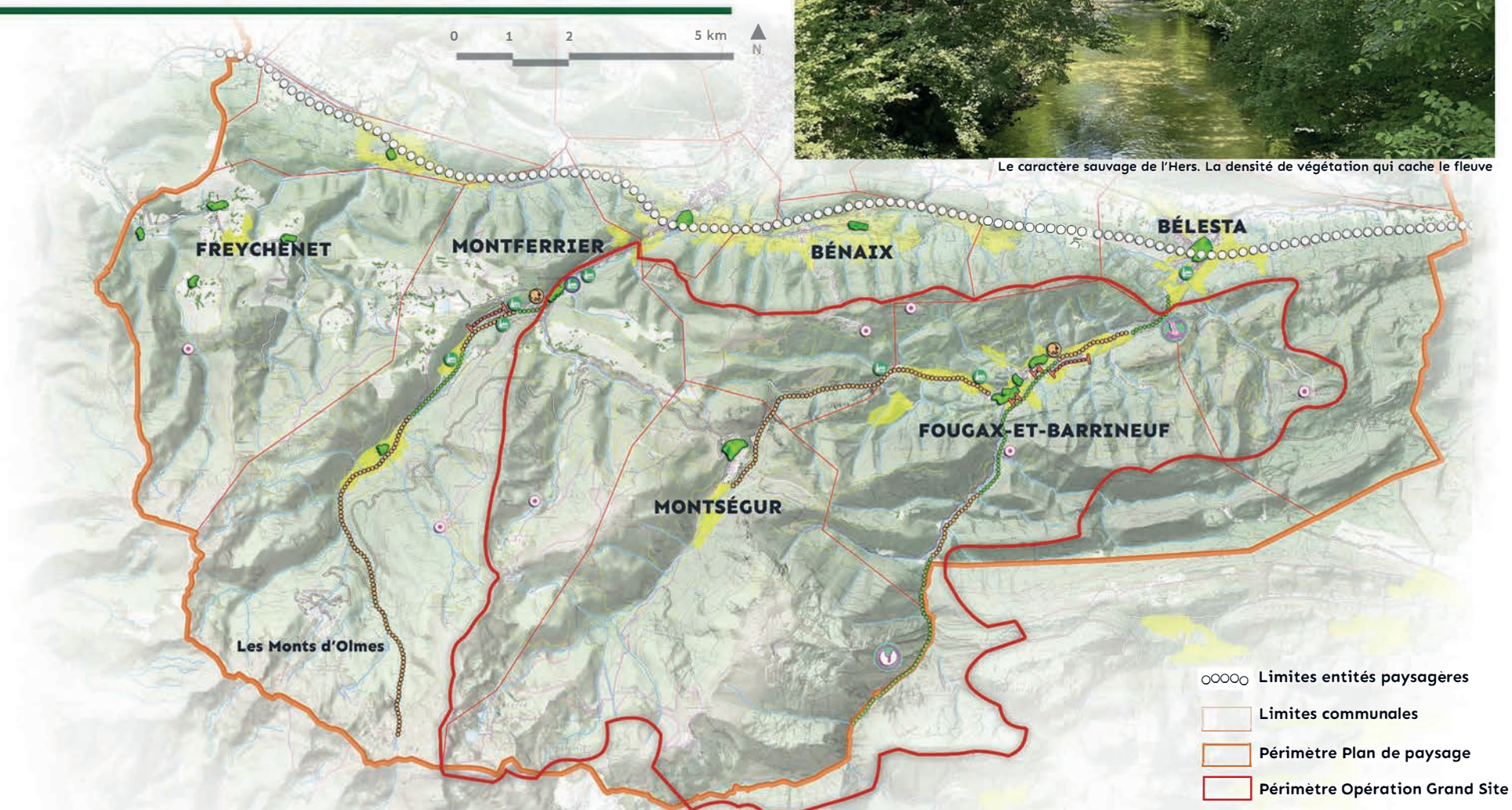
Carte des moulins à jais du Pays d'Olmes vers 1760

À partir de 1980, l'internationalisation des marchés du textile entraîne une crise qui affecte toute la vallée industrielle, de Montferrier à Laroque d'Olmes : les usines ferment une à une, laissant derrière elles de nombreux vestiges tels que des moulins, ateliers d'artisans, maisons d'ouvriers et de maîtres, ainsi que de grandes cheminées en briques. Bien qu'abandonnées, ces friches

LE CARACTÈRE SAUVAGE DU TOUYRE, DE L'HERS ET DE LEURS AFFLUENTS



Le caractère sauvage de l'Hers. La densité de végétation qui cache le fleuve



- o o o o o Limites entités paysagères
- ▭ Limites communales
- ▭ Périmètre Plan de paysage
- ▭ Périmètre Opération Grand Site

ATOUS / OPPORTUNITÉS

- L'implantation précise et la forme urbaine des sites bâtis anciens (piémont, vallée, promontoire)
- Les séquences où la rivière est accessible ou mise en valeur
- Le patrimoine bâti lié à la rivière et à son histoire industrielle

- Le site des Gorges de la Frau
- Le site de la fontaine de Fontestorbes
- Les sites d'intérêt secondaires
- Les reliquats des parcelles cultivées dans les fonds de vallons

FRAGILITÉS / MENACES

- Les séquences où la rivière est invisible/inaccessible
- Les extensions urbaines qui fragilisent les fonds de vallons agricoles
- Des villages peu tournés vers leurs cours d'eau

2.3. La silhouette repère du Pog à travers l'histoire

La première occupation du Pog de Montségur remonte à l'Âge du Fer, avec un site connu sous le nom de Roc de la Tour, situé au nord-est, et en contrebas du château actuel. Cette zone en bord de falaise, aménagée en éperon barré, offrait un point de vue stratégique dès cette époque. Plus tard, au Bas-Empire, une première fortification, probablement une tour de signalisation, aurait été construite au sommet.

À l'époque cathare, le site se transforme en un village fortifié (castrum), épousant la topographie particulière du lieu.

Perché en hauteur, il offrait sécurité et surveillance étendue sur les alentours. Le chemin des Bonshommes, qui traverse le Grand Site du nord au sud, suit un itinéraire historique ayant constitué un axe économique majeur du XI^{ème} au XVI^{ème} siècles. Il fut emprunté par les derniers cathares en exil vers l'Espagne, fuyant les persécutions du royaume de France. Le sentier cathare traverse quant à lui le site d'est en ouest, empruntant les traces historiques des bastions cathares, offrant ainsi une lecture de l'histoire de l'implantation humaine à travers les marques laissées dans le paysage.



Exemple de visualisations tridimensionnelles avant 1244 du château de Montségur, réalisées à la demande de la commune (image fictive)



Exemple de visualisations tridimensionnelles de la reconstruction du château de Montségur, réalisées à la demande de la commune (image fictive)

Le château actuel, édifié au XIII^{ème} siècle, marque une étape clé de l'histoire du Pog. Repère visuel dans les paysages qu'il domine, il fut d'abord un refuge isolé et hors d'atteintes puis devient un symbole de la puissance royale, surplombant les territoires alentours. Ce sont les vestiges de ce château qui demeurent aujourd'hui, tandis que les traces de l'ancien castrum cathare, presque effacées, font l'objet d'actions de valorisation en cours.

Le site de Montségur, véritable joyau, porte les traces de diverses formes d'occupation humaine, matérialisées par des sentiers, cabanes, moulins, cheminées, ruines, forêts et estives.



3. Les séquences paysagères du Grand Site

La géomorphologie singulière du territoire, avec ses reliefs escarpés, offre des implantations spectaculaires pour les châteaux. Elle façonne l'identité du paysage, créant une grande diversité de points de vue et de sites insolites. Autour du Pog de Montségur, trois grandes séquences permettent de caractériser les séquences paysagères qui s'y déploient :

- Les paysages montagnards entre ombre et lumière ;
- Les vallées montagnardes ;
- La chaîne du Plantaurel.

Bien que le massif du Plantaurel ne fasse pas partie du périmètre de l'Opération Grand Site Montségur, il constitue une composante paysagère essentielle de son environnement immédiat. Cette entité paysagère a été identifiée et décrite dans le diagnostic paysager réalisé en 2019, ainsi que dans le Plan de paysage 2022-2024. En effet, elle crée une discontinuité géographique, délimitant la partie nord du périmètre et contribuant à la structuration du territoire adjacent.

Par ailleurs, cette séquence paysagère est en lien direct avec plusieurs enjeux majeurs de l'Opération Grand Site qui appellent une considération à une échelle plus large, tels que le renfermement des milieux dû à l'abandon du pastoralisme, la gestion forestière, la dégradation de certaines séquences paysagères le long des axes routiers, ou encore le besoin de consolider l'armature écologique et paysagère du territoire. De plus, les belvédères qui s'y trouvent offrent des points de vue sur le Grand Site ou sur le Pog.

Enfin, en réponse à la recommandation formulée par l'Inspection Générale dans son rapport de novembre 2020, appelant à une réflexion sur un périmètre élargi, ce paysage est progressivement intégré aux réflexions territoriales.

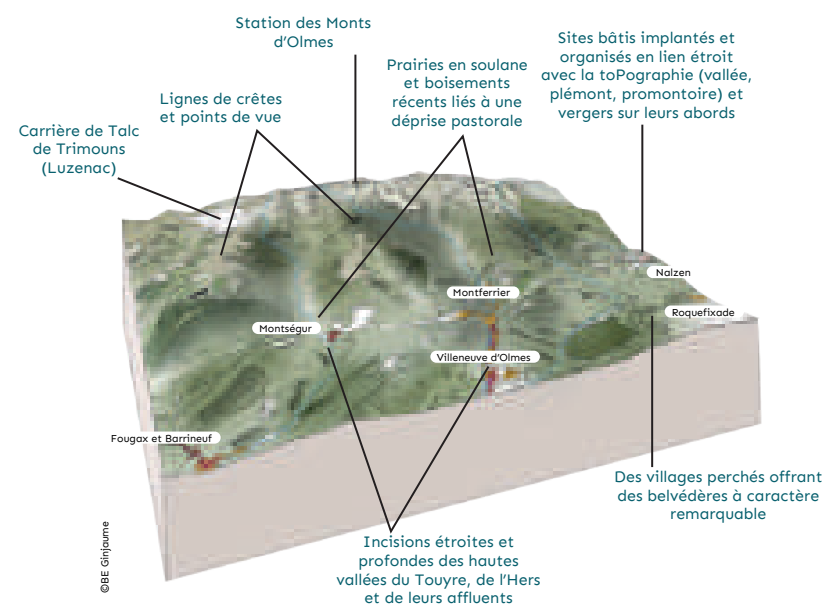
Compte tenu de ces constats, la présentation de cette entité paysagère nous semble nécessaire.

3.1. Les paysages montagnards, entre ombre et lumière

Cette première séquence est composée de deux entités de paysages décrites au sein de l'Atlas des paysages de l'Ariège : les paysages forestiers montagnards et les paysages d'estives.

Elle s'étend depuis la première ligne de crête dominant la dépression pré-pyrénéenne, au sud de Lavelanet jusqu'aux crêtes du massif de Tabe et au plateau de Sault (dont une grande

partie se situe dans le département de l'Aude). Le Pog de Montségur et les hautes silhouettes du front pyrénéen, dominées par les pics de Soularac et du Saint-Barthélémy, forment les principaux horizons du Pays d'Olmes. Les espaces ouverts des prairies et estives liés à l'activité pastorale alternent avec les pentes sombres et forestières des ombrées composant ainsi des paysages entre ombre et lumière.



Bloc diagramme du paysage montagnard
Diagnostic du Plan de paysage, 2023

Les forêts montagnardes

Le développement d'un large couvert végétal autour de Montségur a été favorisé par le contexte climatique à dominante montagnarde. Il connaît des influences océaniques et méditerranéennes du fait de sa localisation. La forte pluviométrie qui en résulte a entraîné le déploiement des forêts montagnardes qui selon l'exposition, l'étagement, l'accessibilité, le statut et les modes d'exploitation pratiqués ; offrent une grande variété et diversité environnementales et paysagères. Il s'agit dès lors de la première entité paysagère qui occupe 70 % du territoire de l'Opération Grand Site de Montségur.

Une dynamique importante de fermeture des paysages et des milieux pastoraux est à l'œuvre en Pays d'Olmes sur les 50 dernières années. Elle est étroitement liée à une évolution de l'agriculture : abandon des parcelles les moins faciles à exploiter et/ou d'accès moins aisé (mécanisation, pentes abruptes, terrasses de petites surfaces, etc.), mais surtout aux difficultés de maintien de la filière élevage (exploitations de petite taille, reprises difficiles, etc.). Aujourd'hui, le développement des boisements aux abords des villages (frênes, noisetiers, etc.) crée un

sentiment d'étouffement chez les habitants.

Pendant de nombreuses années, la dynamique de ces forêts a été marquée par l'enrésinement, principalement avec de l'épicéa, soutenu par des subventions du Fonds Forestier National. Ce phénomène concerne surtout les communes montagnardes de Montferrier, Fougax et Barrineuf et Bélesta. Les paysages générés sont plus sombres et monotones et les plantations en lignes régulières apportent un aspect moins naturel.

Le diagnostic de la Charte Forestière de Territoire a mis en évidence le morcellement important des parcelles forestières ainsi que la pratique de coupes rases chez les propriétaires non soumis aux Plans Simples de Gestion (PSG). Par ailleurs, les acteurs de la forêt doivent faire face à des transformations notables induites par les changements climatiques (mort des résineux, attaques de scolytes) et les évolutions récentes de l'économie du bois (manque de structuration de la filière).

Actuellement, l'Office National des Forêts, principal gestionnaire des forêts publiques, ainsi que les grands propriétaires forestiers privés,

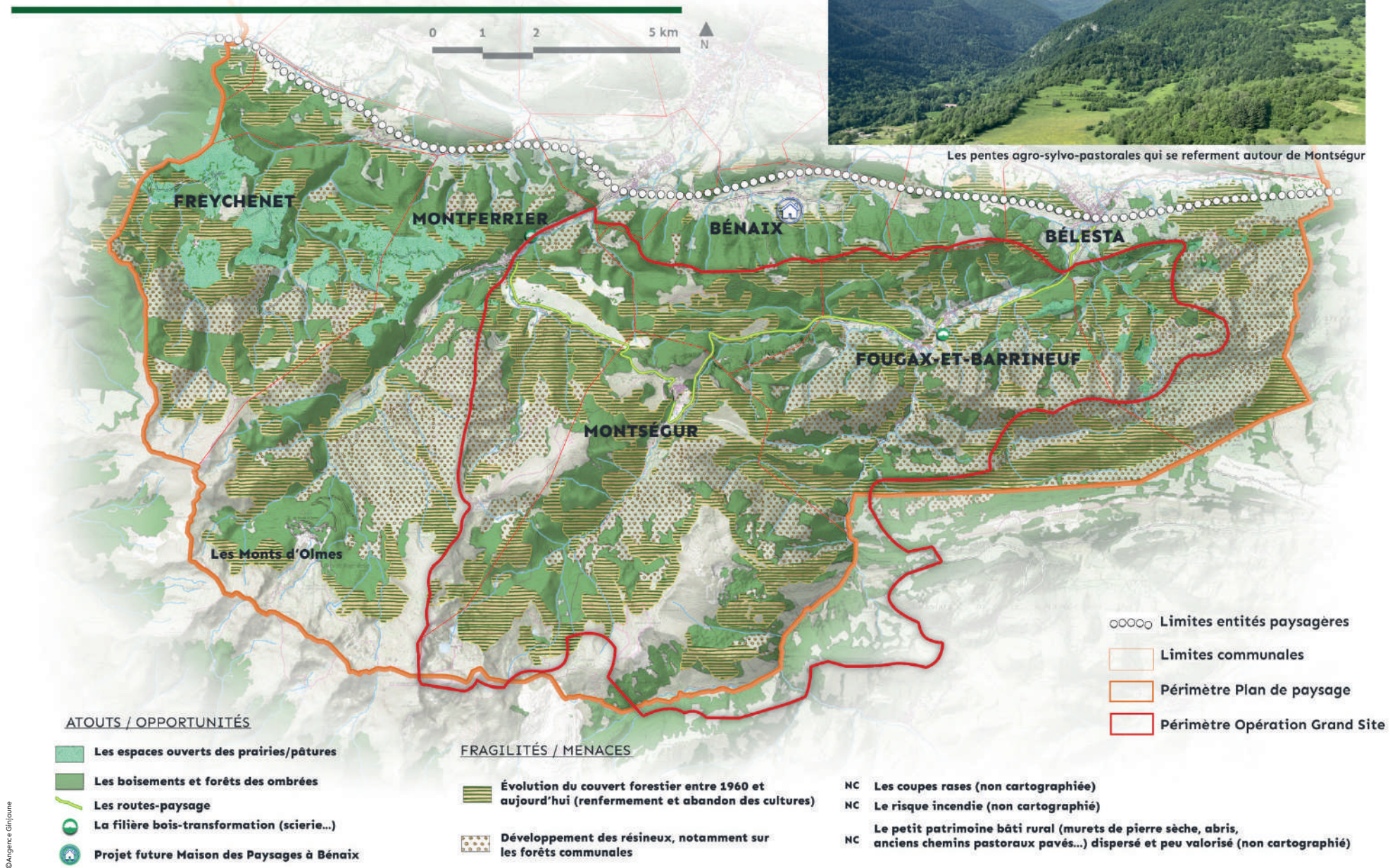
mettent en œuvre des plans de gestion visant à rétablir un équilibre forestier. Ces plans s'appuient sur une approche qui tend à concilier préservation de la biodiversité, production raisonnée de bois, renforcement de la filière, prévention des risques et la gestion de la fréquentation. L'ONF privilégie la multifonctionnalité des forêts et l'exploitation en futaie irrégulière ou jardinée et travaille sur l'adaptation des écosystèmes forestiers aux changements climatiques.

Dans cette dynamique, la collectivité a engagé l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire depuis 2024, afin de répondre à ces enjeux et de les partager avec l'ensemble des gestionnaires et utilisateurs des forêts (cf. 2-Bilan 2020 - 2025, action 2.2).



Forêt de Bélesta

LES PAYSAGES CONTRASTÉS DES PENTES AGRO-SYLVO-PASTORALES



Les estives

En retrait du site de Montségur, mais toujours en secteur montagnard et donc exclusivement au sud du Pog, la deuxième entité est constituée des « estives », ces pâtures d'altitude correspondant à un pastoralisme ancestral marqué de transhumances saisonnières.

Ces vastes étendues de landes herbeuses plus ou moins arbustives, occupent principalement les sommets du massif de Tabé. Elles offrent une diversité faunistique et floristique remarquable et des paysages de crêtes ouverts sur le lointain.

Ces espaces témoignent d'une économie liée à l'élevage, caractéristique du territoire.

Avec l'abandon des transhumances et le changement climatique, ils sont menacés par l'embroussaillage (ronces notamment) et les étages boisés s'élèvent et s'accroissent au détriment des estives.

Les parcelles embroussaillées récemment perdent rapidement leur valeur fourragère et voient leur biodiversité se fragiliser.

Des « archipels » de prairies subsistent, mais leur superficie diminue progressivement, entraînant leur déconnexion en raison de la fermeture progressive des milieux.

En complément des estives de Prat Mau à Montségur, le territoire compte trois espaces emblématiques de ses paysages pastoraux : le Taulat, le Fourcat et les Monts d'Olmes. Ce dernier site, qui accueille la station de ski des Monts d'Olmes, illustre la cohabitation entre les activités touristiques estivales et les pratiques pastorales.

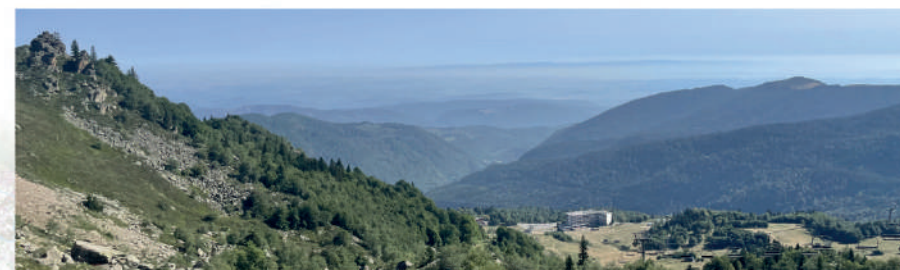


Les estives des Monts d'Olmes, Lac de Fagebelle

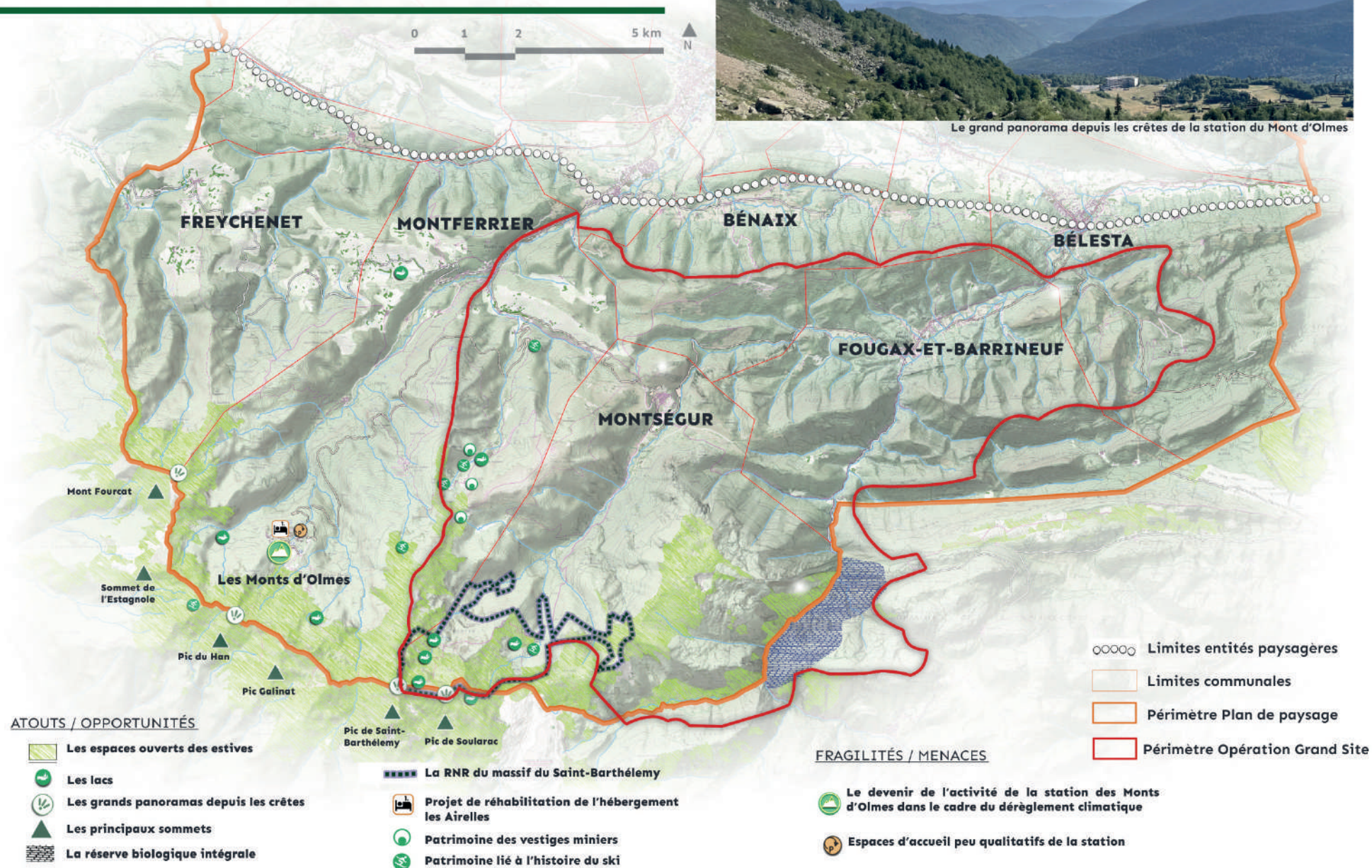


Les estives du Taulat

LES PAYSAGES DE CRÊTES ET HAUTS SOMMETS DU MASSIF DE TABE



Le grand panorama depuis les crêtes de la station du Mont d'Olmes



3.2. Les vallées montagnardes

En direction de la chaîne du Plantaurel, cette entité paysagère est constituée des couloirs valléens structurants de l'Hers à l'est du Pog et du Touyre à l'ouest. Ces deux vallées influencées par le contexte montagnard conservent encore partiellement leurs attributs architecturaux et paysagers (avec granges, hameaux et noyaux villageois), héritage d'une activité agropastorale qui progressivement disparaît en direction de l'aval, au profit d'un développement semi-urbain à résidentiel.

Les hautes vallées du Douctouyre, du Touyre, du Lasset et de l'Hers incisent profondément ces reliefs escarpés, composant des paysages resserrés et singuliers, au sein desquels se sont inscrits les villages de Montségur, Fougax et Barrineuf et Montferrier. Ces paysages au caractère sauvage sont aussi remarquables pour la richesse écologique qu'ils abritent (Gorges de la Frau et Bélesta, Réserve Biologique Intégrale...).

Le Touyre prend sa source dans le massif de Tabé et traverse le territoire selon un axe nord-sud très marqué. Bien que présent uniquement sur la partie nord-ouest du périmètre, c'est le Touyre qui, au contact avec le massif du Plantaurel orienté est-ouest, a creusé une série de cluses, dont celle de Montferrier, et qui constitue une des deux portes d'entrée naturelles remarquables dans le Grand Site.

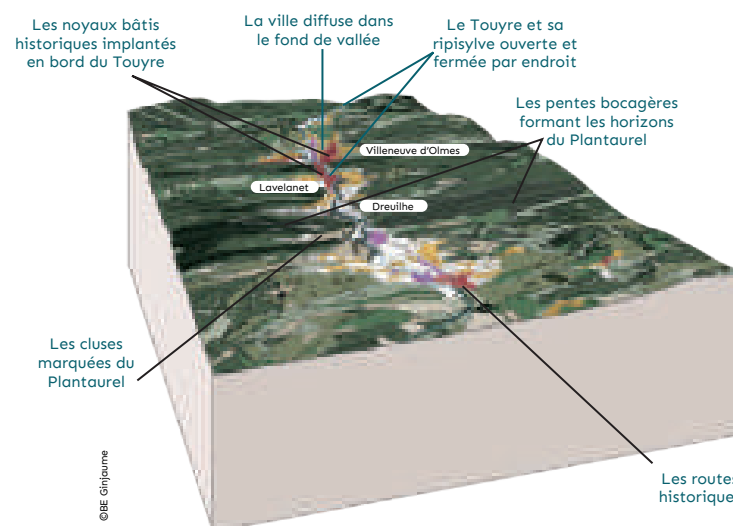


Le Touyre au cœur de Lavelanet

L'Hers et ses affluents prennent leur source sur les reliefs montagneux du Grand Site. Ils sont le support d'une riche biodiversité d'espèces aquatiques et hydrophiles, et constituent un réseau dense qui irrigue le territoire en aval, associé aux prairies et milieux humides. Ils apportent aux paysages leur côté frais et verdoyant.

Cependant, en raison de la diminution de l'élevage et de la dynamique de reboisement, ces cours d'eau se retrouvent trop souvent enfermés et peu mis en valeur, bien qu'ils représentent une qualité paysagère majeure du territoire, rendant ainsi la rivière invisible ou inaccessible.

Même si l'extension urbaine reste modérée dans les hautes vallées sauvages, elle perturbe néanmoins la lecture des paysages identitaires avec la disparition progressive de la mosaïque de cultures diversifiées (seigle, lentille etc.) qui maintiennent les fonds de vallées ouverts. Cela induit un effacement des silhouettes bâties groupées des villages et une urbanisation linéaire le long des axes en fond de vallée.



© BE Ginjaume

Bloc diagramme des vallées montagnardes
Diagnostic du Plan de paysage, 2023

3.3. La chaîne du Plantaurel

Le massif du Plantaurel fait partie du piémont pyrénéen français. Il constitue une bande calcaire plissée orientée est-ouest, d'environ 10 km de large en Pays d'Olmes.

Cette entité forme un paysage de transition entre les paysages de plaine au nord et les paysages montagnards au sud.



Massif de Tabe et Pog de Montségur vus depuis Sainte-Ruffine

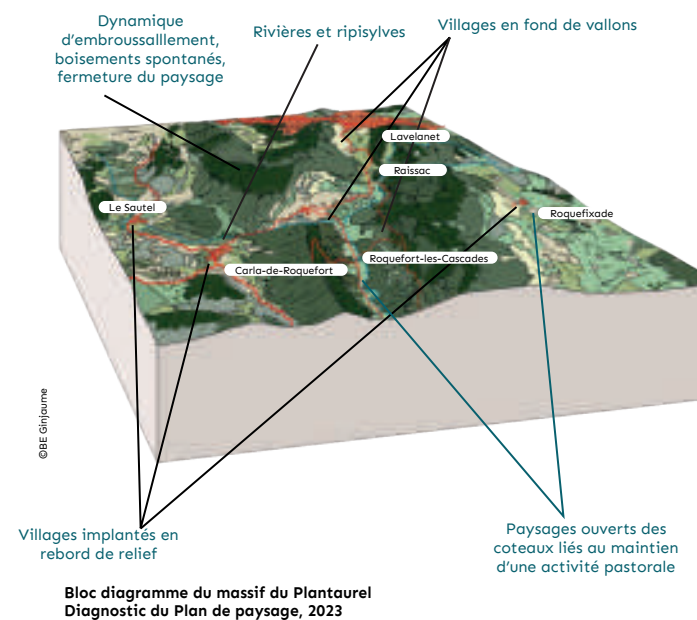
Il est composé par une alternance de crêtes de 600 à 1000 m d'altitude, et de vaux ou de combes, au fond d'argile comme à Bélesta. Un réseau de rivières a entaillé ces reliefs en créant des formes singulières comme les gorges du Douctouyre ou encore les cluses du Touyre, véritables passages naturels marquant le seuil du territoire du Pays d'Olmes et cadrant sur les horizons de la montagne de la Frau ou sur le Pog de Montségur. Le sous-sol calcaire apparaît à la faveur d'affleurements et d'escarpements rocheux. Il se devine aussi à travers le caractère méditerranéen de la végétation sur certaines séquences (garrigue rocailleuse, chêne vert ...).

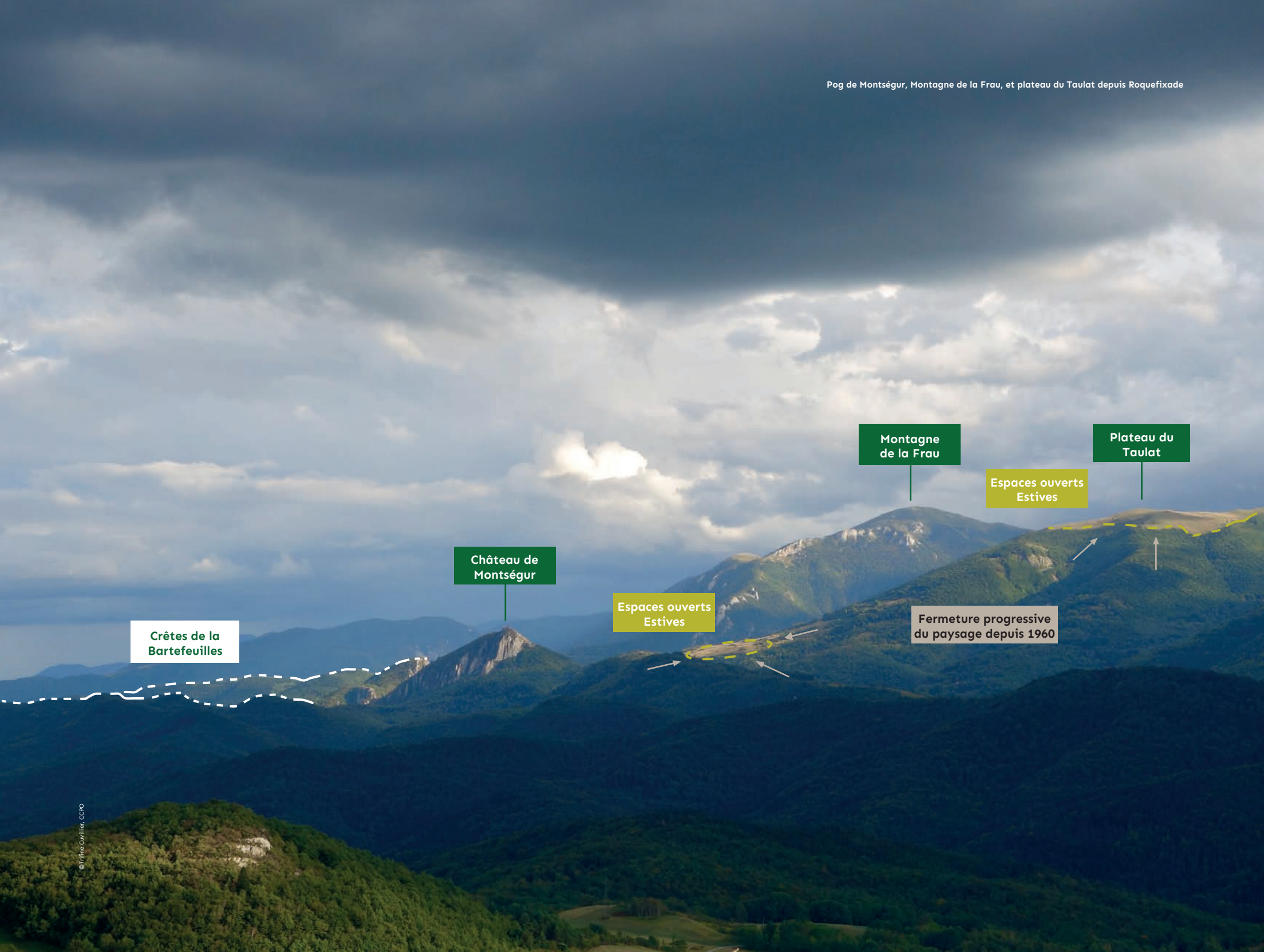


Anticlinal du Plantaurel vu du ciel

Entre les crêtes se déploient villages et hameaux dispersés, prenant appui sur la topographie. Ils sont entourés de cultures et de pâtures en soulane et de forêts plantées, parfois marquantes dans le paysage, ainsi que de boisements naturels ou exploités en ombrée. De larges panoramas vers le château de Montségur et le massif de Tabe au sud, et vers la plaine de Mirepoix au nord, se dévoilent à la faveur de petites routes balcons inscrites sur les rebords des pentes du massif.

On observe une dynamique d'embroussaillage, de boisement spontané et de fermeture des paysages. Le maintien des paysages ouverts des coteaux est directement lié à la présence continue de l'activité pastorale.





Crêtes de la
Bartefeilles

Château de
Montségur

Espaces ouverts
Estives

Montagne
de la Frau

Espaces ouverts
Estives

Plateau du
Taulat

Fermeture progressive
du paysage depuis 1960

4. Le Plan de paysage, un outil structurant de la démarche

4.1. Plan de paysage au service d'une approche durable du territoire

Entre 2022 et 2024, l'agence Ginjaume, mandatée par la collectivité, a élaboré un Plan de paysage à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes. Ce Plan de paysage a pour point de départ le périmètre du Grand Site. Cependant, dans une perspective de gestion à long terme, l'étude a été élargie au Pays d'Olmes, prenant en compte un « esprit Grand Site » qui correspond à un périmètre de projet.

Les éléments présentés dans la page suivante proviennent soit des travaux du Plan de paysage centrés sur le périmètre du Grand Site, soit de réflexions menées à une échelle élargie, qui contribuent à la mise en œuvre de l'Opération Grand Site. À cette échelle plus large, le Plan de paysage permet également de mieux appréhender les enjeux auxquels le territoire, particulièrement le Grand Site, est confronté.

Cette étude a permis de dresser un diagnostic précis des paysages, servant à la fois de repère pour conforter la pertinence des actions de l'Opération Grand Site engagées en réponse aux enjeux identifiés en 2019, et de base pour réinterroger

les enjeux actuels en définissant les objectifs du futur programme d'action. Des fiches actions concrètes ont été produites pour traduire ces objectifs en mesures opérationnelles.

Ce travail a également favorisé les synergies entre projets et renforcé la mobilisation des acteurs autour d'objectifs partagés et des valeurs paysagères.



Résidence Plan de paysage, Bélesta, 2023

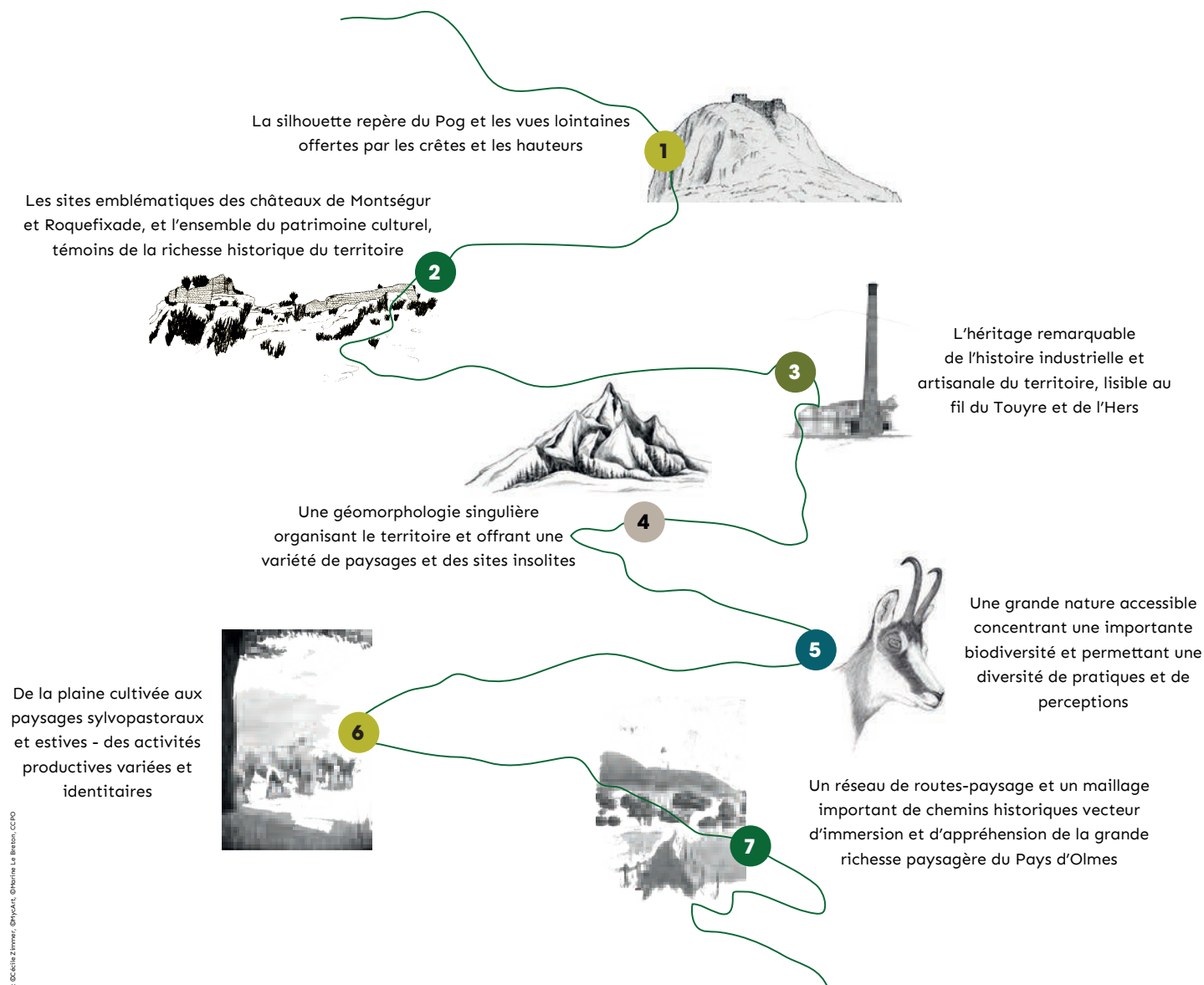


Balade paysagère à Villeneuve d'Olmes, 2023

4.2. Les valeurs paysagères

À travers des résidences sous différents formats, accompagnées de paysagistes du Bureau d'Études du Plan de paysage et du CAUE de l'Ariège, nous avons pu nous immerger dans les paysages qui fondent les valeurs paysagères de ce territoire.

L'ensemble des valeurs citées ci-dessous sert de référence pour analyser et porter un regard critique sur les transformations à l'œuvre au sein des paysages et leurs enjeux. Elles sont aussi une source d'inspiration pour aménager le territoire de manière raisonnée et poursuivre la construction de l'identité du Grand Site.



Illustrations : ©Cécile Zinner, @HyaArt, @Marine Le Breton, CCPO

Les valeurs paysagères du Grand Site Montségur

4.3. Enjeux majeurs pour alimenter les réflexions

Le diagnostic a permis d'analyser, pour chaque séquence paysagère, les atouts, fragilités, opportunités et menaces. À partir de cet état des lieux et des temps de concertation, sept valeurs paysagères clés ont été dégagées. Leur lecture, croisée avec les mutations en cours et les préoccupations des acteurs locaux, a abouti à l'émergence de trois Objectifs de Qualités Paysagères majeurs pour l'avenir des paysages du Pays d'Olmes :

- 1. Consolider l'armature paysagère et écologique du territoire ;**
- 2. Conforter des lieux de vie dynamiques et conviviaux, ancrés dans leur paysage ;**
- 3. Valoriser la richesse patrimoniale et paysagère du Pays d'Olmes à travers une découverte élargie du territoire.**



Balade paysagère à Laroque d'Olmes, 2023

4.4. Faire vivre le Plan de paysage

Ces trois OQP ont servi de base pour alimenter et renforcer la pertinence de nos actions en cours, en permettant de les réorienter ou de les prioriser si nécessaire, tout en les enrichissant pour qu'elles répondent de manière adéquate aux besoins. Ils ont servi de cadre à la rétrospective des actions menées et à la définition du futur programme d'action 2025 - 2033 (cf. *Perspectives 2025-2033, introduction*).

Par ailleurs, pour conforter une approche collective du paysage, et continuer de faire vivre le Plan de paysage, des journées thématiques sont proposées chaque année, dans

le Guide de Découvertes du Grand Site. Elles invitent les habitants à échanger sur l'évolution des paysages à travers des lectures de paysage, la redécouverte de photographies anciennes fournies par les villageois, ou encore des ateliers artistiques tels que l'aquarelle (cf. *2-Bilan 2020 - 2025, action 3.1 et Annexe 5*).

Une exposition itinérante permet de présenter cette étude de manière ludique et sensible, tout en diffusant les connaissances et en prenant en compte les perceptions évolutives des paysages.



Exposition Plan de paysages à Laroque d'Olmes, 2024



Table d'orientation positionnée face à la vallée lavelanétienne, en haut du Pog de Montségur

Une forte notoriété, un esprit des lieux



Visite guidée par Fabrice Chambon, guide conférencier au château de Montségur

1. Une notoriété internationale et des singularités

1.1. Un refuge cathare juché sur le Pog : château porteur d'une symbolique forte

C'est en grande majorité pour l'histoire cathare qui s'est déroulée à Montségur aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, que les visiteurs affluent chaque année sur le Pog. Cette histoire marque les âges et garde un caractère symbolique et mystique fort.

Le catharisme est un mouvement religieux chrétien dissident apparu au XII^{ème} siècle en Europe, notamment dans le sud de la France. Les cathares prônent alors un christianisme originel, rejetant les richesses et la hiérarchie de l'Église catholique, qu'ils considèrent corrompue. Ils croient en un monde spirituel, celui de Dieu et en un monde matériel, régi par le mal où l'âme des Hommes est échouée. Considérés comme hérétiques par l'Église catholique, ils sont violemment persécutés durant le XIII^{ème} siècle, par la croisade contre les Albigeois puis par l'Inquisition.

Les communautés de Bons Hommes et Bonnes Femmes (comme se nommaient les cathares eux-mêmes) trouvent un temps refuge auprès de seigneurs qui résistent à l'Église et au Roi de France et sont protégées

par un vaste réseau de solidarités familiales et sociales.

Depuis les hautes vallées de l'Ariège et de l'Aude jusqu'au sud des Corbières, une zone rebelle s'est formée, hérissée de places fortes perchées sur des reliefs escarpés. Parmi elles, Montségur est la plus emblématique. En 1204, Raymond de Péreille, seigneur local, fut chargé par l'église cathare de reconstruire un castrum au sommet du Pog de Montségur, étymologiquement « la montagne sûre », qui constitue un refuge essentiel pour les cathares de la région.

Durant une quarantaine d'années, cette fortification, englobant l'habitat villageois et le château seigneurial, s'élève sur la montagne, abritant plusieurs centaines de personnes.



Peinture Jacques Fauché, Croisade contre les albigeois

Après un siège épique, de mai 1243 à mars 1244, Montségur est le témoin de la tragédie qui voit plus de deux cents cathares périr dans les flammes du bûcher inquisitorial, au pied du Pog. Cette défaite symbolise le prélude à la disparition du catharisme. Les autres forteresses rebelles tombent l'une après l'autre, entraînant la fin de la résistance armée des seigneurs méridionaux.

Nb : Le terme « cathare » ne fut popularisé qu'au XIX^{ème} siècle, l'Inquisition les désignant à l'époque sous le nom de « parfaits » et « d'hérétiques ».

L'histoire cathare reste bien vivante et marque l'identité du site. Ces femmes et ces hommes, dissidents catholiques les ayant protégés dans leur résistance, ce siège et ce bûcher funestes, la remise en question du pouvoir et de la religion établis continuent de fasciner. Il est devenu un symbole de la résistance et a résonné avec les luttes occitanes des années 1960, attirant un public en quête de sens et d'histoire.



« Croisade », Oeuvre créée dans le cadre des Atlas des l'imaginaire pyrénéen

1.2. Une forteresse royale

Un réseau fortifié découle de la création de la sénéchaussée royale de Carcassonne, voulue par les rois de France pour asseoir leur domination sur cette région nouvellement conquise, perçue comme potentiellement rebelle et confrontant au sud et à l'est les possessions du Roi d'Aragon.

Parallèlement à l'épisode cathare, de grands chantiers de fortification sont lancés entre 1228 et 1239 afin de doter Carcassonne d'une défense avancée. Le sénéchal répartit donc des garnisons dans une série de châteaux assurant le contrôle d'un vaste territoire périphérique à la Cité, siège de la sénéchaussée. À la fin du XIII^{ème} siècle, un important maillage de châteaux royaux quadrille le territoire. Ces forteresses édifiées rapidement grâce à des moyens conséquents, présentent une grande homogénéité dans leurs principes de construction relevant de l'architecture militaire capétienne. Ce modèle de fortification, conçu à l'origine pour les plaines du nord de la France, a dû s'adapter aux reliefs escarpés du pays.

Dans ce contexte historique, dominant les vestiges de l'ancien castrum cathare, le château de Montségur est édifié par les seigneurs de Lévis, grands vassaux du roi de France.

Pourtant, il n'est pas rare qu'une confusion persiste sur les origines du château, souvent qualifié, à tort, de « cathare » par la majorité des visiteurs, bien que cette image contribue largement à sa renommée internationale. Le rôle déterminant de Montségur dans l'Histoire de France et les vestiges encore présents sur le Pog, constituent le point central du paysage de ce Grand Site et de l'esprit des lieux qui s'en dégage.

« Prolongeant des crêtes rocheuses, ces forteresses sentinelles à l'aspect militaire ostentatoire offrent des panoramas spectaculaires et des covisibilités stratégiques. Leur isolement, lié à l'absence d'habitat civil autour des murailles en raison de la militarisation des abords, renforce leur impact visuel ».

(Source : Proposition d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, AMPM)



©Marie Bruze, Bertrand Gellier

« Cathares », Œuvre créée dans le cadre des Atlas des l'imaginaire pyrénéen

1.3. Une épopée industrielle

Depuis le Moyen Âge, le territoire a entretenu une relation étroite avec les activités industrielles et artisanales, notamment dans les domaines du textile, du jais et de la corne.



« Laine », Œuvre créée dans le cadre des Atlas des l'imaginaire pyrénéen



©Marie Bruno, Bertrand Genier

« Le Noir et le Blanc », Œuvre créée dans le cadre des Atlas des l'imaginaire pyrénéen

À partir du XV^{ème} siècle, le Pays d'Olmes développe une industrie originale du jais, qui exploite ce charbon particulier non pas comme source d'énergie, mais comme matière première pour fabriquer des bijoux et ornements. Bien que difficile à travailler, le jais présente en effet un poli brillant offrant un très beau rendu. D'abord essentiellement manuelle, cette industrie se mécanise avec la création du moulin à jais permettant d'exploiter l'énergie hydromécanique et d'augmenter la production. Grâce à cette mécanisation du travail, l'industrie du jais devient rapidement primordiale et atteint son apogée aux XVII^{ème} et

XVIII^{ème} siècles, induisant des flux de matières premières vers le Pays d'Olmes. Elle emploie alors jusqu'à 1200 personnes et 20 moulins à jais tournent le long des eaux de l'Hers et du Touyre. Ces meules permettront de fabriquer des dizaines de millions de perles qui seront transformées en bijoux noirs et objets religieux puis exportés dans toute l'Europe. Confrontée à des difficultés d'approvisionnement et à la concurrence du verre teinté, l'industrie du jais déclina progressivement au profit de celle du peigne.



Fabrication d'un peigne en corne

En parallèle, jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, la confection de peignes, alors en bois, était entièrement manuelle et son coût de production élevé. Elle connaît une mécanisation progressive avec la reprise des moulins utilisés précédemment pour

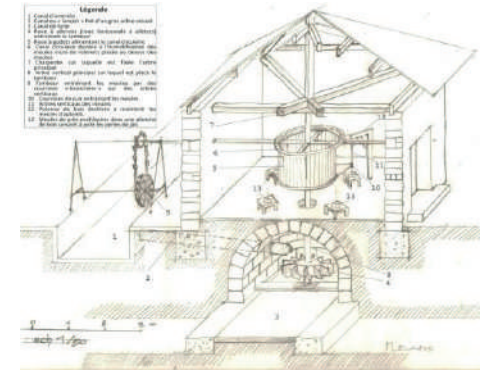


Schéma d'un ancien moulin à jais, Michel Chevalier

l'industrie du jais. En parallèle de cette diminution des coûts de production, les entrepreneurs du peigne améliorent la valeur ajoutée de leur produit en passant du bois à une matière plus noble et plus chère : la corne.

Si les usines étaient jusqu'alors construites à proximité de l'Hers et du Touyre, l'électricité entraîne la construction d'établissements rattachés aux industries du peigne et du textile dans l'ensemble du Pays d'Olmes dès la fin du XIX^{ème} siècle.

Cette mécanisation augmenta considérablement la productivité de ces deux industries et permit la structuration de celle du textile autour de grands ateliers de filature et de tissage. Dans les années 1930, le territoire compte 200 emplois consacrés à la fabrication d'environ 30 millions de peignes par an³ se hissant alors dans les rangs des premiers producteurs mondiaux. Dans les années 1960 à 1970, l'activité textile dans le Pays d'Olmes représente environ 3 500 emplois et devient le premier centre français de laine cardée. L'arrivée du chemin de fer, la mécanisation et l'accroissement de la main-d'œuvre ainsi que l'exportation massive ont engendré des emplois et une confiance en l'avenir.

Face à la concurrence de nouvelles matières (caoutchouc, synthétique, plastique), la mondialisation et la délocalisation, les emplois disparaissent ou évoluent, entraînant plusieurs milliers de licenciements sur une période de 20 ans et affectant profondément l'économie du territoire. En quête de résilience, l'industrie textile a dû s'adapter en se tournant vers des secteurs innovants, tels que les nanotextiles.

Bien que l'activité ait diminué, l'histoire textile est l'héritage du Grand Site et au-delà.

³ : La vie humaine dans les Pyrénées ariégeoises, Michel Chevalier, 1984, p. 925.

Elle continue de nourrir son identité et son rayonnement. En s'appuyant sur cette tradition et sa capacité d'innovation constante, ce territoire ambitionne de garder une mémoire vivante pour maintenir ce savoir-faire et cette économie durablement. Aujourd'hui, le Musée du Textile et du Peigne en Corne, géré par l'intercommunalité, incarne l'engagement du territoire à préserver et transmettre ce patrimoine unique. Des chemins de randonnée, passant près d'anciens moulins, bénéficiant actuellement d'une forte notoriété, permettent de découvrir la place centrale du Pays d'Olmes dans l'industrie du textile ainsi que dans celle du jais.

Plus globalement, l'héritage industriel, reflet de l'ancienne prospérité locale, a profondément marqué la mémoire collective et constitue désormais un élément fondamental de l'esprit des lieux. En effet, cette industrialisation du Pays d'Olmes au fil des siècles fit la fierté de ses habitants et illustra sa capacité à s'adapter aux goûts et aux moyens du temps. L'organisation territoriale du Pays d'Olmes a permis de maintenir un tissu industriel solide, favorisant le développement de nouvelles industries de pointe telles que l'aéronautique, la mécanique de précision et plus récemment le géotextile. Cette dynamique a joué un rôle clé dans la Labellisation du département de l'Ariège en tant que Territoire d'Industrie.

L'épopée industrielle se tisse dans les moindres recoins de la ville, le long des rives murmurantes et des silhouettes imposantes des anciennes usines. Ici, le savoir-faire danse avec l'ingéniosité, tandis que l'énergie hydromécanique, telle une force invisible, a décuplé le rendement, inscrivant sa trace dans le cœur des lieux. Les élégantes maisons de maître se mêlent à la simplicité des habitations ouvrières, symbolisant l'alchimie subtile entre puissance et modestie. Le bassin industriel du Pays d'Olmes témoigne encore des échos d'un passé vibrant. Les machines, aujourd'hui presque silencieuses, ont laissé leur cadence imprimer l'âme des villages. Les cheminées, figures élancées emblématiques du paysage, se dressent fièrement et incarnent une épopée récente. Elles sont de véritables sentinelles prêtes à guider vers un nouveau chemin.



Cheminée d'une ancienne friche industrielle, Société de Bonneterie Ariégeoise à Montferrier

1.4. Un espace naturel préservé

Le Grand Site de Montségur se distingue avant tout par la qualité de son patrimoine naturel préservé, qui constitue une composante essentielle de son esprit des lieux. Le site recèle une grande nature accessible qui concentre une importante biodiversité et permet une diversité de pratiques.

Il fait l'objet de nombreuses initiatives de conservation et de gestion environnementale, comme mentionné précédemment. Ce territoire, véritable clé de voûte pour la préservation de la faune et de la flore, abrite une mosaïque d'écosystèmes, d'habitats et d'espèces qui enrichissent l'écologie de la région. Sa diversité géologique favorise l'émergence de milieux variés, offrant ainsi une multitude de paysages grandioses dans une atmosphère apaisante, recherchée par les visiteurs.

Bien que l'histoire soit une des raisons principales de la venue des visiteurs, nombre d'entre eux viennent également se ressourcer dans cette nature « sauvage », d'autant plus depuis la crise sanitaire. Le territoire, propice à des activités récréatives variées, répond désormais de manière encore plus significative à la demande accrue d'activités de pleine nature. Afin de répondre de manière pérenne à cette demande tout en

respectant la vie locale, la démarche Grand Site ambitionne de proposer une offre touristique au service du ressourcement et de l'émotion. Elle souhaite encourager le visiteur à prendre le temps de la découverte, à explorer le territoire.

Cette identité et cette image nature du territoire sont renforcées par la stratégie de porte d'entrée « randonnée » du Grand Site, qui offre un accès privilégié à ses sentiers et met en valeur la découverte de son patrimoine naturel exceptionnel. Le Grand Site Montségur, territoire de reliefs, propose des randonnées dans des zones naturelles parfois difficiles d'accès, mêlant effort physique et découverte historique. Le Soularac, le gouffre des Corbeaux, le Massif du Saint-Barthélémy et les Gorges de la Frau attirent notamment de nombreux randonneurs grâce à des sentiers pittoresques menant à des îlots de fraîcheur.

Tout autour des sentiers menant au sommet, la richesse floristique, soutenue par une pratique pastorale extensive de l'élevage bovin, est à apprécier.

Historiquement façonné par l'agropastoralisme et l'exploitation forestière, le site conserve une certaine harmonie entre l'homme et son environnement.



Randonnée sur le Grand Site

Ce territoire, empreint d'une nature foisonnante, se dévoile entre forêts profondes, rivières vives, et une faune et flore d'exception. Héritier d'une longue tradition forestière et d'un agropastoralisme ancestral, il se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins, soumis aux transformations rapides de notre époque. Un des défis est de trouver un équilibre entre nature préservée et exploitation raisonnée qui, depuis toujours, façonne et alimente l'âme vivante du territoire.

2. Source d'imaginaire et d'inspiration

2.1. Un Pog générateur d'émotions au fil du temps

Le Grand Site de Montségur, à travers les mythes et légendes, suscite une forte émotion qui perdure encore aujourd'hui. Cette dimension émotionnelle est indissociable de l'histoire du site, marquée par des événements tragiques et mystiques, qui continuent de nourrir l'imaginaire collectif.

Entre la reddition de la place forte de Montségur et l'exécution des hommes et des femmes qui s'y étaient réfugiés, il s'écoula quinze jours. Une trêve durant laquelle quelques personnes purent s'enfuir. Selon la légende, elles emportèrent avec elles le trésor des cathares, qui suscite encore aujourd'hui de nombreuses interrogations : s'agissait-il d'un trésor matériel ou spirituel ou simplement des textes sacrés de l'Église cathare ? Pour certains, ce trésor serait le Graal, tandis que d'autres l'associent aux derniers Templiers... Montagne inspirée, roc tragique, Golgotha de la patrie pyrénéenne, zodiaque de pierre, temple de lumière... selon l'air du temps, le lieu fut tour à tour transformé en Monsalvat wagnérien, bastion du néopaganisme contre le judéo-christianisme honni, lieu de

rencontres ésotériques, ou encore symbole de la revendication politique occitane... autant d'interprétations qui lui ont conféré une célébrité par-delà les frontières.

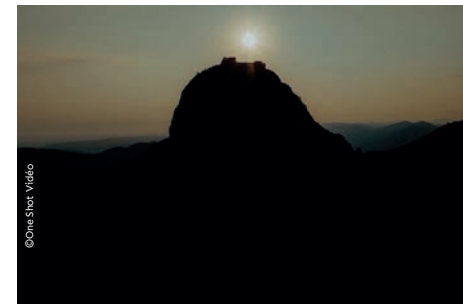
Le lieu est entouré de mystères, notamment des apparitions de fantômes comme Dame Esclarmonde, à l'origine du mythe de la Dame Blanche, ainsi qu'un réseau de souterrains où les cathares auraient caché leur trésor.

La géologie particulière de la région et la forte dimension spirituelle du site nourrissent également ces récits.



Lors du solstice d'été, un rayon doré traverse les deux archères de la salle basse, créant un spectacle fascinant qui alimente des théories non historiques sur l'origine du château.

Le Massif du Saint-Barthélémy aussi appelé Massif de Tabe est un lieu chargé de légendes et d'histoire, marqué par un culte solaire ancien. Le sommet du Soularac (dérivant du mot « soulane » ou soleil), point culminant, a longtemps été un lieu de pèlerinage et est devenu une destination populaire.



Le Pog de Montségur au lever du jour

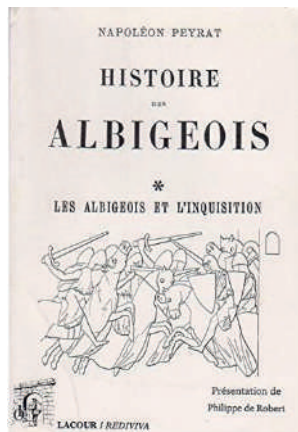
La renommée de cet imaginaire s'étend à travers le monde et a engendré de nombreuses fouilles (souvent clandestines) induisant des problèmes de préservation du site, notamment lors des déblaiements de rocs. Cette dimension sensible est un facteur clé de l'attractivité du site. L'Opération Grand Site se fonde sur la préservation de l'authenticité de l'expérience tout en répondant à l'afflux de visiteurs.

Le Pog, silhouette majestueuse dressée dans l'immensité du paysage, inspire des interprétations mystiques et symboliques.

Il incarne un lieu de quête, à la fois de valeurs profondes et de spiritualité. Jadis frontière historique, il attisa les convoitises, polarisa les désirs de conquête et les ambitions de pouvoir. Sur ce promontoire, des siècles d'histoire se sont déroulés, mais c'est entre le glaive et la croix que s'écrit l'épopée cathare, marquant ce lieu d'une aura unique, où s'entremêlent mystère et mémoire, forgeant ainsi une histoire hors du commun. C'est un lieu qui attire les esprits en quête d'absolu, de mystère et de merveilleux.

2.2. Lieu d'émulsion pour les écrivains et les peintres

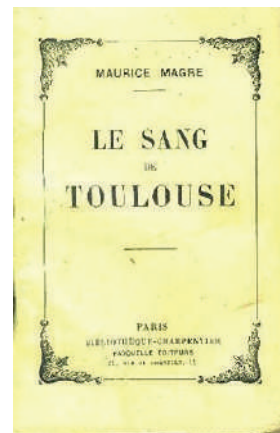
Les paysages de Montségur, qui touchent profondément la majorité des visiteurs, sont aussi une source d'inspiration inépuisable pour les artistes et écrivains. Montségur a alimenté l'imagination des poètes, romanciers et penseurs à travers les âges.



Dès 1872, Napoléon de Peyrat, pasteur et écrivain ariégeois, popularise l'histoire de la citadelle dans son ouvrage Histoire des Albigeois : « *Le voyageur qui de Carcassonne se rend à Foix par Chabre, découvre, en approchant de Lavelanet, sur une cime de montagne, et quelquefois au-dessus des nuées, les restes d'un château pyrénéen. Ces ruines ont la forme d'un autel et d'un tombeau. Elles sont effectivement le tombeau d'un*

peuple, et l'autel où il s'offrit en holocauste pour sa patrie et pour son Dieu. C'est Montségur, forteresse, sanctuaire et sépulcre des derniers Albigeois au XIII^{ème} siècle ».

Il sera suivi par l'écrivain Maurice Magre, qui en 1931 publiera Le Sang de Toulouse, Histoire albigeoise du XII^{ème} siècle : « *Mais gloire à cette force innommée par laquelle se condense les propriétés de l'âme et leur permet de dormir dans un creuset silencieux pour se réveiller plus tard ! Ainsi, comme des plantes stratifiées qui recommenceraient à vivre, au coup de baguette d'un géologue magicien, avec ses pétales fleuris et ses étamines vivantes, ressuscitera un jour l'âme occitane* ».



À partir du milieu du XIX^{ème} siècle, le château de Montségur commence à attirer un nombre croissant de visiteurs, avec notamment les sociétés scientifiques qui viennent faire des descriptions précises du lieu. Parmi eux, nous pouvons citer Zoé Oldenbourg qui fût peintre avant de devenir romancière et historienne spécialiste de l'époque des croisades et de la société cathare. Elle publiera en 1959 Le bûcher de Montségur - 16 mars 1244 : « *[...] mais l'esprit d'indépendance de ces petites républiques ne faisait que forger et s'exaspérer dans leur lutte contre les abus de pouvoir des princes* ».



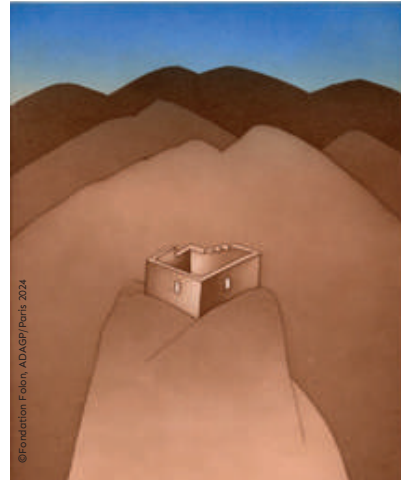
Parmi les auteurs contemporains, nous pouvons citer Adelin Moulis, né à Fougax et Barrineuf, écrivain, conteur et poète en langue d'oc qui en 1968 publie Montségur et le drame Cathare : « *Il y a, près de Montségur, au-dessous du chemin qui conduit à la forêt de la Renèst, le Sarrat des Toüch, lieu où croissaient autrefois les ifs* ».



Adelin Moulis

Nous citerons aussi l'ouvrage de l'historien et écrivain Michel Roquebert, Les citadelles du vertige paru en 1966 : « *Montségur ! Le rocher d'Ariège qui tend vers le ciel sa forteresse de couleur de cendres, n'est peut-être pas le site le plus grandiose de la guerre albigeoise ; mais c'est le plus captivant, celui où le visiteur se fait spontanément pèlerin* ».

Il est difficile de donner un nombre exact d'ouvrages consacrés à Montségur, tant ce sujet a inspiré de nombreux écrits, allant des études historiques et académiques aux romans, essais et ouvrages ésotériques. Parmi les auteurs notables, on peut citer Claudine Pailhès, Anne Brenon et Jean-Louis Gasc, mais il est raisonnable de supposer qu'il existe plusieurs dizaines, voire des centaines de publications liées à Montségur, en particulier en lien avec son histoire cathare, son rôle spirituel et son influence culturelle.



Peinture de Jean-Michel Folon, eau-forte et aquatinte de Montségur



Ryton Cazenave dans son atelier à St Pierre de Rivière

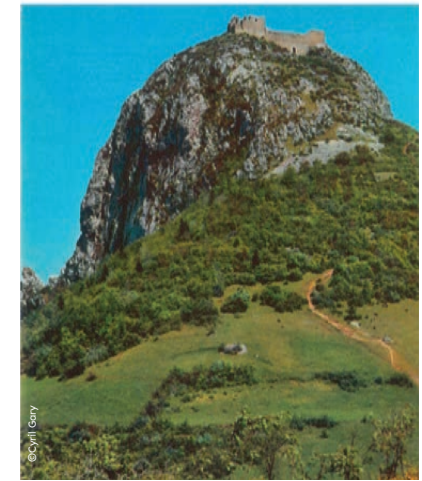


Photo ancienne du Pog de Montségur, collection personnelle d'habitants

Quasi omniprésent dans la culture locale, il n'est pas rare de voir des photographies de Montségur ornant les murs des maisons des habitants ou affichées en grand format dans des espaces publics.

Parmi les œuvres notables, Jean-Michel Folon a réalisé une eau-forte et aquatinte où le château semble se fondre dans le Pog aux teintes sable, et le peintre de renommée internationale René Gaston Lagorre, d'origine ariégeoise, a pris Montségur comme sujet de nombreux tableaux. Des artistes régionaux tels que Mady de la Giroudière, Ryton Cazenave, et Josy Meynard ont également célébré les paysages de ce site singulier.



Peinture « Study for 'Montsegur' » Alan Rankle
Huile Sur Toile (i) - 80 x 97 cm - 2007 - (Blackburn Museum and Art Gallery (United Kingdom)) (i)



René Gaston LAGORRE. « Montségur ». Huile sur toile

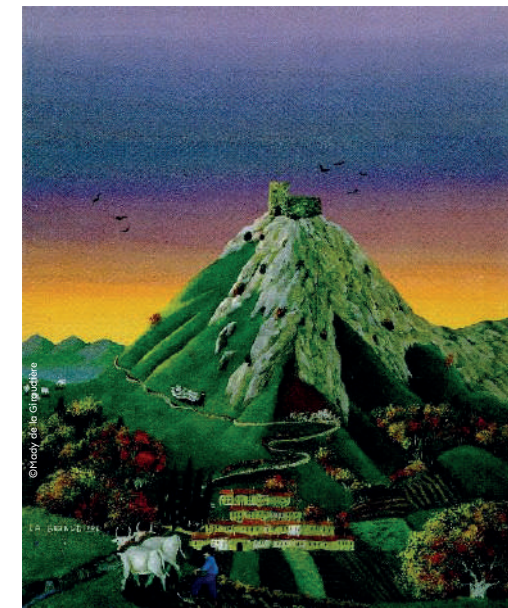


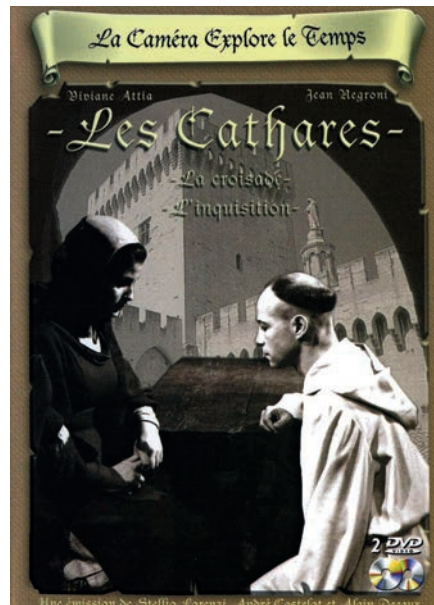
Photo Mady de la Giroudière, peinture de Montségur

2.3. Montségur dans le 7^{ème} art et la musique

En 1966, Stelio Lorenzi, avec André Castelot et Alain Decaux, réalise le dernier téléfilm de la série « La Caméra explore le temps » sur le thème des cathares. Cette œuvre en deux parties met en lumière cet épisode méconnu des guerres de religion, suscitant une forte émotion en France. Ces épisodes alimentent le débat sur la persécution religieuse et l'intolérance, tout en contribuant à la redécouverte de l'identité occitane. L'émission, très marquante pour l'époque, a eu une influence durable sur la mémoire collective, encourageant discussions et comparaisons avec des événements d'actualités. Le Général de Gaulle, alors Président de la République, n'est pas favorable à la diffusion de contenus critiquant la religion catholique et arrêtera la production de l'émission.

Cette diffusion puis le choc créé par la censure de l'émission seront le point de départ d'un nouveau tourisme régional, accompagné des premiers aménagements comme la création d'une route d'accès à Montségur.

« Il faut que tous les occitans d'avenir, que tout homme sache ce qui est arrivé, ces 30 ans de malheurs, toi qui écris de beaux vers en langue d'oc, il faut que tu témoignes, que tu dénonces ce clergé pourrit ».



Extrait du téléfilm La Caméra explore le temps, Les cathares de Stelio Lorenzi

D'un point de vue culture populaire récente, Montségur a également servi de lieu de tournage pour la mini-série Labyrinthe (2012), l'émission Secrets d'Histoire ainsi que pour le clip « Améno » du groupe Era.



Clip vidéo de la chanson « Améno » du groupe Era

Il inspirera aussi des musiciens d'univers variés comme le chanteur occitan Claude Marti-Salazar mais aussi plus récemment le groupe anglais Iron Maiden qui écriront des chansons autour de Montségur. Bien qu'il n'évoque pas Montségur directement, nous pouvons aussi faire référence à Francis Cabrel pour son titre « Les chevaliers cathares ».

Les artistes, à travers les années, ont joué un rôle essentiel dans la découverte et la valorisation du site de Montségur, contribuant largement à sa notoriété et à la diffusion de cette atmosphère unique, cet esprit des lieux intangible qui s'en dégage.



Clip vidéo de la chanson « Les chevaliers cathares » de Francis Cabrel

3. La synthèse de l'esprit des lieux

S'il faut le définir, ce qui n'est pas facile, on peut présenter l'esprit des lieux comme la synthèse des différents éléments, matériels et immatériels, qui contribuent à l'identité d'un site... En ce sens, il est unique⁴. Il définit en somme l'atmosphère de ce site et la perception que l'on en a. C'est une définition à la fois partagée et travaillée par des experts (paysagistes, UNESCO...).

Dans le cadre du diagnostic transversal pour l'élaboration du programme d'actions de l'Opération Grand Site, les « ateliers du Pog » ont permis de recueillir les témoignages des habitants. Récits, souvenirs et anecdotes ont ainsi nourri un verbatim sensible des paysages et contribué à façonner l'esprit des lieux. De plus, un visuel, composé des mots les plus fréquemment employés pour décrire leur lien au Pog, a également été réalisé, avec pour objectif de faire émerger un socle commun autour de l'identité paysagère du Projet Grand Site de France (PGSF) Montségur.



Visuel du verbatim réalisé durant les ateliers du Pog, 2018

Ces réflexions collectives, qui ont nourri une compréhension sensible et partagée du territoire, nous invitent à proposer une interprétation de l'esprit des lieux pour le Grand Site Montségur.

Ce lieu emblématique, vestige de la résistance cathare du XIII^{ème} siècle, s'est métamorphosé en un sanctuaire vibrant de la culture occitane. À chaque pas, le joyau perché sur son « Pog » se dévoile dans une atmosphère mystique et sa silhouette découpée dans le tableau montagneux lui confère une identité rare. Arrivé au sommet, des paysages aux perspectives à la fois grandioses et mystérieuses se dévoilent dans une atmosphère paisible. Dans cet écrin préservé, ce monument a été le témoin des vies de femmes et d'hommes parfois marqués par une histoire tragique, mais fiers de partager leur patrimoine.

Un chapelet de curiosités géologiques s'étend entre les gorges naturelles du Carroulet et celles de la Frau, tandis que les verrous de Fontestorbes et de Montferrier retardent la rencontre entre le visiteur et son hôte. L'arrivée depuis la vallée, empreinte des souvenirs d'un passé textile indélébile, rend la découverte du site précieuse. L'ascension de cette montagne évoque les conditions géologiques uniques de sa formation, lui conférant une singularité à laquelle chacun finit par s'attacher, tôt ou tard.

⁴ Qu'est-ce que l'esprit des lieux, 14th ICOMOS General Assembly and International, Michèle Prats, Thibault Prats, 2003.



Pog de Montségur vu depuis la piste forestière de Moulzoune

Une stratégie politique affirmée en réponse aux enjeux posés



Randonnée à Prat Mau face au Pog de Montségur

©Infine Coniller, CEPO

Introduction

Le diagnostic réalisé entre 2018 et 2019 par le Bureau d'Études Terre Histoire a mis en lumière les enjeux suivants pour concilier un développement raisonné avec la préservation des paysages. Ils ont servi de base à l'élaboration du

programme d'actions 2020 - 2025. Pour rappel, il comprenait initialement 44 actions, ajustées à 37 suite au rapport de l'Inspecteur Général des sites de novembre 2020.

Ces actions sont détaillées dans la deuxième partie du document, avec des fiches spécifiant leur priorisation, leurs enjeux spécifiques, les avancées réalisées et les bilans financiers associés.

Le programme d'actions 2020 - 2025 a permis de commencer à répondre à ces enjeux. Si ces derniers demeurent, le travail engagé a permis d'affiner les problématiques à traiter et de clarifier le projet politique. Ce projet, à moyen - long terme, que nous détaillerons en troisième partie, s'articule autour des 5 engagements suivants :

- **Engagement 1 : Élargir et améliorer l'accueil dans le respect de l'esprit des lieux**
- **Engagement 2 : Construire une culture paysagère commune auprès de tous les publics**
- **Engagement 3 : Accompagner les dynamiques agricoles et forestières pour favoriser des paysages et des milieux variés et résilients**
- **Engagement 4 : Révéler et préserver les continuités naturelles, paysagères et leurs patrimoines associés**
- **Engagement 5 : Établir un socle solide et transversal. Il concerne quant à lui la gouvernance du projet de territoire.**

Vous trouverez ci-après le détail des problématiques auxquelles ce projet ambitionne de répondre.

Enjeux identifiés
Réduire les impacts générés par les flux routiers et le stationnement touristique en adoptant des approches paysagères qualitatives et durables.
Reconquérir les prairies et rouvrir les zones enfrichées et les taillis.
Développer un partenariat privilégié entre les acteurs de la biodiversité (milieu forestier, agricole et aquatique) pour sauvegarder la qualité des entités paysagères du Grand Site.
Évoluer vers une gestion forestière multifonctionnelle en associant l'exploitation à visée économique et la prise en compte des habitats forestiers et de la faune associée.
Faire connaître le patrimoine naturel et paysager exceptionnel du Grand Site, à travers de nouveaux outils d'expression et de connaissance croisée, avec la contribution de la population.
Réduire les impacts générés par les délaissés de gabions en mauvais état et de poteaux électriques qui dégradent la qualité des paysages visibles depuis la route.
Associer les habitants pour une appropriation des enjeux de l'OGS et veiller à renforcer l'idée d'appartenance au territoire, à la fois par la sensibilisation, la communication et l'évènementiel.
Construire une stratégie culturelle de territoire qui rayonne au-delà du Grand Site de Montségur.
Qualifier l'offre « Autour de Montségur » en la structurant à l'échelle du périmètre OGS et de l'intercommunalité.
Assurer un accueil de qualité, tant au château qu'au musée, en cohérence avec le parcours des visiteurs et les flux de clientèle sur le territoire.
Améliorer la qualité de vie des habitants et faciliter l'accès aux services et commerces de proximité.
Inciter à l'accueil et l'installation de nouveaux habitants sur le territoire, en prenant soin de préserver les qualités patrimoniales, paysagères et environnementales du Grand Site.
Décloisonner les activités agricoles, artisanales et industrielles, afin de dynamiser le potentiel local et favoriser la mise en réseau.
Mettre en place une gouvernance du projet qui puisse coordonner et animer l'ensemble des dynamiques des acteurs et les stratégies partenariales existantes.

1. Engagement 1 : Élargir et améliorer l'accueil dans le respect de l'esprit des lieux

1.1. Des enjeux multiples à l'origine d'une stratégie touristique locale

Face à ses enjeux, l'Opération Grand Site est apparue comme l'opportunité, en collaboration avec les habitants, les gestionnaires d'espaces naturels et les acteurs locaux, de construire une destination touristique durable, fondée sur un tourisme choisi et maîtrisé. Cette destination devra permettre une découverte authentique du territoire tout en respectant son histoire, ses paysages, ses patrimoines et ses habitants.

Cette démarche fut aussi l'opportunité de penser le tourisme autrement, en passant d'une « logique de site » à une « logique de maillage » du territoire. La stratégie vise donc à structurer une offre touristique spécifique jouant sur la complémentarité et la diversité des sites touristiques du Grand Site. Ce positionnement implique une meilleure maîtrise de la fréquentation et de l'orientation des flux sur ces différents sites.



Montée au château de Montségur



Montée au château de Montségur

1.2. Intégrer les enjeux du Grand Site dans la stratégie touristique globale

L'Opération Grand Site est une démarche vivante et complexe dont la mise en œuvre sur les dix prochaines années dépend de l'appropriation effective des enjeux cités ci-dessus par l'ensemble des parties prenantes, notamment les acteurs du tourisme dans et autour du Grand Site.

Il nous est apparu comme crucial d'accompagner les acteurs locaux et d'établir un socle commun de connaissances sur le Grand Site avec eux, pour renforcer la légitimité des décisions et faciliter leur mise en œuvre. Cela passe par la coordination, la sensibilisation, la formation et la communication avec les parties concernées, pour promouvoir les enjeux du Grand Site et garantir leur adhésion au projet. Ce travail de partenariat au quotidien avec l'ADT et l'OT a déjà porté ses fruits, puisque le Schéma Départemental du Tourisme de l'Ariège et la stratégie locale de l'Office de Tourisme Pyrénées Cathares intègrent désormais les enjeux du Grand Site.



Le nouveau Schéma de Développement Touristique de l'Ariège présenté par l'ADT, 2024

L'Opération Grand Site s'inscrit dans l'Axe 2 du Schéma Départemental du Tourisme, validé en décembre 2024, qui soutient un tourisme responsable. Cet axe valorise le patrimoine comme un marqueur d'identité, en mettant en avant trois axes principaux : la préhistoire, le médiéval et le patrimoine industriel. Il conforte également les démarches d'excellences telles que celles de l'UNESCO et du PAH.

On pourra citer des enjeux communs à ce schéma ⁵ et l'Opération Grand Site :

- Préserver un territoire épargné par un développement touristique massif, favorisant un nouveau modèle de tourisme ;
- Répondre aux attentes des nouveaux consommateurs, avec une Ariège exemplaire en matière d'écoresponsabilité ;
- Mettre l'habitant au cœur de la démarche et offrir des expériences de qualité (liberté, ressourcement, rencontres) ;
- Enrichir l'offre touristique en croisant les filières traditionnelles et les nouvelles tendances ;
- Saisir les opportunités des transitions pour innover et se démarquer ;

- Promouvoir un tourisme social, tout en agissant de manière transversale pour assurer efficacité et notoriété.



Schéma de Développement Touristique de l'Ariège 2021 - 2027

⁵ Mission pour la révision du Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs de la Destination Ariège 2021 - 2027. Département de l'Ariège. Décembre 2024

1.3. Une meilleure répartition des visiteurs pour une immersion plus progressive sur le territoire

Le site de Montségur, symbole de l'histoire cathare, a connu une attractivité croissante depuis 1966, atteignant 100 000 visiteurs par an avant de voir sa fréquentation diminuer progressivement depuis les années 1990. Restant l'un des sites les plus visités de l'Ariège, le château de Montségur est la première destination du tourisme international au sein du département, avec 41 % de visiteurs étrangers (contre 20 % en moyenne pour les autres sites du département) (source ADT).

Cette renommée est renforcée localement par la démarche de promotion touristique « Grands Sites d'Occitanie », qui valorise des collections thématiques telles que « Foix-Montségur, cités médiévales » mettant en avant les richesses historiques de l'Ariège.

À cela s'ajoute l'aboutissement prochain des deux démarches d'excellence dans lesquelles le territoire est engagé, en 2026 : l'OGS et la candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Montségur s'inscrit déjà dans une logique de multideestination touristique, 60% de ses visiteurs ayant visité d'autres châteaux cathares (TRACES TPI, 2018), une dynamique qui devrait être renforcée par la candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Ces deux démarches devraient rapidement accroître la notoriété locale et internationale du site, sa fréquentation mais également sa vulnérabilité et les difficultés liées à la gestion des flux touristiques.

La majorité des visiteurs stationnant au pied du château, l'aire de stationnement soulève de réels enjeux de sécurité pour les usagers et nuit fortement à la qualité paysagère du site. Ce constat est aggravé par le manque d'infrastructures et de services adaptés : espaces d'accueil et de convivialité, points d'information, centres d'interprétation, sanitaires, mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique), couverture réseau, signalétique routière et accès au site en général.

Ces dernières années, la billetterie du château enregistre environ 35 000 visiteurs par an (source : commune de Montségur - billetterie). Le site ne souffre donc pas d'une surfréquentation constante, mais d'une concentration marquée des flux touristiques durant la période estivale. Cette affluence se focalise sur un seul lieu : le Pog, accessible uniquement par une route étroite et sinueuse de montagne (D9), ce qui entraîne des dysfonctionnements et des dégradations notables.

Cette situation est particulièrement visible sur le sentier d'accès, fortement fréquenté en montée comme en descente. Elle est aggravée par l'absence de structuration du parcours de visite et de connexions entre les différents sites touristiques, ce qui empêche la redistribution efficace des visiteurs. Par ailleurs, le manque de données a longtemps limité les possibilités d'analyse et de réflexion autour de la gestion de la fréquentation.



Visite guidée au château de Montségur

Les réflexions menées, notamment à travers les travaux du Plan de paysage, ont conforté la volonté de décentraliser la fréquentation touristique au-delà de la seule période estivale. La démarche engagée vise à dépasser une approche centrée uniquement sur le château de Montségur, pour adopter une véritable logique de maillage territorial. En valorisant un réseau de sites patrimoniaux diversifiés (majeurs, forts et secondaires), il s'agit d'encourager les visiteurs à découvrir l'ensemble du Grand Site, à prolonger leur séjour et à explorer la singularité du territoire. L'enjeu est de structurer et de qualifier l'accueil sur l'ensemble du périmètre du Grand Site, en particulier au niveau du Pog et des portes d'entrée, en assurant leur connexion via des mobilités actives.

1.4. Accompagner les projets porteurs de valeurs Grand Site permettant des retombées économiques locales

Les études de l'ADT montrent que la durée de séjour est faible : la majorité des visiteurs sont des excursionnistes à la journée, générant une consommation locale réduite et, par conséquent, des retombées économiques limitées. Cette tendance est accentuée par le manque d'hébergements de qualité, notamment pour l'accueil de groupes, ce qui contraint les visiteurs à se loger à distance du site et souligne la nécessité de renforcer l'offre hôtelière sur le territoire du Pays d'Olmes. L'offre actuelle ne répond plus aux attentes de la clientèle et nécessite une montée en gamme.



Gîte « Aux souvenirs d'enfance », Bénéix

Plusieurs dispositifs d'accompagnement, piloté par la Collectivité, la CCI de l'Ariège et des structures départementales, ont été mis en œuvre pour soutenir les projets liés à l'accueil touristique, en particulier dans le secteur de l'hébergement. À la suite de plusieurs concertations menées sur les enjeux liés à ce dernier, il a été convenu de retravailler l'offre d'accompagnement à destination des hébergeurs et professionnels du tourisme (Aide à l'Investissement Immobilier d'Entreprise). L'objectif est de coconstruire, en cohérence avec la stratégie départementale, une aide sélective à destination des porteurs de projets engagés dans la démarche Grand Site et porteurs de ses valeurs (cf. 3-Perspectives 2025 - 2033, action 10).

2. Engagement 2 : Construire une culture paysagère commune auprès de tous les publics

2.1. Un accueil fondé sur la richesse patrimoniale et paysagère pour alimenter l'identité du territoire

Bien que le château de Montségur jouisse d'une grande notoriété et que l'esprit des lieux soit profondément enraciné localement, le patrimoine immatériel lié à son histoire restait peu valorisé jusqu'à peu. En l'absence d'une identité clairement formalisée, les éléments historiques majeurs du site étaient peu interprétés, peu transmis, tant aux visiteurs qu'aux habitants.

Dans le cadre de ses missions de valorisation du Moyen Âge, de l'histoire industrielle et du paysage, le Pays d'art et d'histoire a amorcé un travail de fond visant à reconnaître la richesse des récits locaux et à mettre en lumière d'autres sites patrimoniaux du territoire.

Par cette approche, le territoire fait le choix de s'adresser prioritairement à un public désireux de le découvrir dans sa singularité, au-delà d'une simple visite à la journée. En mettant en valeur le patrimoine bâti historique (cathare et médiéval) et industriel au sein d'une stratégie d'accueil et de découverte, l'Opération Grand Site permet de faire découvrir le territoire dans son épaisseur et d'alimenter une fierté territoriale.



Montage photo « L'histoire industrielle textile du Pays d'Olmes »



Lecture paysagère avec la RNR au pied du château de Montségur

2.2. Le choix d'un tourisme de rencontre pour découvrir le Grand Site autrement

Cette histoire territoriale et les valeurs qu'elle véhicule sont aussi transmises par notre réseau de prescripteurs. Celui-ci joue un rôle fondamental dans la médiation, la sensibilisation et contribue à construire une véritable culture paysagère partagée. Rassemblant les ambassadeurs de l'Opération Grand Site, les maraudeurs et les acteurs du tourisme, ce réseau joue un double rôle : sensibiliser aux bons comportements pour préserver les espaces naturels et proposer toute l'année des activités originales pour découvrir le Grand Site autrement.

Passionnés par leur métier et fiers de leur territoire, ils participent activement à la construction d'une image singulière et authentique du Grand Site. Leur approche favorise un tourisme de rencontre particulièrement apprécié des visiteurs en quête d'informations sur le territoire et ses paysages. Il est donc essentiel que les valeurs du Grand Site transparaissent dans les actions portées par les acteurs du tourisme. Dans cette perspective, il convient de poursuivre la formation des acteurs de la communication à la politique Grand Site de France, ainsi que la montée en compétences des professionnels du tourisme. Cette appropriation des valeurs du

Grand Site par ces acteurs permet aussi une meilleure acceptation sociale de projets.

Les efforts visant à renforcer l'ancrage de la démarche et l'implication des acteurs dans la diffusion des valeurs du Grand Site seront poursuivis (cf. 3-Perspectives 2025 - 2033, action 16).



Formation « Forêt » pour nos partenaires techniques, ambassadeurs et les élus, dispensée par la RNR, 2022

2.3. Vers un développement maîtrisé des Activités Physiques de Pleine Nature

Reconnu comme un territoire de randonnée, le Grand Site est confronté à des enjeux croissants de sécurité pour les pratiquants et de préservation des écosystèmes fragiles, particulièrement exposés aux pressions liées aux loisirs de pleine nature. Le massif de Tabé, très prisé pour la marche (GR®7b, GR® 107 « Sentier des Bonshommes », GR® 367 « Sentier cathare », GRP® Tour du Pays d'Olmes, GRP® Tour du Massif de Tabé), accueille également d'autres pratiques en plein essor telles que le trail, la course d'orientation, les randonnées équestres, le VTT ou encore la pêche.

Malgré la richesse et le potentiel de cette offre, les données révèlent un manque de coordination globale de ces activités. Si les maraudeurs apportent une première réponse en matière d'encadrement, cela reste insuffisant pour assurer un développement maîtrisé des APPN, garantissant à la fois la sécurité des pratiquants, le respect de l'environnement et une gestion équilibrée des flux (cf. 2-Bilan 2020 - 2025, action 1.2).

Le territoire a engagé un travail de mise en scène de ses sentiers permettant la découverte des paysages depuis le réseau de routes balcons. Il met également en valeur des points de vue spécifiques, existants et potentiels, depuis les principales lignes de crêtes, donnant sur le Pog, le château de Roquefixade et les singularités paysagères du Pays d'Olmes.



Randonnée à cheval à l'étang de Moulzoune

Cette démarche s'appuie sur plusieurs actions structurantes : l'élaboration d'un Plan Territorial de Randonnée, l'inscription au PDIPR et la refonte de la signalétique.

(cf. 2-Bilan 2020 - 2025, action 1.2).

3. Engagement 3 : Accompagner les dynamiques agricoles et forestières pour favoriser des paysages et des milieux variés et résilients

3.1. Préserver et reconquérir les milieux ouverts

La disparition progressive des pâtures, notamment sur des lieux emblématiques du Grand Site de Montségur, se traduit par une fermeture de ces paysages et une perte de leur intérêt écologique (disparition des surfaces enherbées) au fil du temps. La réouverture de ces emprises est un enjeu fort. Cet enjeu a déjà été engagé depuis la mise en œuvre du PGSF Montségur. Au-delà de la reconquête des milieux ouverts, se pose désormais la question de leur gestion à long terme, de la préservation des ressources locales et donc du soutien des exploitations d'élevage.



Les estives du Fourcat

Soutenir et développer le pastoralisme constitue notre boussole pour préserver et reconquérir les milieux ouverts, en particulier dans les secteurs à forte sensibilité paysagère et écologique (cf. 2-Bilan 2020 - 2025, action 2.1). Cette dynamique permet de maintenir des vues dégagées sur le grand paysage, de préserver les covisibilités avec le Pog, et de renforcer une activité économique identitaire, résiliente face aux enjeux climatiques. Le but est également à redynamiser une filière locale en circuits courts, bénéfique tant pour les habitants que pour les visiteurs, tout en assurant l'entretien des milieux pour limiter les risques d'incendie. Enfin, nous poursuivrons le travail de mise en réseau entre éleveurs, propriétaires, Chambre d'Agriculture et autres acteurs locaux, indispensable à la réussite de cette ambition. Ces actions seront renforcées et davantage développées dans le prochain programme d'actions 2025 - 2033 (cf. 3-Perspectives 2025 - 2033, actions 19, 20 et 21).

3.2. Accompagner la gestion de la forêt et de la filière forestière en tenant compte des paysages

Les espaces forestiers constituent un patrimoine naturel précieux et identitaire du Pays d'Olmes. Ils forment un réservoir de biodiversité, des sols, de l'eau, de l'air ; sont le support d'un réseau dense de chemins de promenade et de randonnée et représentent aussi naturellement une ressource importante en bois. Fragilisée par le dérèglement climatique, la forêt doit évoluer : modes de gestion, choix des essences plantées, protection contre les risques (incendies, sécheresse, parasites...), modalités de fréquentation et d'usages. Outre sa dimension paysagère, sociale et écologique, elle doit aussi conforter sa valeur économique par la structuration des filières locales de construction bois et du bois énergie.

Le paysage forestier, marqueur fort de l'identité du Pays d'Olmes et préoccupation de nombreux acteurs du bois. Sa préservation est devenue une priorité du Projet Grand Site de France Montségur. Face aux impacts du changement climatique, une Charte Forestière de Territoire a été lancée pour adapter la gestion des forêts, valoriser leurs services écosystémiques et soutenir une filière bois locale durable et créatrice d'emplois

(cf. 2-Bilan 2020 - 2025, action 2.2 & 3-Perspectives 2025 - 2033, action 22).

Le Grand Site œuvre pour un équilibre harmonieux entre forêts et clairières, avec la réouverture des pentes et combes embroussaillées, la préservation des espaces agricoles et un soutien renforcé à l'élevage et aux réflexions pour la structuration d'une filière bois vertueuse. Toutefois, ces actions nécessitent un accompagnement continu, car de grands efforts de sensibilisation restent à déployer.

4. Engagement 4 : Révéler et préserver les continuités naturelles, paysagères et leurs patrimoines associés

4.1. Observer, connaître pour sensibiliser et protéger les espaces naturels sensibles

La richesse et la spécificité des paysages du Grand Site reposent sur la diversité de ces vallées et rivières, plus ou moins confidentielles et la présence d'une biodiversité exceptionnelle qu'il convient de protéger. Il est donc apparu essentiel de renforcer les efforts d'observation, de connaissance et de sensibilisation aux enjeux environnementaux et

paysagers. L'axe routier et les séquences d'arrivées sur le Grand Site, marqués par l'empreinte visible de l'activité humaine, imposent un engagement fort pour atténuer ces traces, requalifier les infrastructures existantes et anticiper toute nouvelle construction afin de préserver l'intégrité des paysages.

Le Plan de paysage a mis en avant les enjeux liés à l'environnement et aux paysages, en soulignant la nécessité de renforcer la résilience des espaces naturels, notamment en s'appuyant sur les corridors écologiques (TVB) et en mettant l'accent sur les rivières. Cette ambition s'est traduite par la mise en œuvre de nombreuses actions relevant de l'axe environnemental, y compris celles initialement jugées non prioritaires.

Par ailleurs, le dialogue avec les structures partenaires s'est intensifié – en particulier avec les gestionnaires des routes et des espaces naturels – dans une logique de meilleure prise en compte du paysage dans les aménagements, et d'évolution des pratiques.

Les actions menées dans le cadre du Grand Site souhaitent continuer de s'inscrire dans les objectifs de la Stratégie nationale pour la biodiversité, et plus spécifiquement dans ceux de la stratégie pour les aires protégées.

Il est aussi apparu essentiel d'adapter nos pratiques face à l'intensification des effets du changement climatique, dont les paysages, notamment forestiers, ont souffert durant ce Projet Grand Site. Dans cette perspective, nous nous sommes engagés à préserver davantage d'espaces naturels pour renforcer la résilience des écosystèmes, y compris au-delà du périmètre du Grand Site.

4.2. Requalifier et valoriser le patrimoine au profit de la vie économique, sociale et de la biodiversité

L'axe du Touyre entre Montferrier et Laroque d'Olmes a hérité d'un patrimoine industriel riche, mais aussi de l'inconvénient de sa difficile réhabilitation lorsque celle-ci est envisagée : problèmes de gestion du foncier, de pollution des sols, de l'inadaptation aux besoins contemporains, de vulnérabilité de ces emprises en bord de rivière face au risque d'inondation, etc. Ces vastes emprises, aujourd'hui obsolètes, représentent cependant une réelle opportunité de réappropriation par et pour les habitants. Saisir

l'opportunité de leur reconversion pourrait redonner une place plus importante à la nature aux abords de la rivière. La perte d'usage et le manque d'entretien engendrent la disparition progressive de ces motifs patrimoniaux qui constituent pourtant des supports pour mettre en valeur les cours d'eau eux-mêmes, mais aussi des points d'appui pour sensibiliser aux enjeux liés à la ressource en eau, de plus en plus précieuse.

Peu présent dans les actions 2020 – 2025, le Grand Site souhaite désormais valoriser les continuités naturelles et paysagères, notamment le patrimoine lié aux cours d'eau dans les traversées urbaines. Le projet pour les années à venir mettra en avant le riche patrimoine industriel, en affirmant ce paysage singulier comme un atout territorial. Sa requalification permettra de préserver et restaurer les continuités écologiques et paysagères des rivières, tout en favorisant l'acceptation de cet héritage. Des réhabilitations exemplaires viendront renforcer la Trame Verte et Bleue (TVB) et réintroduire la nature en ville à travers la végétalisation et la renaturation des anciennes plateformes industrielles (cf. 3-Perspectives 2025 - 2033, actions 27, 28, 29, 30 et 31).

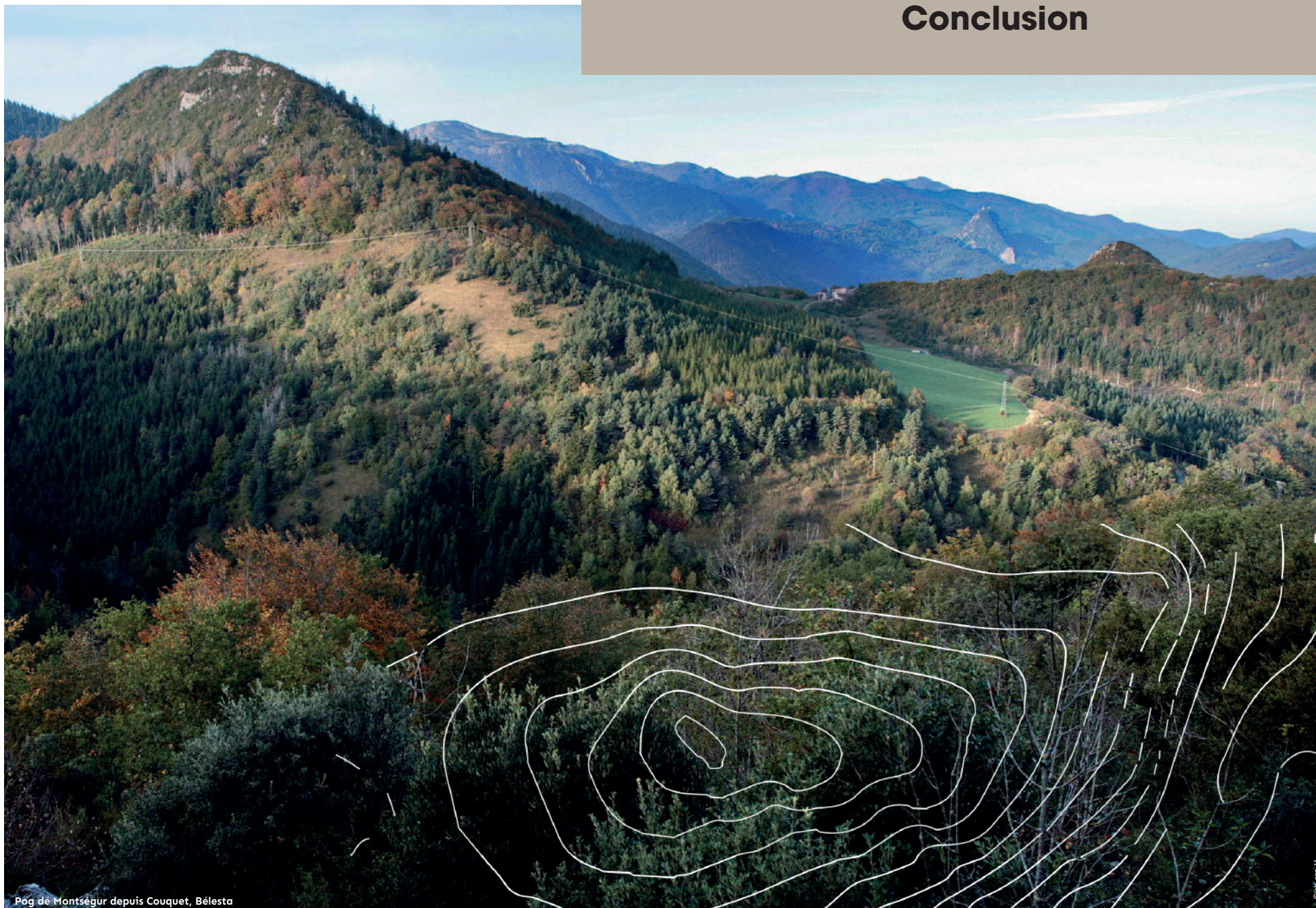


Cascades de Roquefort-les-Cascades



Brume au Mont Fourcat

Conclusion



Pag de Montségur depuis Couquet, Bélesta

© JF-esp-11



Ruines du château d'Amont, Bélesta

La richesse patrimoniale, les marqueurs paysagers industriels, ainsi que la diversité géologique et naturelle du Grand Site reflètent la pluralité de sa population et de ses acteurs. Ce territoire en pleine redynamisation est riche d'un paysage exceptionnel façonné par des mouvements géologiques vertigineux remontant à la formation des Pyrénées, ainsi que par l'action des femmes et des hommes qui habitent ces paysages depuis des millénaires. Aujourd'hui, si le Site classé de Montségur, noyau de la démarche, et certains éléments de ce patrimoine sont reconnus comme étant exceptionnels, leur protection réglementaire ne suffit pas à garantir leur préservation dans le temps.

Ce territoire a traversé des périodes de bouleversements forts, notamment dans les années 1960, où il a redécouvert son histoire cathare et a vu sa fréquentation touristique augmenter brutalement alors même qu'il rencontrait des difficultés économiques liées à la chute de l'industrie textile. Cette hausse de la fréquentation, associée à un manque d'équipements et d'aménagements pour l'absorber et répondre aux besoins des visiteurs, a eu des répercussions sur les espaces naturels et le quotidien des habitants.

Le territoire a ainsi pris conscience que la préservation et la gestion pérenne de ces paysages exceptionnels constituent un défi à relever collectivement. Cela représente également un atout pour préserver le cadre de vie des habitants, renforcer la cohésion sociale et renouveler l'économie locale en améliorant l'attractivité touristique, résidentielle et économique.

Face à ces défis multiples, la collectivité s'est engagée dans des actions de requalification de l'accueil du site. En 2016, le territoire a intégré la démarche Grand Site de France. Le programme d'actions de l'Opération Grand Site, validé en 2020, vise à trouver un équilibre entre la mise en valeur des patrimoines, témoins du passé du territoire, et la recherche de solutions pour lui garantir un avenir résilient.

Cet engagement se nourrit du lien profond des habitants avec ce paysage, qu'ils souhaitent préserver pour les générations futures en s'impliquant dans un projet de tourisme respectueux de leur qualité de vie et du territoire. Pour relever ces défis, la collectivité et l'ensemble des partenaires ont mobilisé des ressources humaines et financières, dont les détails sont présentés en deuxième partie.

